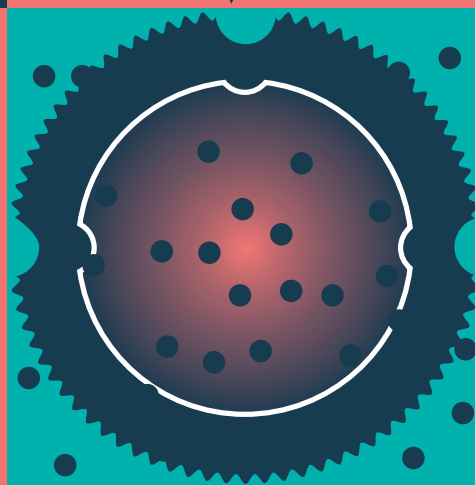
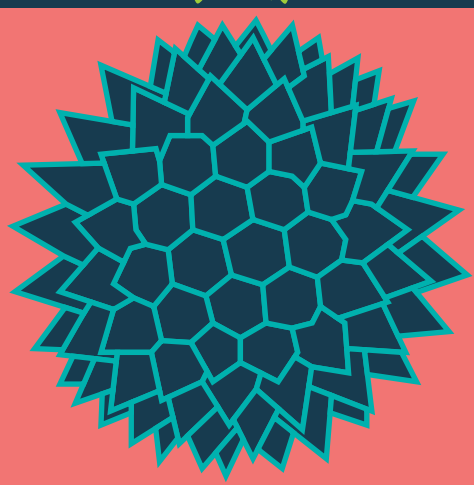
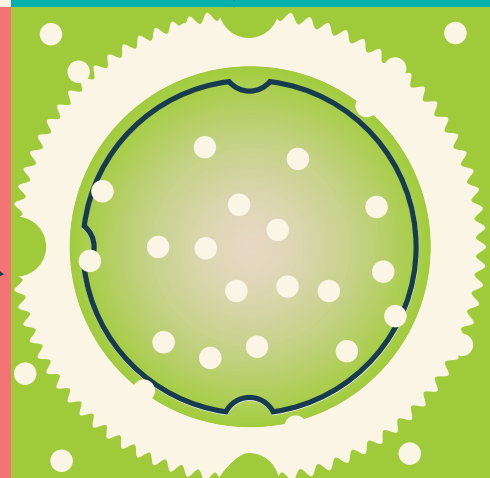
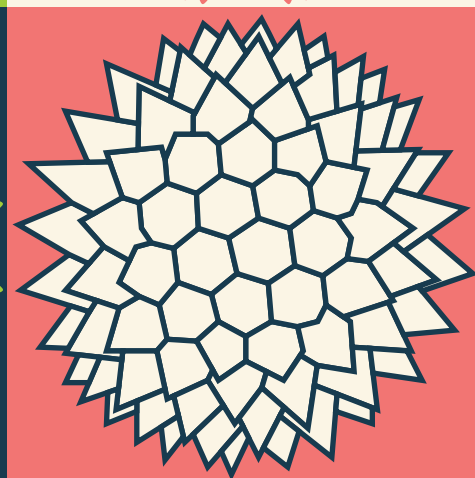
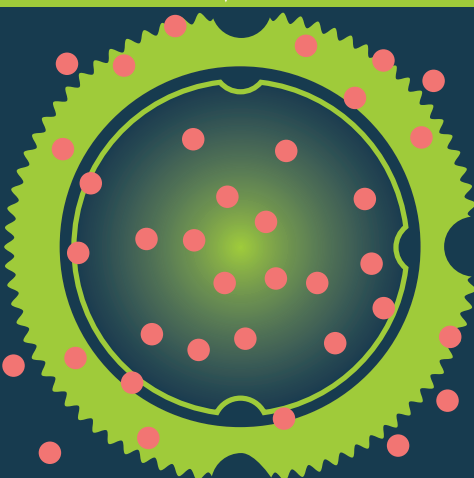
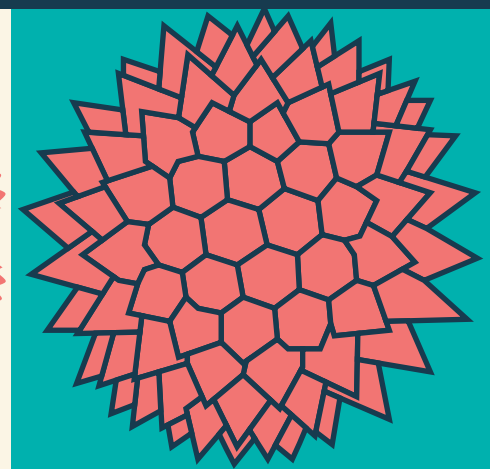
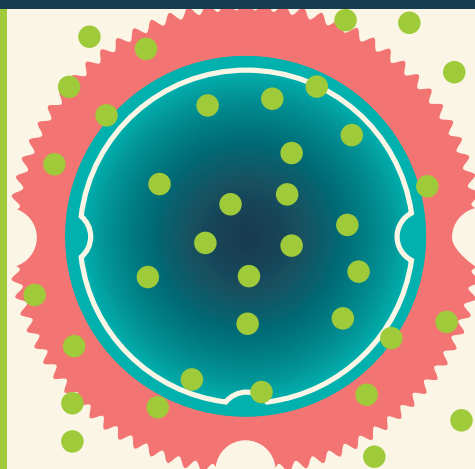


L'air en Occitanie

Bilan de la qualité de l'air
et des émissions
de polluants atmosphériques
en Occitanie

2025



Atmo
OCCITANIE

VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR

Sommaire



4. La qualité de l'air en Occitanie en 2025

- 6. Le dispositif de surveillance de la qualité de l'air
- 7. Nouvelle directive européenne : un tournant stratégique
- 8. Les faits marquants en région
- 10. Situation relative à l'exposition chronique à la pollution de l'air
- 12. Estimation de la population exposée à la pollution chronique
- 13. Épisodes de pollution
- 14. Dioxyde d'azote (NO₂)
- 15. Ozone (O₃)
- 16. Particules en suspension PM10
- 17. Particules fines PM2.5
- 18. Émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en région

20. Surveillance de polluants d'intérêt national et local

- 22. Pesticides et perturbateurs endocriniens : un suivi qui se poursuit
- 23. Dispositif Poll'Occ : une surveillance des pollens inédite

24. La qualité de l'air par département en 2025

- 26. Ariège (09)
- 30. Aude (11)
- 34. Aveyron (12)
- 38. Gard (30)
- 44. Haute-Garonne (31)
- 50. Gers (32)
- 54. Hérault (34)
- 60. Lot (46)

- 62. Lozère (48)
- 64. Hautes-Pyrénées (65)
- 68. Pyrénées-Orientales (66)
- 74. Tarn (81)
- 78. Tarn-et-Garonne (82)
- 82. Résultats par station et par polluant
- 86. Retombées de poussières

88. L'association en 2025

- 90. Qualité de l'air et diffusion de la connaissance au public
- 92. En 2025, 220 adhérents à Atmo Occitanie
- 93. Évolution de l'organisation
- 94. Perspectives 2026-2027
- 96. Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

Édito

En 2026, Atmo Occitanie poursuit son action au service de la santé publique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du climat.

Sentinelle de l'air que nous respirons... Atmo Occitanie prépare l'observatoire de demain. Au-delà des prévisions polliniques qui sont désormais diffusées à l'échelle intercommunale pour 22 pollens allergisants, Atmo Occitanie s'investit dans la surveillance des perturbateurs endocriniens, des pesticides, des PFAS, du carbone suie et des particules ultrafines. Polluants d'intérêt national pour certains, tous suscitent des interrogations et questions récurrentes sur leur impact sanitaire. Le rôle d'Atmo Occitanie est de mettre à disposition des organismes de recherche des éléments de connaissance pour pouvoir répondre objectivement aux questions posées régulièrement aux équipes d'Atmo Occitanie sur l'impact sanitaire et environnemental de ces substances.

Grâce à la mutualisation des contributions de ses partenaires, Atmo Occitanie assure les missions d'intérêt général confiées par l'État : prévoir au quotidien la qualité de l'air et vous informer, évaluer les concentrations de polluants de l'air sur le territoire afin de localiser et quantifier les populations et territoires exposés à des concentrations de polluants au-delà de ce qui est préconisé pour préserver la santé et l'environnement.

À travers son site **Atmoviz.org**, le projet « Agir pour la qualité de l'Air » donne ainsi à chacun, décideurs et simple citoyen, les clefs pour agir et réduire la pollution atmosphérique sur son territoire tout en tirant un bénéfice sanitaire, économique et climatique.

Toutes ces actions, évaluations, informations, accompagnements ne sont possibles que grâce aux contributions de nos partenaires qui s'engagent durablement auprès d'Atmo Occitanie, et que je tiens à remercier chaleureusement au nom des administrateurs d'Atmo Occitanie.

Je vous laisse à travers ces pages découvrir une synthèse des informations et études produites par les équipes d'Atmo Occitanie, que je remercie une nouvelle fois pour leur engagement, et vous invite à poursuivre vos découvertes sur les sites **<https://www.atmo-occitanie.org>** et **<https://www.atmoviz.org>**.

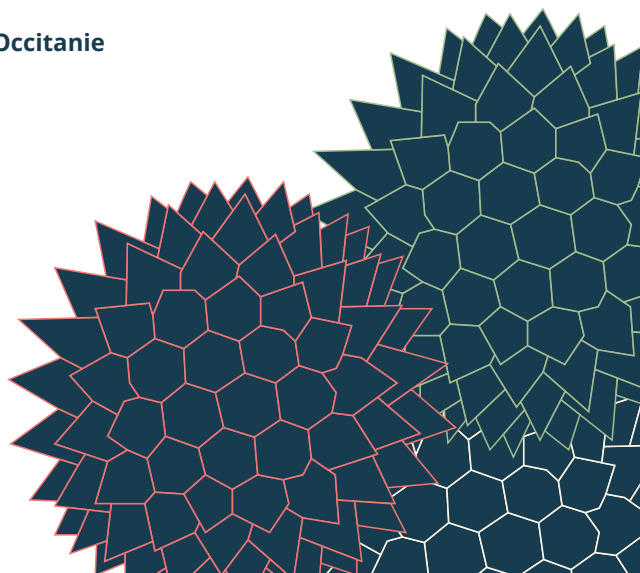
« S'agissant de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Saint-Exupéry : c'est exactement ce que nous faisons, en nous appuyant sur la science pour faire progresser les connaissances, permettant ainsi à chacune et chacun de s'en emparer, afin de prendre les décisions nécessaires pour nous projeter dans un avenir durable, vivable et heureux.

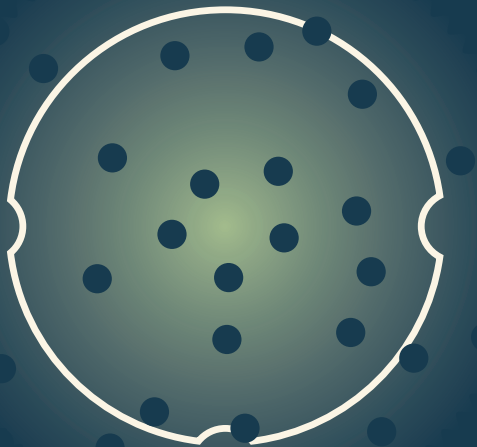
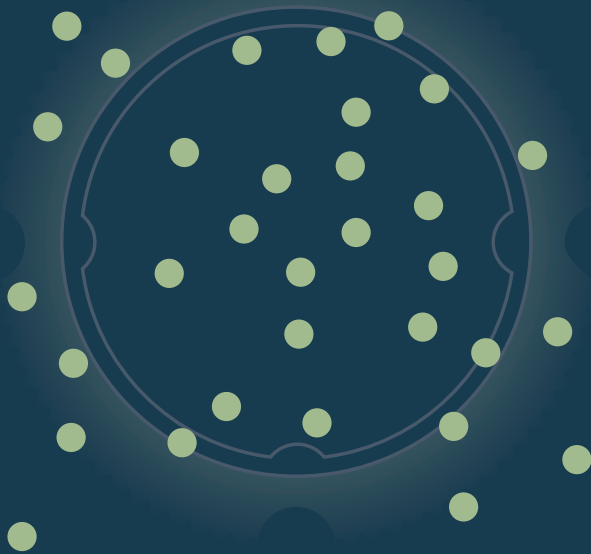
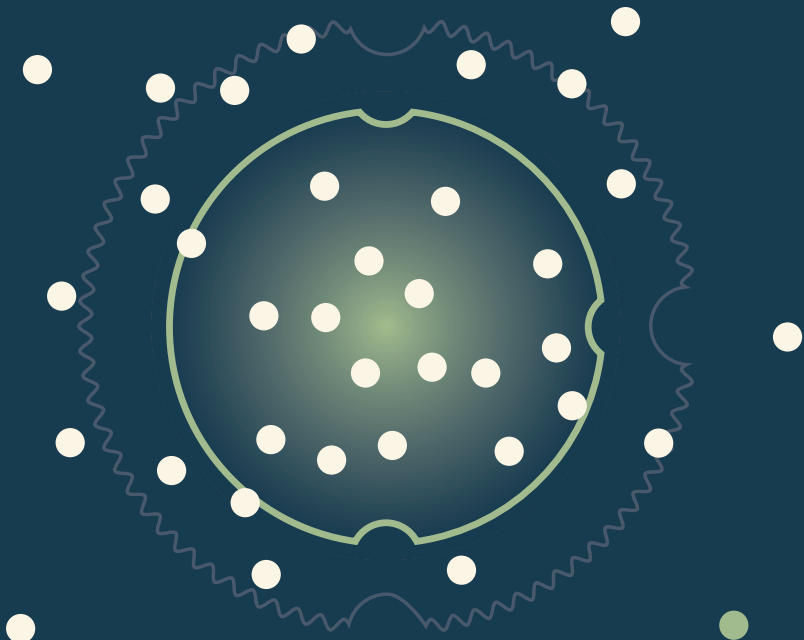
Bonne lecture



@Lydie Lecarpentier-Thomas

Émilie DALIX,
Présidente d'Atmo Occitanie



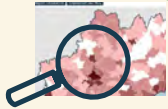


01.

**La qualité de l'air
en Occitanie
en 2025**

Le dispositif de surveillance de la qualité de l'air : des méthodes et une expertise au service des territoires et de leurs acteurs

QUANTIFIER ET LOCALISER



- Identifier les sources de polluants atmosphériques dont les gaz à effet de serre
- Cartographier les plantes allergisantes **NEW**

MESURER



- Suivre en temps réel la pollution atmosphérique sur le territoire régional :
 - > plus de 30 polluants atmosphériques
 - > les pollens **PROCHAINEMENT**

PARTICIPER



- Observatoires citoyens :
 - > des floraisons **NEW**
 - > des odeurs

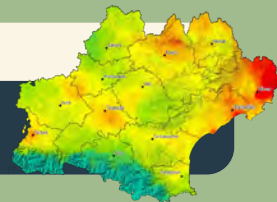
PARAMÉTRER



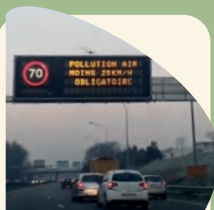
- Conditions météorologiques
- Propriétés de transformation des polluants
- Conditions géographiques
- Cycle phénologique des végétaux

SPATIALISER LES CONCENTRATIONS

Évaluer et prévoir les concentrations de polluants atmosphériques et de pollens en tout point du territoire **NEW**



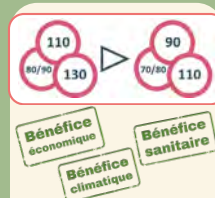
Prévoir la qualité de l'air
Prévoir l'exposition aux pollens **NEW**



Communiquer lors d'épisodes de pollution



Localiser et évaluer le nombre de personnes exposées à la pollution de l'air



Évaluer et scénariser des actions pour réduire la pollution de l'air



Accompagner les acteurs du territoire et informer les citoyens

Nouvelle directive européenne: un tournant stratégique

L'adoption de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air en 2024 marque une étape dans la protection de la santé et de l'environnement. Cette actualisation de la réglementation, qui prend en compte les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), impose une révision de notre stratégie de surveillance.

La trajectoire réglementaire

De nouveaux enjeux apparaissent en Occitanie avec des seuils réglementaires plus exigeants à l'horizon 2030. Par exemple, la valeur limite annuelle pour la protection de la santé, à respecter en 2030, pour le dioxyde d'azote (NO₂) est de 20 µg/m³ contre 40 µg/m³ actuellement et celle des particules fines (PM2.5) de 10 contre 25 µg/m³. Par conséquent, la part de la population régionale habitant dans une zone présentant un dépassement d'un seuil réglementaire pourrait être plus importante, rendant les efforts de réduction des émissions d'autant plus nécessaires. La transposition de ces nouveaux objectifs dans le droit français est attendue pour la fin de l'année 2026.

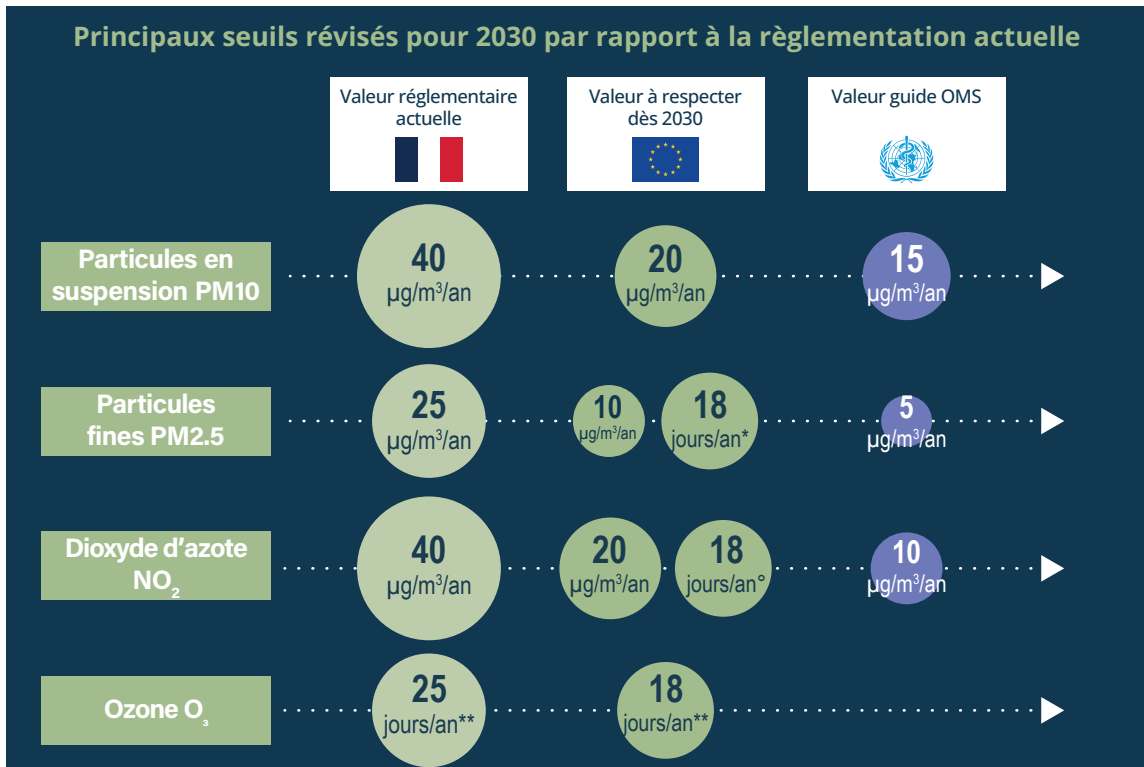
Les seuils actuels resteront en vigueur jusqu'en 2030, mais des plans d'actions devront être mis en place dès à présent sur les territoires qui présentent des concentrations d'ores et déjà supérieures aux futurs seuils.

L'évolution de l'expertise : renforcement de la cartographie d'exposition des populations et nouveaux polluants à enjeux

La directive renforce l'importance de la modélisation dans le dispositif d'évaluation de la qualité de l'air. Il est notamment prévu que les situations de non respect des valeurs pour la protection de la santé pourront être qualifiées sur la base des résultats de modélisations et non plus sur le seul constat par station de mesure. Cet outil devient indispensable pour cartographier les niveaux de pollution sur l'ensemble du territoire, identifier les zones critiques et évaluer l'efficacité des politiques publiques avant leur mise en œuvre. C'est notamment avec ces modélisations que les territoires risquant de ne pas respecter les nouveaux seuils en 2030 seront identifiés dès aujourd'hui. Parallèlement, la surveillance s'affine avec l'intégration de nouveaux polluants aux impacts sanitaires avérés : les particules ultrafines (PUF), capables de pénétrer profondément dans l'organisme, et le carbone suie (*black carbon*), marqueur direct des combustions liées au trafic routier et au chauffage.

Un maillage territorial renforcé

L'abaissement des seuils impose également un renforcement et une adaptation du dispositif de surveillance notamment par le déploiement de nouvelles stations à proximité du trafic routier dans les villes moyennes, où les enjeux de mobilité évoluent. De même, l'évaluation des particules fines PM2.5 s'est intensifiée afin de disposer d'au moins une station de mesures par département.



*Nombre de jours où la moyenne journalière est supérieure à 25 µg/m³ // **Nombre de jours en moyenne sur 3 ans supérieur à 120 µg/m³ sur 8h

° Nombre de jours où la moyenne journalière est supérieure à 50 µg/m³

Faits marquants

AXE 2 AIR/CLIMAT énergie santé

Agir pour le climat : évaluer et mesurer l'impact de nos mobilités

En 2025, Atmo Occitanie a placé l'impact des activités humaines sur le climat au cœur de ses travaux.

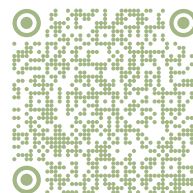
Le trafic routier étant le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre (GES) en région, l'observatoire a mené deux études pour quantifier les bénéfices de nouveaux usages. La première évalue **l'abaissement des vitesses réglementaires** : une diminution de 10 à 20 km/h permettrait de réduire

les émissions régionales de GES de 2,6 %.

La seconde analyse **l'impact d'une baisse des distances parcourues**. En transférant seulement un trajet sur dix vers la mobilité douce ou les transports en commun, les émissions de GES du secteur routier chuteraient de 10 %.

Ces indicateurs « Air-Climat-Énergie » sont désormais accessibles sur notre interface de datavisualisation **AtmoViz**. Dans la rubrique « **Agir pour la qualité de l'air** », décideurs et citoyens peuvent consulter l'efficacité de ces leviers à l'échelle de leur intercommunalité, département ou zone PPA.

Parallèlement à ces évaluations, Atmo Occitanie renforce son expertise avec des mesures de gaz à effet de serre sur ses deux « super-sites » en milieu urbain à Toulouse et en zone rurale. Ces nouveaux suivis permettent de contrôler l'évolution des concentrations atmosphériques et de mieux comprendre les interactions entre pollution locale et changement climatique global.



AXE 5 INFORMATION sensibilisation concertation

Santé : quantifier les impacts pour mieux protéger les populations

Améliorer la santé publique demeure le moteur essentiel des actions d'Atmo Occitanie. En 2025, l'observatoire a poursuivi ses travaux dans la caractérisation des risques liés à la pollution atmosphérique en participant à la réalisation de nouvelles Évaluations Quantitatives d'Impact sur la Santé (EQIS). Après une première phase consacrée aux agglomérations de Toulouse et Montpellier en 2024, les travaux se sont étendus cette année aux zones de Nîmes et Perpignan.

Ces études, dont les résultats détaillés seront publiés en 2026, sont menées en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé (CREAI-ORS) et bénéficient du soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie. Elles permettent de transformer des données d'exposition à la pollution de l'air en indicateurs sanitaires, illustrant le nombre de cas de maladies ou de décès évitables par la réduction des concentrations de polluants.

Cette dynamique santé s'accompagne d'un renforcement des collaborations avec le monde médical et la recherche. Ainsi des échanges sont en cours avec les CHU de Montpellier et Toulouse pour croiser les expertises environnementales et cliniques. À Toulouse, ils se concrétiseront en 2026 par le lancement de projets ambitieux qui exploreront, via l'analyse de série temporelle (projet CLIMAIR), les liens entre polluants (pesticides, pollens, perturbateurs endocriniens, PFAS), changement climatique et pathologies respiratoires, notamment les passages aux urgences pour asthme. Ces partenariats scientifiques sont indispensables pour affiner la compréhension des effets de l'air sur la santé et accompagner les politiques publiques vers des mesures de prévention plus ciblées et efficaces.

L'amélioration de la qualité de l'air entre 2009 et 2019 c'est une baisse nette des AVC attribuables aux particules fines : -11 % à Montpellier, -51 % à Toulouse



AXE 1 mission intérêt général

Énergie : accompagner la décarbonation et la baisse des consommations d'énergie

Atmo Occitanie accompagne la transition énergétique régionale en fournissant chaque année des indicateurs complets sur la consommation d'énergie et les émissions de polluants associés. Des indicateurs, essentiels pour le pilotage des politiques territoriales, sont mis à la disposition de tous via notre outil de datavisualisation **AtmoViz**. En croisant les enjeux de sobriété énergétique et de qualité de l'air, les données de notre observatoire permettent d'évaluer l'empreinte énergétique de chaque territoire et constituent des outils d'aide à la décision pour la préservation de la qualité de l'air et du climat.

Au-delà de ces indicateurs, Atmo Occitanie assure un suivi de l'impact environnemental des stratégies de décarbonation en partenariat avec les acteurs locaux, notamment sur l'impact des unités de valorisation énergétique des déchets et traitement des eaux usées. Notre expertise s'étend désormais également aux chaufferies utilisant de la biomasse et aux unités de traitement des combustibles solides de récupération (CSR). La surveillance mise en place ne se restreint pas aux polluants réglementés et anticipe les enjeux sanitaires de demain en intégrant la mesure des particules ultrafines (PUF) ou encore du carbone suie (*black carbon*). Cette approche garantit que le développement des nouvelles sources d'énergies s'opère en vérifiant l'impact potentiel sur la santé des populations et de l'environnement.

Dispositif de mesures sur le territoire, une composante de la surveillance de la qualité de l'air

53

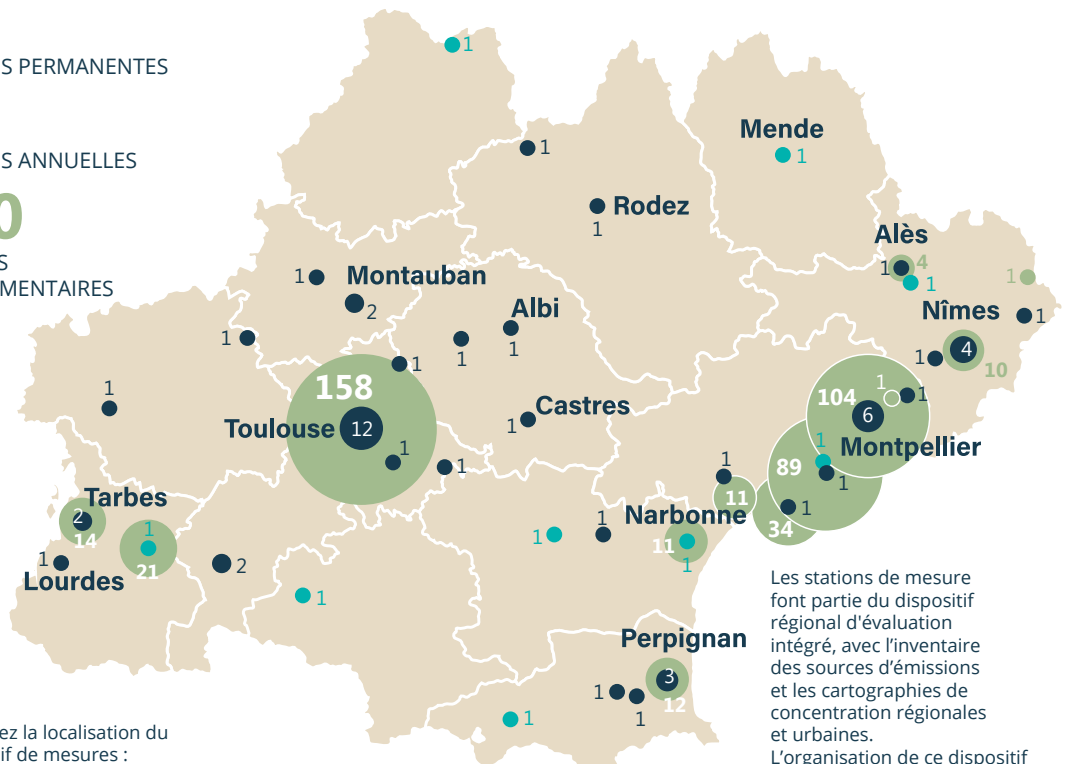
STATIONS PERMANENTES

9

STATIONS ANNUELLES

470

MESURES COMPLÉMENTAIRES



Les stations de mesure font partie du dispositif régional d'évaluation intégré, avec l'inventaire des sources d'émissions et les cartographies de concentration régionales et urbaines.

L'organisation de ce dispositif est définie conformément à la réglementation en vigueur.

Consultez la localisation du dispositif de mesures : <https://www.atmo-occitanie.org/datavis>

Situation relative à l'exposition chronique à la pollution de l'air

La situation par rapport aux seuils réglementaires actuels, ceux issus de la nouvelle directive européenne, ainsi qu'aux valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est évaluée à partir des mesures ou modélisations réalisées par Atmo Occitanie.

La situation réglementaire aux stations de mesures est consultable dans le tableau en pages 82-85 de ce bilan régional de la qualité de l'air.

Les valeurs limites ou cibles pour la protection de la santé humaine issues de la nouvelle directive européenne et à ne pas dépasser d'ici 2030 sont plus exigeantes. Par conséquent, des territoires et des personnes sont potentiellement exposés à un dépassement de ces nouveaux seuils. Cela concerne notamment la majorité des départements pour les PM2.5 et

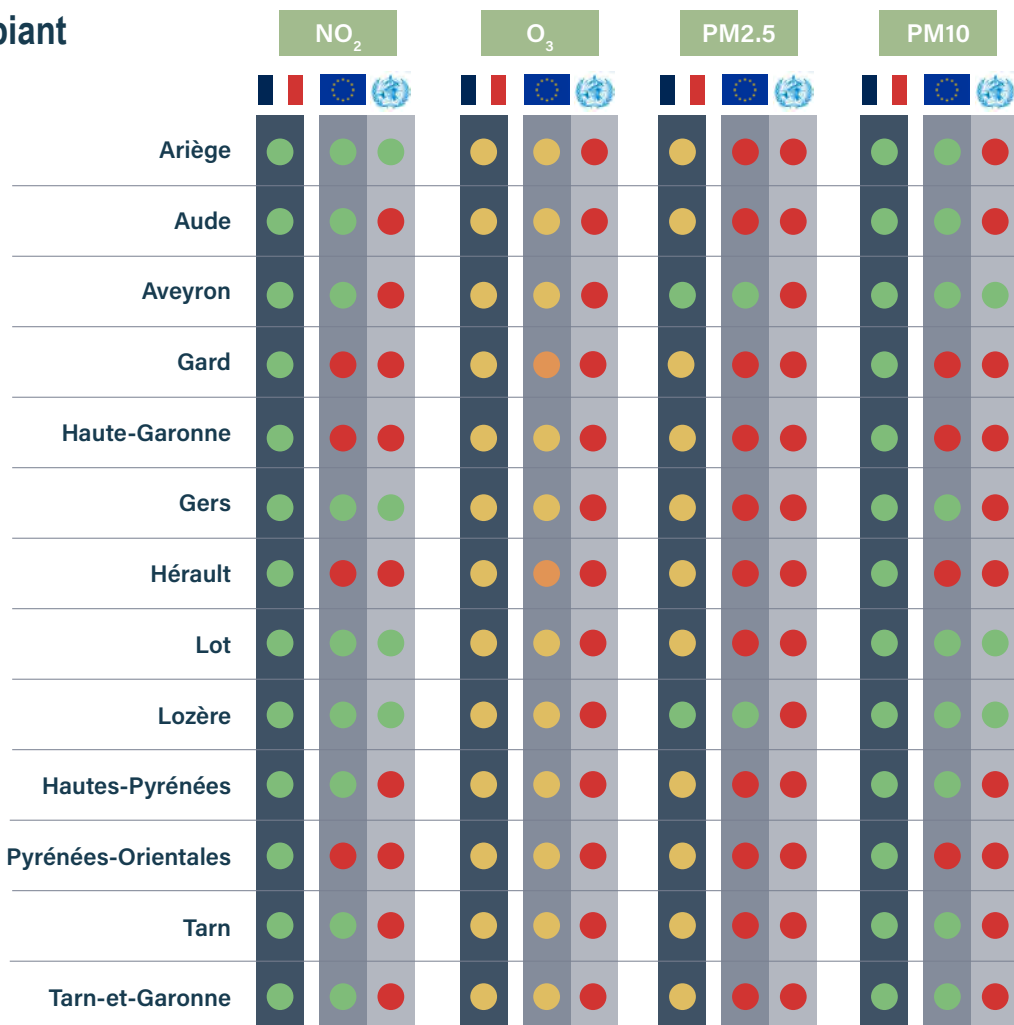
de nombreux environnements à proximité des axes de circulation pour le NO₂. A noter aussi que la valeur cible ozone applicable en 2030 n'est actuellement pas respectée dans le Gard et l'Hérault, départements où le fort ensoleillement favorise la formation de ce polluant.

Les valeurs guides OMS, les plus protectrices pour la santé humaine, ne sont pas respectées sur la quasi totalité des départements pour les 4 polluants à enjeux (PM10, PM2.5, ozone et NO₂).

Les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées en 2025 à l'exception du NO₂ à proximité d'axes à fort trafic routier dans les centres urbains.

A noter que l'objectif de qualité pour les PM2.5 n'est pas respecté dans plusieurs départements, alors que celui pour l'ozone ne l'est pas sur la totalité de la région.

Air ambiant



Réglementation française

NO₂ - PM2.5 - PM10 - O₃

- Valeur limite dépassée
- Valeur limite
- Valeur cible dépassée
- Valeur cible
- Objectif de qualité non respecté
- Objectif de qualité
- Réglementation respectée

○ Non encore évalué

Réglementation européenne
Directive du 23 octobre 2024

NO₂ - PM2.5 - PM10

- Valeur limite dépassée
- Valeur limite
- Réglementation respectée

O₃

- Valeur cible dépassée
- Valeur cible
- Objectif long terme non respecté
- Objectif long terme
- Réglementation respectée

○ Non encore évalué

Recommandations OMS

NO₂ - PM2.5 - PM10 - O₃

- Valeur guide dépassée
- Valeur guide respectée

○ Non encore évalué

Type d'environnement



AIR AMBIANT

En environnement extérieur non exposé à des sources directes de pollution



PROXIMITÉ TRAFIC

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation routière importante

Proximité trafic


	NO ₂			PM2.5			PM10		
	FR	EU	OMS	FR	EU	OMS	FR	EU	OMS
Ariège	●	○	○	●	●	●	●	○	●
Aude	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Aveyron	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gard	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Haute-Garonne	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gers	●	○	○	●	●	●	●	○	●
Hérault	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Lot	●	○	○	●	●	●	●	○	○
Lozère	●	○	○	○	○	●	●	○	○
Hautes-Pyrénées	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Pyrénées-Orientales	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tarn	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Tarn-et-Garonne	●	●	●	●	●	●	●	●	●

L'évaluation des situations d'exposition de la population en 2025 à proximité du trafic routier n'a pu être menée pour certains territoires. L'amélioration de notre dispositif de surveillance va permettre d'affiner prochainement les évaluations sur ces territoires.

Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Dioxyde d'azote NO₂

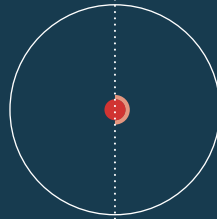
 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


<1%

de la population de l'Occitanie exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **500** et **1 600** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an


Entre **1%** et **2%**
(intervalle de confiance)

de la population de l'Occitanie exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **70 900** et **135 350** personnes

Ozone O₃

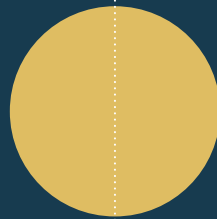
 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an


100%

de la population de l'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

6 080 750 personnes



 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population de l'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

6 080 750 personnes

Particules fines PM2.5

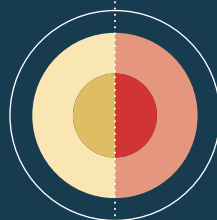
 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an


Entre **16%** et **62%**
(intervalle de confiance)

de la population de l'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Entre **990 550** et **3 787 650** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an


Entre **16%** et **62%**
(intervalle de confiance)

de la population de l'Occitanie exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **990 550** et **3 787 650** personnes

Particules en suspension PM10

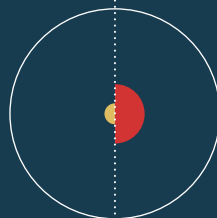
 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an


<1%

de la population de l'Occitanie exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **300** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Jusqu'à **8%**

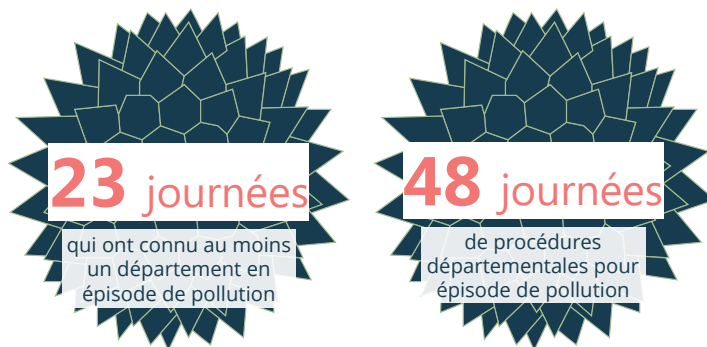
de la population de l'Occitanie exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **23 900** et **494 000** personnes

Épisodes de pollution

Une année marquée par les extrêmes climatiques

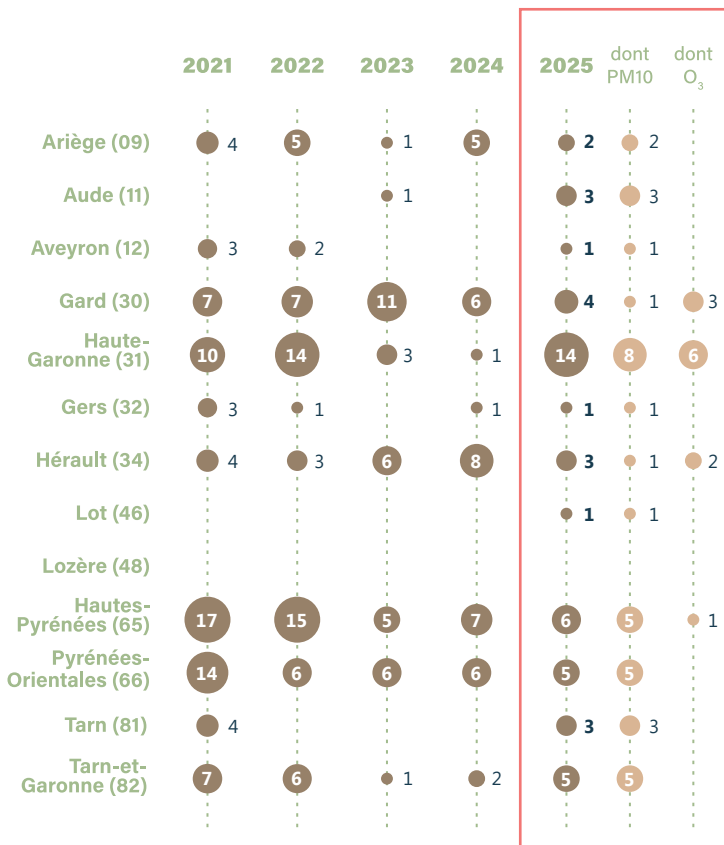


En 2025, l'Occitania a connu une augmentation des pics de pollution avec **48 procédures** déclenchées, contre 36 en 2024. Ce sont au total **23 journées** de pollution qui ont impacté **12 des 13 départements** de la région.

Ces situations concernent majoritairement les particules en suspension avec **36 procédures**. Si 6 journées en janvier ont illustré la pollution hivernale classique (conditions météorologiques froides et stables favorisant l'accumulation des polluants issus des chauffages), l'année a été rythmée par des apports naturels de poussières désertiques au printemps et au dernier trimestre. Fait marquant : les incendies en période estivale ont également généré des épisodes de pollution aux particules. Ce fut le cas en juin avec l'impact des incendies du Canada montrant une nouvelle fois que la pollution peut se déplacer sur de longues distances et en août suite à l'incendie dans l'Aude ainsi qu'aux incendies en Espagne et Portugal.

L'ozone, polluant estival lié aux fortes températures, a été nettement plus présent qu'en 2024. Sous l'effet d'une chaleur intense, **12 procédures** ont été mises en œuvre pour ce polluant sur 8 journées entre le 20 juin et le 16 août. Ces épisodes rappellent la vulnérabilité de notre territoire où le fort ensoleillement favorise la formation de ce polluant.

Nombre de procédures pour un épisode de pollution



Exposition sur 24 h à la pollution de l'air

Seuils de déclenchement des épisodes de pollution

Polluant	Période	Type	Valeur
PM10 Particules en suspension inférieures à 10 micromètres	Moyenne journalière	●	80 µg/m ³
			50 µg/m ³ Persistante sur 2 jours consécutifs
			50 µg/m ³
NO ₂ Dioxyde d'azote	Moyenne horaire	●	400 µg/m ³ Pendant 3 heures consécutives
			200 µg/m ³ Persistante sur 3 jours consécutifs
			200 µg/m ³
O ₃ Ozone	Horaire	●	180 µg/m ³ Persistante sur 2 jours consécutifs
			240 µg/m ³ Pendant 3 heures consécutives
			300 µg/m ³ Pendant 3 heures consécutives
			360 µg/m ³
			180 µg/m ³

Valeurs réglementaires françaises

Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures peuvent être mises en œuvre à la demande du Préfet.

Seuil de recommandation et d'information

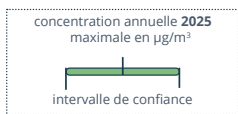
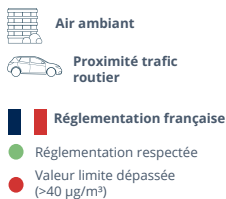
Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

Dioxyde d'azote (NO₂)

En 2025, les concentrations en dioxyde d'azote révèlent des situations contrastées en Occitanie. En situation de fond, une baisse est observée sur l'est de la région. Cette tendance peut s'expliquer par une pluviométrie plus marquée favorisant le lessivage de l'atmosphère et une activité photochimique plus intense en période estivale. À l'inverse, à proximité du trafic routier, les niveaux stagnent.

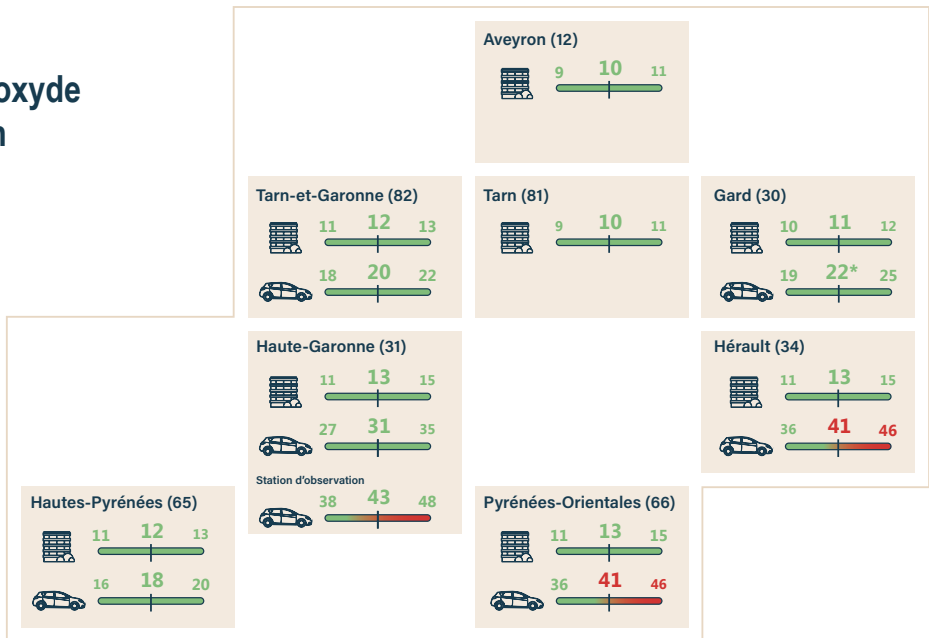
Les concentrations relevées à Montpellier ou Perpignan mettent en évidence des secteurs sur lesquels la réglementation française n'est pas respectée près d'axes de circulation majeurs. Les nouveaux seuils européens, plus exigeants, sont dépassés dans de nombreuses agglomérations.

Exposition au dioxyde d'azote en région

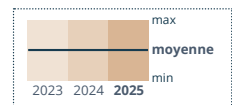
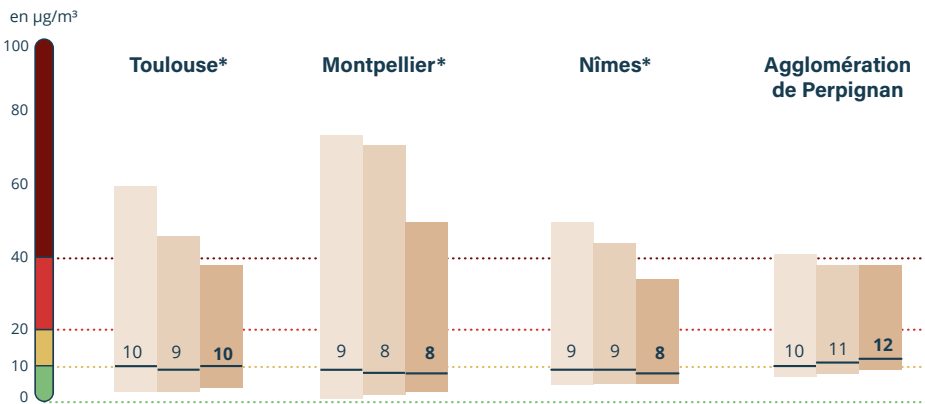


* campagne de mesures

Précision : à Toulouse, les concentrations de NO₂ en proximité trafic routier sont indiquées pour les stations réglementaires et une station d'observation au bord de l'axe Périphérique.



Évolution de l'exposition annuelle au niveau des habitations



- **< Seuil OMS**
La concentration du polluant respecte les valeurs recommandées par l'OMS
- **> Valeur limite européenne 2030**
La concentration du polluant dépasse la valeur limite de la nouvelle directive européenne
- **> Seuil OMS**
La concentration du polluant dépasse les valeurs recommandées par l'OMS
- **> Valeur limite française actuelle**
La concentration du polluant dépasse la valeur limite française actuelle

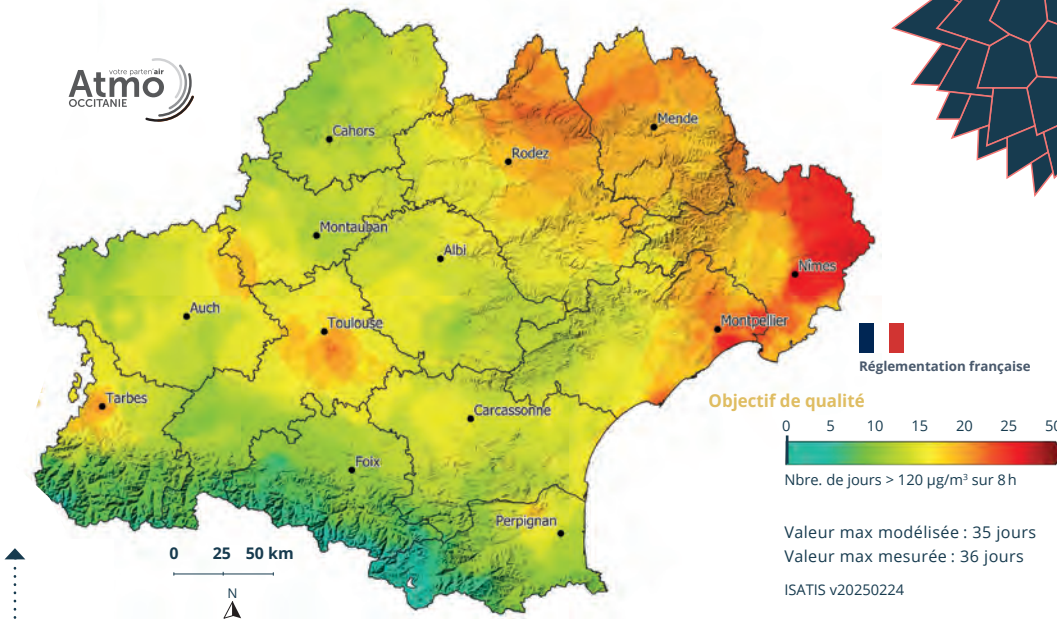
Ces graphiques présentent, pour les quatre principales agglomérations de la région, les concentrations annuelles de dioxyde d'azote évaluées sur les secteurs habités. Il existe sur les quatre zones une forte disparité entre les concentrations les plus élevées et les plus faibles. La situation moyenne évolue peu mais les maxima diminuent.

* territoires élargis des Plans de Protection de l'Atmosphère

Ozone (O₃)

L'été 2025, classé au troisième rang des plus chauds après 2003 et 2022, a été particulièrement propice à la formation d'ozone. En Occitanie, l'objectif de qualité pour la protection de la santé et de la végétation n'est pas respecté sur l'ensemble du territoire. Bien que les conditions météorologiques rappellent la canicule de 2003, les concentrations maximales restent globalement inférieures. Cette amélioration s'explique par la baisse des émissions de polluants à l'origine de la formation d'ozone (oxydes d'azote et composés organiques volatils), portée notamment par la modernisation du parc de véhicules et des processus industriels.

Situation au regard de l'objectif de qualité en 2025

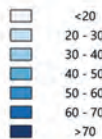


Cette carte présente le nombre de jours où une concentration d'ozone supérieure à 120 µg/m³ pendant 8 heures consécutives a été observée en Occitanie. L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté si ce seuil est dépassé au moins une journée. En 2025 toute la région est concerné par un non respect de cet objectif de qualité.

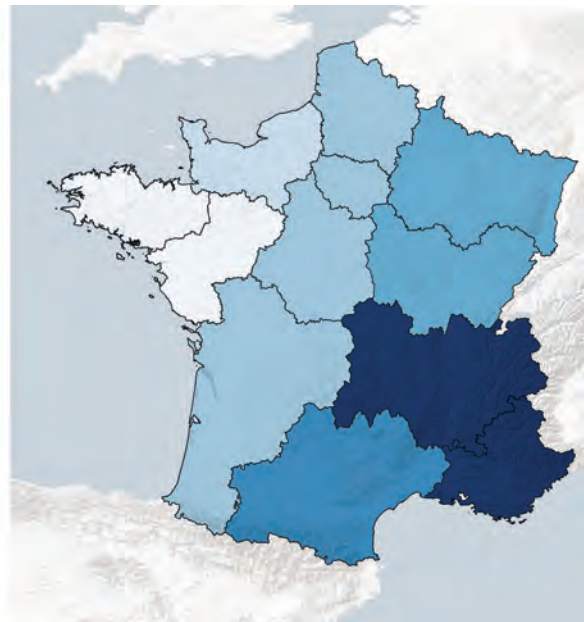
Cette carte indicative représente, pour chaque région française, le nombre de jours lors desquels au moins une station de mesures a enregistré une concentration d'ozone supérieure à 120 µg/m³ sur 8 heures. Avec 52 jours, l'Occitanie est la troisième région la plus sensible à l'ozone selon cet indicateur.

Situation de l'ozone dans les régions françaises - Protection de la santé

Nbr. jours > 120 µg/m³ (max. moy. sur 8 h.) Année 2025*

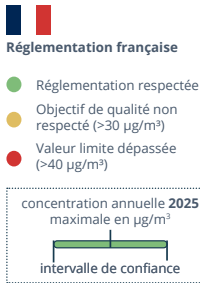


* Données Géod'Air

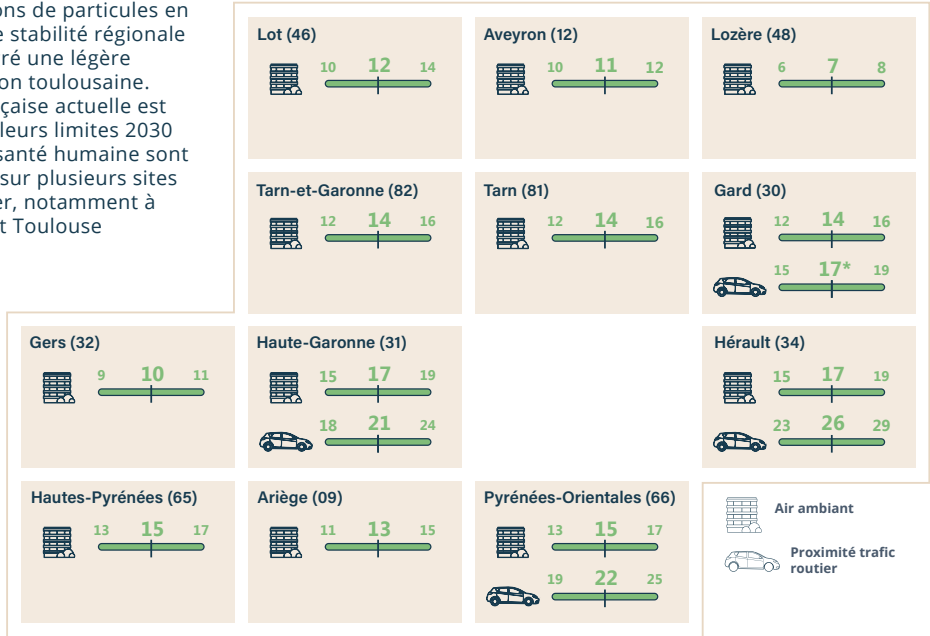


Particules en suspension inférieures à 10 micromètres (PM10)

En 2025, les concentrations de particules en suspension affichent une stabilité régionale par rapport à 2024, malgré une légère hausse sur l'agglomération toulousaine. Si la réglementation française actuelle est partout respectée, les valeurs limites 2030 pour la protection de la santé humaine sont actuellement dépassées sur plusieurs sites de proximité trafic routier, notamment à Montpellier, Perpignan et Toulouse



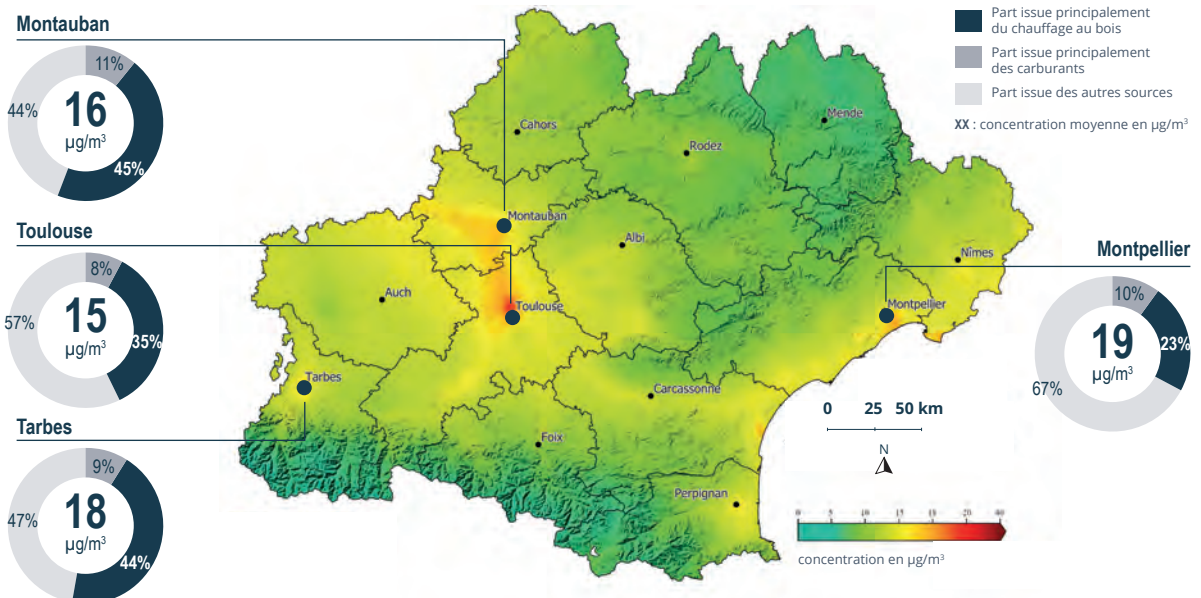
*Campagne de mesures



Exposition aux particules PM10 en période hivernale 2024-2025

L'analyse de la composition des particules permet de mieux connaître leur origine. Dans l'ouest de la région, la combustion de matière organique (chauffage au bois) représente 35 % à 45 % du total. À l'inverse, cette part chute à 23 % à Montpellier. La part des PM10 liée à l'utilisation des carburants (principalement le trafic routier) représente environ 10 % sur la région.

PM10 - Moyenne hivernale 2024 -2025 en µg/m³

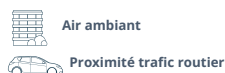


Particules fines de moins de 2,5 micromètres (PM2.5)

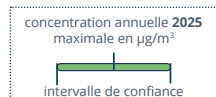
En 2025, les concentrations de particules fines montrent une stabilité à l'échelle régionale, bien qu'une tendance à la hausse soit observée sur l'agglomération toulousaine. Cette pollution est issue d'une grande diversité de sources : chauffage au bois, trafic routier, incendies de forêts et épisodes de poussières désertiques.

La valeur limite actuelle pour la protection de la santé humaine est respectée en 2025 sur toute la région. Néanmoins, la nouvelle directive fixe deux nouvelles valeurs limites pour la protection de la santé humaine à respecter au plus tard en 2030 : une moyenne annuelle plus contraignante qu'actuellement et une valeur journalière à ne pas dépasser plus de 18 fois par an. Ces 2 valeurs limites ne sont actuellement pas respectées sur plusieurs zones de la région.

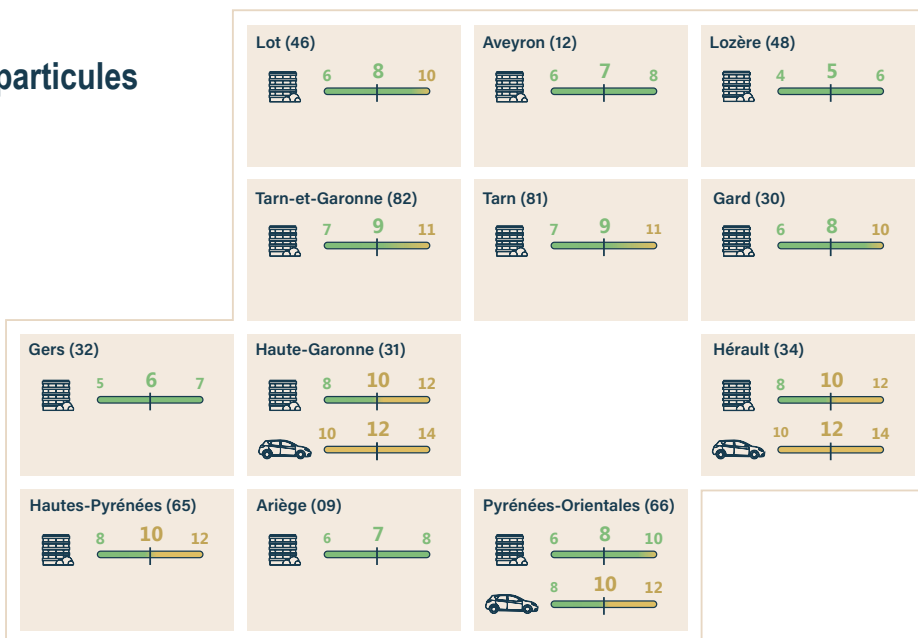
Exposition aux particules fines en région



- Réglementation française**
- Réglementation respectée
 - Objectif de qualité non respecté (>10 µg/m³)
 - Valeur cible dépassée (>20 µg/m³)
 - Valeur limite dépassée (>25 µg/m³)



*Campagne de mesures



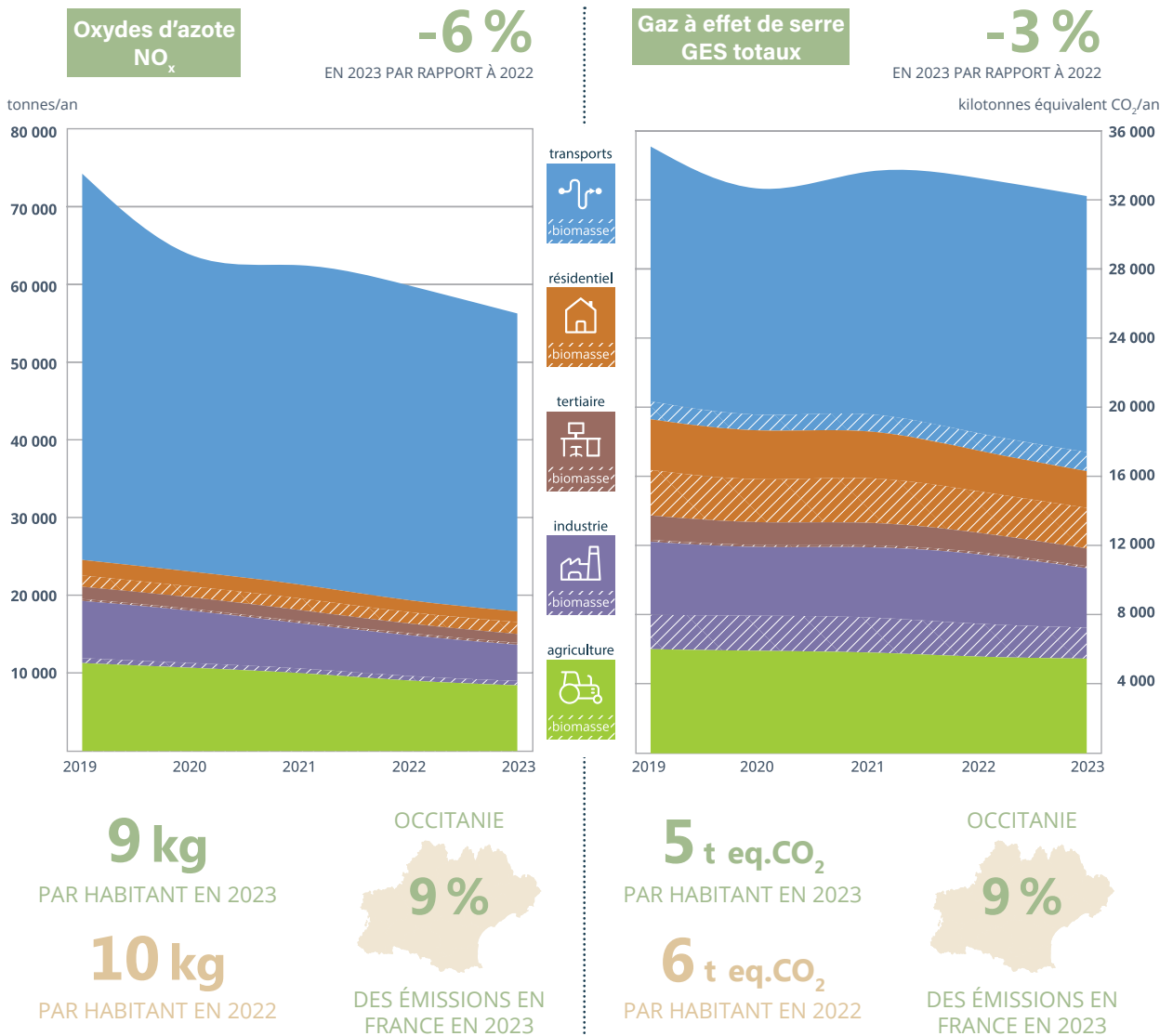
Directive européenne : nouvelle valeur limite journalière

- Réglementation européenne**
- Réglementation respectée
 - Valeur limite dépassée



La tendance à la baisse de la consommation énergétique et des émissions des principaux polluants, dont les gaz à effet de serre (GES), se poursuit à l'échelle régionale.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de crise énergétique, d'hivers moins rigoureux que les précédents, mais aussi de poursuite des rénovations énergétiques des bâtiments, de modernisation des véhicules roulants et des équipements de chauffage. La baisse de 3% des émissions de gaz à effet de serre est principalement portée par une baisse de la consommation d'énergie carbonée dans les secteurs résidentiel et activités économiques (industrie et tertiaire). Cette baisse des GES en 2023 s'inscrit dans la tendance déjà constatée en 2022. Le trafic routier affiche une légère hausse des kilomètres parcourus et de la consommation énergétique, entraînant de fait une hausse des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2022, sur ce secteur d'activité qui représente plus de 45% des émissions totales de GES.



Source : La référence est ATMO IRS_V9_2008-2023

PAR RAPPORT À 2022, ON OBSERVE EN 2023 SUR LA RÉGION :

- 6%** DE NO_x
- 3%** DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)
- 3%** D'ÉNERGIE CONSOMMÉE
- +1%** DE KMS PARCOURUS

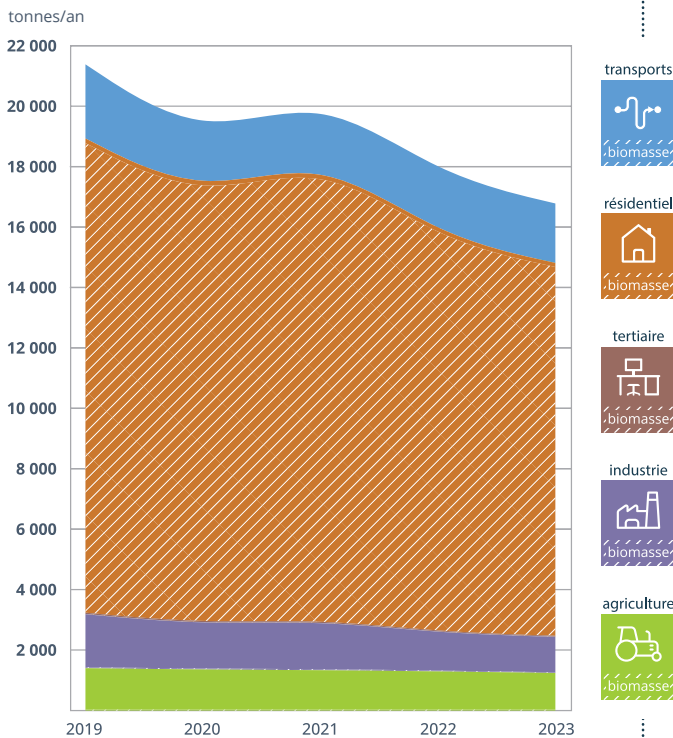
De nouvelles données plus locales sur les secteurs d'activité routier et résidentiel ont été prises en compte afin de mieux refléter les spécificités de nos territoires et évaluer les politiques publiques.

La hausse des quantités de GES issues du secteur routier à l'échelle régionale (+0,4%) n'est ainsi pas observée sur les agglomérations de Toulouse et Montpellier qui voient leurs émissions de GES baisser de -0,6%. L'actualisation des connaissances sur la composition des dispositifs de chauffage se traduit par une baisse des émissions de particules fines du secteur résidentiel sur ces deux agglomérations (-13% et -6%). A l'échelle régionale, cette baisse est de -6%.

Particules fines PM2.5

-5%

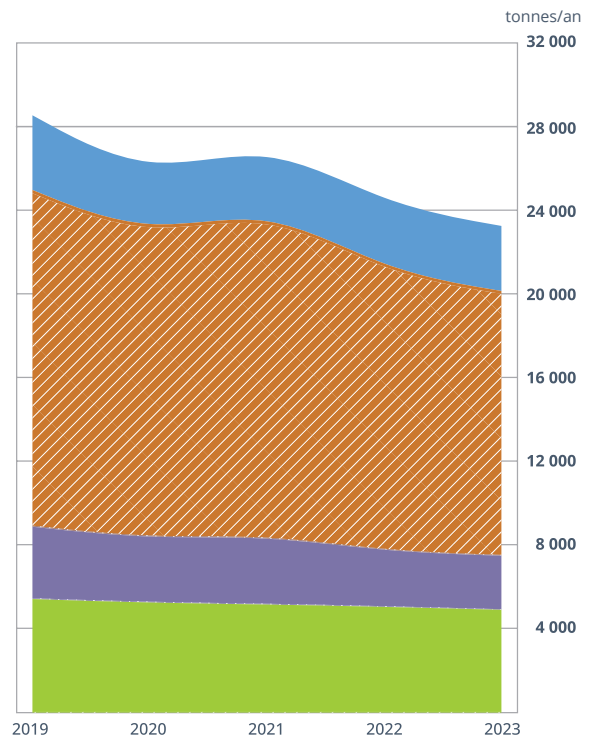
EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



Particules en suspension PM10

-4%

EN 2023 PAR RAPPORT À 2022



3 kg

PAR HABITANT EN 2023

3 kg

PAR HABITANT EN 2022

OCCITANIE

10%

DES ÉMISSIONS EN FRANCE EN 2023

4 kg

PAR HABITANT EN 2023

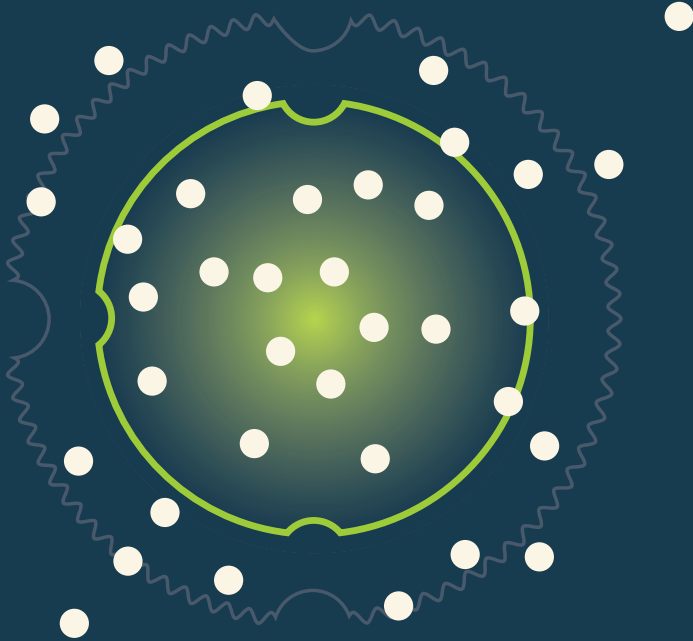
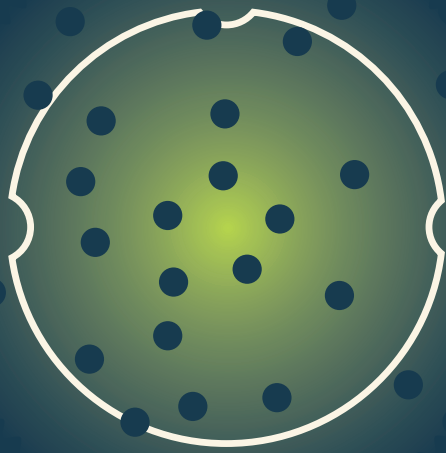
4 kg

PAR HABITANT EN 2022

OCCITANIE

10%

DES ÉMISSIONS EN FRANCE EN 2023



02.

**Surveillance de
polluants d'intérêt
national et local**

Pesticides et perturbateurs endocriniens : un suivi qui se poursuit

Atmo Occitanie poursuit et approfondit sa stratégie régionale de suivi des substances chimiques dans l'air ambiant.

En 2023-2024, le suivi des pesticides dans l'air a concerné dix sites. Notre stratégie d'évaluation s'est ainsi renforcée avec la mise en place de mesures sur Montpellier et Toulouse afin de mieux caractériser l'exposition dans les zones les plus densément peuplées.

88 substances actives ont été recherchées pour suivre l'évolution des pratiques agricoles. En complément de ce suivi, et de manière inédite en France, le dispositif a été consolidé par la recherche de 56 composés potentiellement perturbateurs endocriniens (PE) tels que les phtalates ou les HAP.

Les résultats mettent en évidence une baisse globale des concentrations de pesticides, mais révèlent la présence systématique de perturbateurs endocriniens, **détectés dans 100 % des échantillons.**

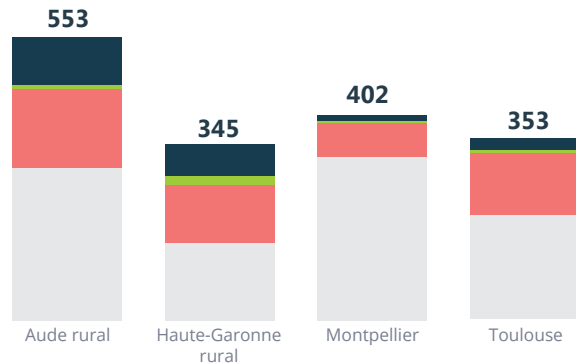
Origine des phtalates : utilisés massivement dans l'industrie, les phtalates servent de plastifiants (PVC), de fixateurs (cosmétiques) ou d'adjuvants (peintures, colles, produits ménagers). Ils sont omniprésents dans les objets du quotidien, l'ameublement et les matériaux de construction.

Origine des HAP : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) résultent de combustions incomplètes. Ils proviennent majoritairement du chauffage résidentiel et du trafic routier, mais aussi de sources domestiques comme les grillades et les fritures.

47 molécules pesticides retrouvées, sur 88 molécules recherchées en 2023-2024

50 molécules PE retrouvées, sur 56 molécules recherchées en 2024

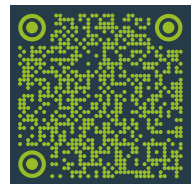
Concentration cumulée par site en 2024 (ng/m³)



Ce graphique illustre les concentrations cumulées de PE en les regroupant en 4 catégories :

- **pesticides**
- **combustion** émettant des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)
- **dégradation de composés** comme les matières plastiques qui émettent notamment des phtalates
- **usages spécifiques** : répulsifs anti moustiques, mousses anti-feux, production de détergents, de lubrifiants, retardateurs de flamme, etc.

Consultez notre interface de datavisualisation **AtmoViz** qui présente, pour chaque territoire, les résultats du suivi des concentrations dans l'air, les volumes d'achats de pesticides locaux et le détail des environnements investigués.



Surveillance des PFAS : un enjeu de santé publique en Occitanie

Les PFAS, surnommés « polluants éternels » pour leur persistance exceptionnelle, font l'objet d'un suivi inédit par Atmo Occitanie. Dès 2024 une stratégie de mesure d'ampleur a ciblé 50 composés sur cinq sites : les métropoles de Toulouse et Montpellier, le bassin industriel d'Alès et deux zones rurales (Aude et Haute-Garonne).

Les premiers résultats révèlent une omniprésence de ces substances, détectées sur 100 % des sites avec 2 à 10 composés retrouvés dans chaque prélèvement. Cette pollution, liée aux activités industrielles, urbaines et de consommation, nécessite une surveillance pérenne.

Atmo Occitanie poursuivra sa stratégie de caractérisation de ces molécules à enjeux afin d'établir leurs évolutions pluriannuelles ainsi que leur saisonnalité et d'évaluer la multi exposition des populations.

10 molécules retrouvées, sur **50** molécules recherchées en 2025

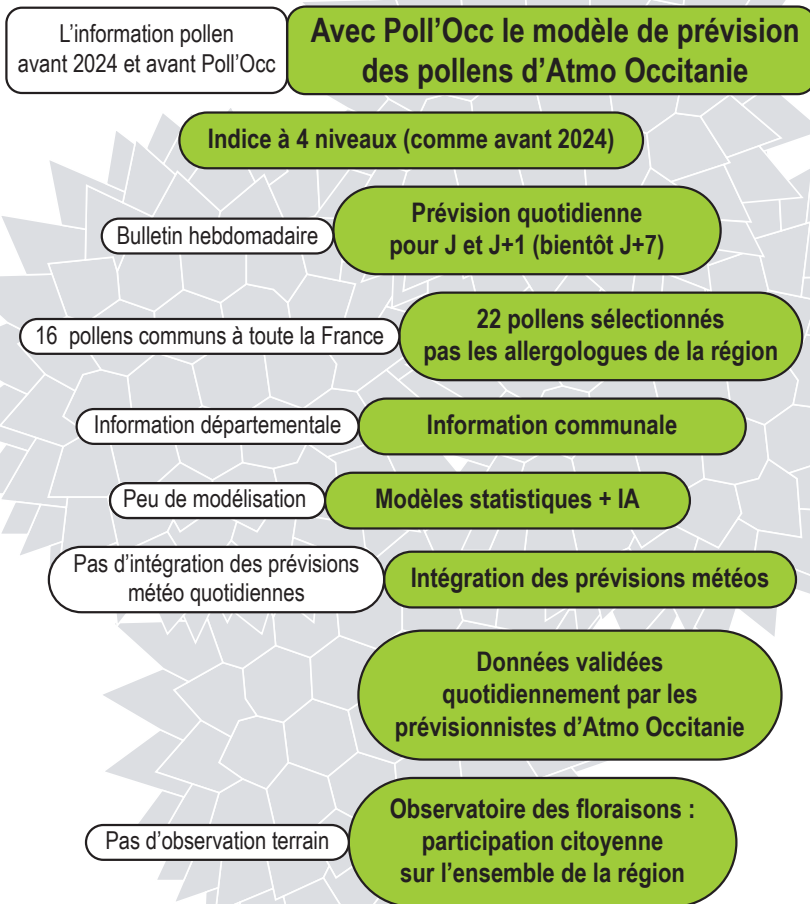
Dispositif Poll'Occ : une surveillance des pollens inédite

L'arrêté ministériel du 2 mars 2026 confie à Atmo Occitanie la coordination de la surveillance des pollens en région en complément de ses missions réglementaires de suivi de la qualité de l'air.

Face à l'enjeu de santé publique que représentent les allergies (30% des adultes concernés), Atmo Occitanie a développé, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de nombreux acteurs scientifiques, médicaux et institutionnels, **Poll'Occ**, un dispositif innovant de prévisions du risque d'exposition aux pollens à l'échelle des communes.

Poll'Occ couvre **22 pollens allergisants** et repose sur une approche scientifique innovante combinant mesures de terrain, modélisation, intelligence artificielle et expertise humaine. Il intègre également la participation des citoyens, qui contribuent à l'observation des plantes allergisantes à travers l'Observatoire des floraisons (partenariat Pl@ntNet)

Véritable outil de prévention, **Poll'Occ** permet aux patients et professionnels de santé d'anticiper les crises allergiques. **Poll'Occ** s'inscrit ainsi dans le concept One Health, une seule santé, qui souligne les liens étroits entre santé humaine, environnement et biodiversité.



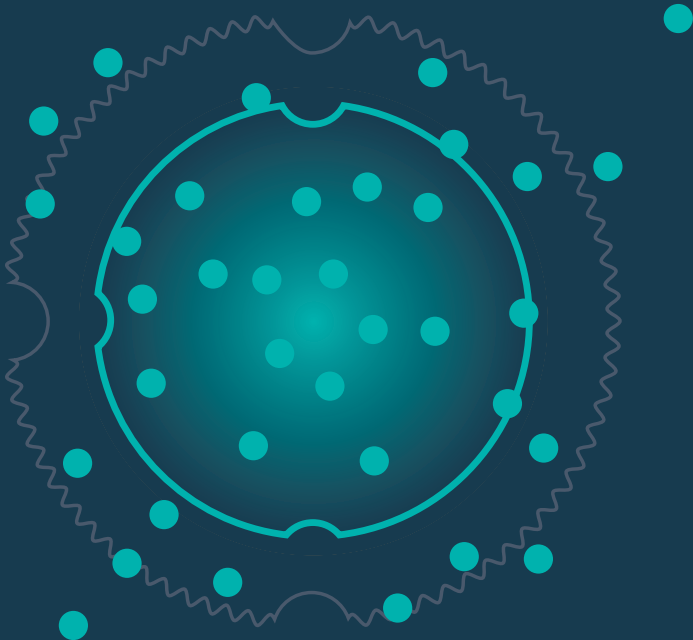
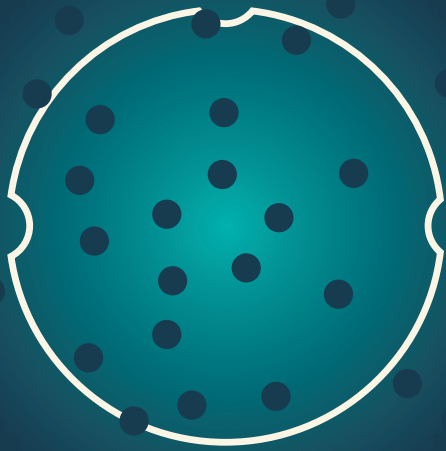
 Consultez les prévisions sur notre site internet pour votre intercommunalité

 Abonnez-vous pour recevoir un email quotidien

 Diffusez la prévision du jour sur votre site internet

Multi exposition : pollens et qualité de l'air

L'interaction entre polluants et pollens aggrave l'impact sanitaire. Entre mars et décembre 2025, l'Occitanie a connu 14 jours avec un indice qualité de l'air « Mauvais » et un indice pollen élevé, principalement en mai et juin en lien avec la présence de graminées et d'ozone. Cette conjugaison peut accroître la sévérité des crises.



03.

**La qualité de l'air
par département
en 2025**

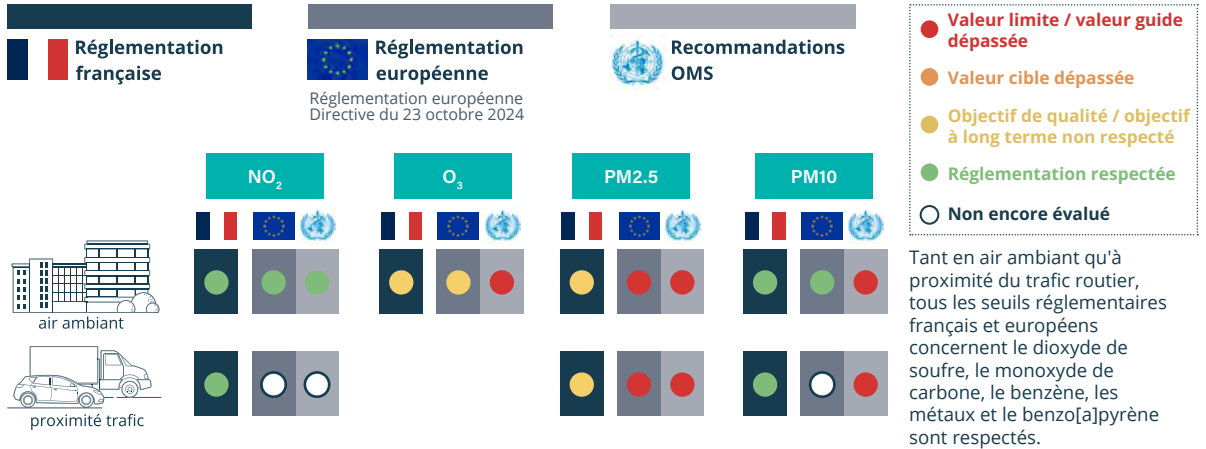


Ariège (09)

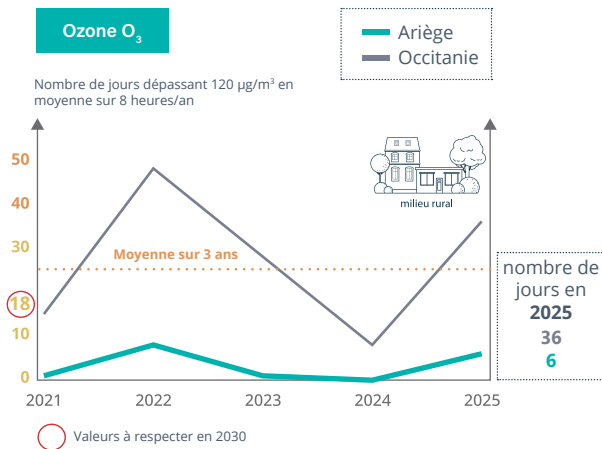
En Ariège, les seuils réglementaires actuels pour la protection de la santé humaine sont respectés pour la majorité des polluants. L'objectif de qualité pour les particules fines (PM2.5), qui deviendra une valeur limite en 2030, n'est pas respecté localement. Concernant l'ozone, toute la population du département est concernée par un non respect de l'objectif de qualité.

En 2025, les concentrations de particules PM10 et PM2.5 sont parmi les plus faibles de la région. À noter que les concentrations d'ozone sont plus élevées, en lien avec un été chaud et donc propice à la formation de ce polluant.

Situation réglementaire

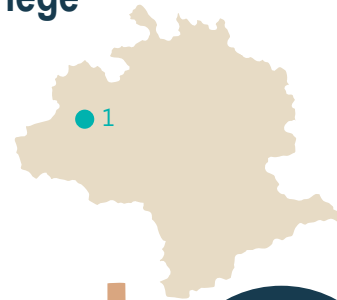


Évolution pluriannuelle Données tendancielles



Dispositif de mesures dans l'Ariège

1
STATION ANNUELLE




388
élèves sensibilisés du CE2 à la 3^e aux enjeux de respirer un air sain depuis 2022

Estimation de la population exposée à la pollution chronique

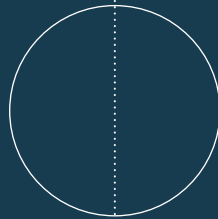
Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine


Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an

0%


de la population de l'Ariège exposée à un dépassement de la valeur limite



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.

Ozone O₃

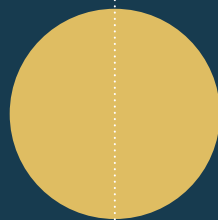
 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an


100%

de la population de l'Ariège exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

155 350 personnes



 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population de l'Ariège exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

155 350 personnes

Particules fines PM2.5

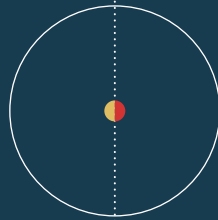
 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an


<1%

de la population de l'Ariège exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **100** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an

<1%

de la population de l'Ariège exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

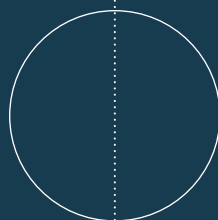
Jusqu'à **100** personnes


Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%

de la population de l'Ariège exposée à un non-respect de l'objectif de qualité



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%

de la population de l'Ariège exposée à un dépassement de la valeur limite

Les sources de pollution de l'air

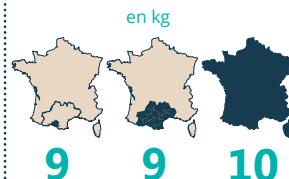
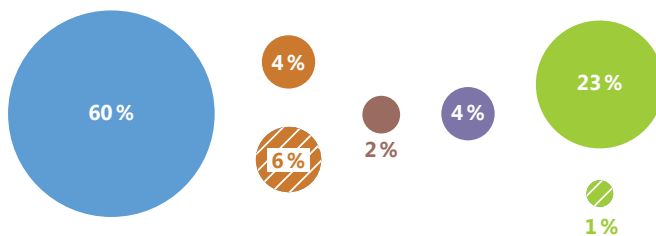


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-7%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

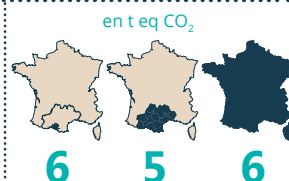
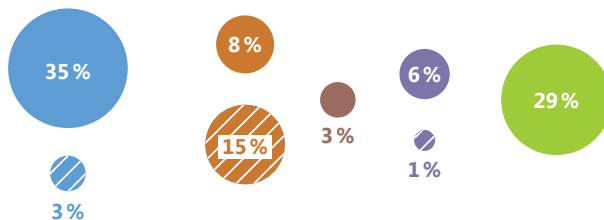


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 10% des émissions de NOx dont 6% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-2%

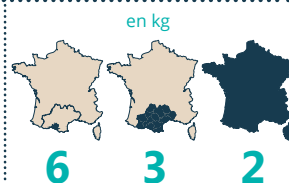
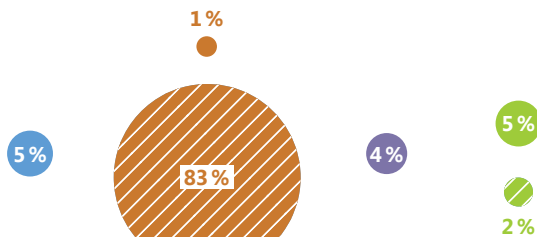
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-5%

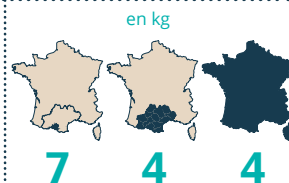
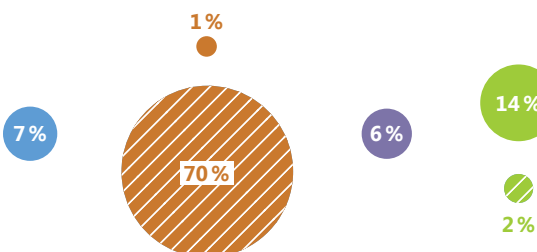
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Poursuite de l'évaluation de la qualité de l'air dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises avec le maintien du dispositif d'évaluation situé sur la commune de Saint-Girons. Ce suivi permanent a permis d'évaluer les concentrations en ozone ainsi qu'en particules en suspension et particules fines, afin de consolider la connaissance des niveaux en zone de montagne et d'évaluer l'exposition chronique de la population.

AXE 2 air/climat énergie santé

Présentation du bilan annuel de la qualité de l'air du département de l'Ariège auprès des services de l'État et des acteurs du territoire dans le cadre du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST 09).

AXE 3 impact des activités

Suivi des retombées de poussières autour des gravières de Varilhes et de Saverdun, mené en partenariat avec l'exploitant NEXTONE. Ce programme de surveillance a consisté en la réalisation de quatre campagnes de mesures d'un mois, réparties sur plusieurs sites afin de caractériser l'impact de l'activité sur l'environnement immédiat.

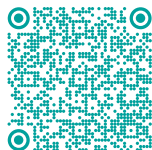
Surveillance des retombées de poussières dans l'environnement de la carrière et de l'usine de Talcs de Luzenac (IMERYS). Concrètement des campagnes de mesures d'une durée de 2 mois sont effectuées tout au long de l'année sur six sites aux abords de l'usine. Autour de la carrière, 4 campagnes de mesures sont effectuées entre avril et décembre.

Une analyse complémentaire des poussières recueillies permet de déterminer celles qui ont une origine organiques (pollens) de celles qui ont une origine minérale.

AXE 5 information sensibilisation concertation

Animation d'ateliers de sensibilisation et d'information sur les enjeux liés à la pollution de l'air au sein des primaires et collèges. Ces interventions visent à sensibiliser le jeune public à l'importance de la qualité de l'air que l'on respire.

Consultez les publications qui concernent l'Ariège :



Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Relocaliser le dispositif d'évaluation de Saint-Girons afin de garantir sa pérennité.

AXE 2 air/climat énergie santé

Assurer la présentation du bilan départemental de la qualité de l'air en CODERST afin d'accompagner les décideurs dans l'élaboration des politiques publiques locales.

AXE 3 impact des activités

Poursuivre le suivi des retombées de poussières dans l'environnement des gravières de Varilhes et de Saverdun en collaboration avec l'exploitant NEXTONE.

Maintenir la surveillance des retombées de poussières autour des sites d'exploitation et de transformation de talc d'IMERYS à Luzenac.

AXE 5 information sensibilisation concertation

Reconduire les actions de sensibilisations thématiques dans les établissements scolaires (primaire et collège) pour renforcer la culture de la qualité de l'air auprès des élèves.





Aude

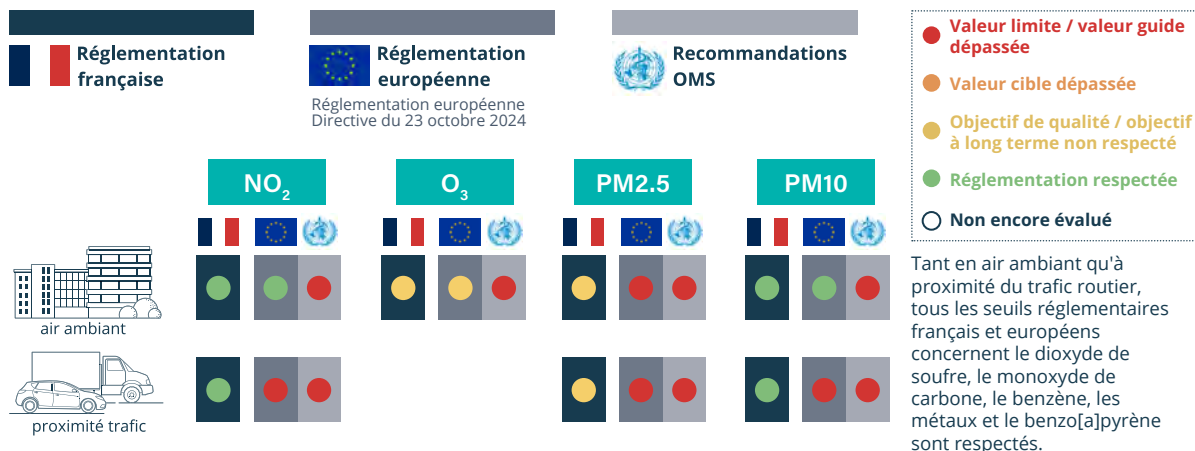
(11)

Dans l'Aude, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine ne sont pas dépassées. À noter que les non respects des objectifs de qualité concernent un tiers de la population départementale pour les particules fines (PM2.5) et la totalité pour l'ozone.

Les valeurs limites de la nouvelle directive européenne à respecter avant 2030 ne le sont pas actuellement pour plusieurs polluants, notamment dans les environnement de proximité trafic routier.

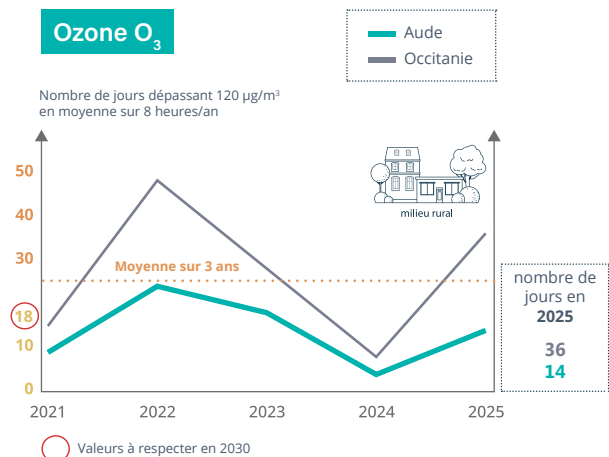
Comme sur le reste de la région, les concentrations d'ozone ont augmenté en 2025 en lien avec les fortes chaleurs estivales.

Situation réglementaire



Évolution pluriannuelle

Données tendancielle



Dispositif de mesures dans l'Aude

1

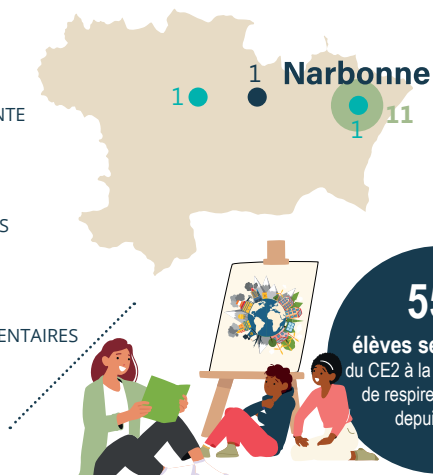
STATION PERMANENTE

2

STATIONS ANNUELLES

11


MESURES COMPLÉMENTAIRES




Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

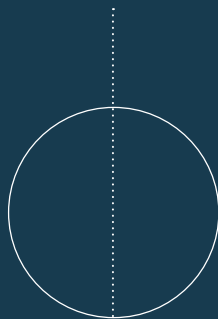
Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


0%
de la population de l'Aude exposée
à un dépassement de la valeur limite

 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.




Ozone O₃

 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

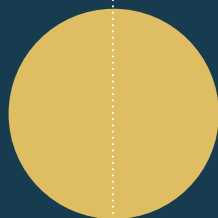
100%
de la population de l'Aude exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :
377 800 personnes


 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%
de la population de l'Aude exposée
à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :
377 800 personnes




Particules fines PM2.5

 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

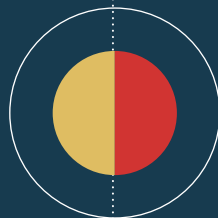
Jusqu'à **35%**
de la population de l'Aude exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :
Jusqu'à **132 400** personnes


 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an

Jusqu'à **35%**
de la population de l'Aude exposée
à un dépassement de la valeur limite


Cela représente :
Jusqu'à **132 400** personnes



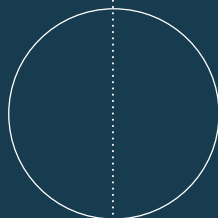
Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%
de la population de l'Aude exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%
de la population de l'Aude exposée
à un dépassement de la valeur limite



Les sources de pollution de l'air

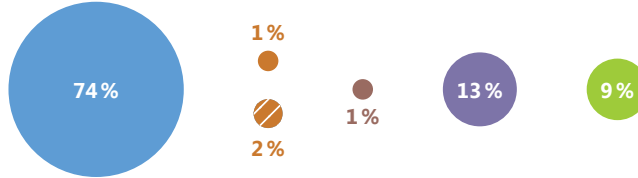


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

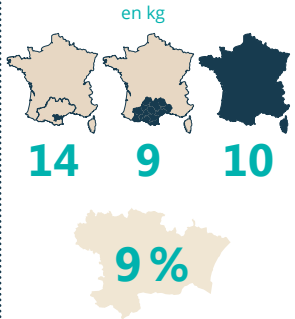
Oxydes d'azote NO_x

-8%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



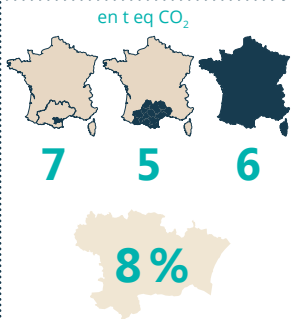
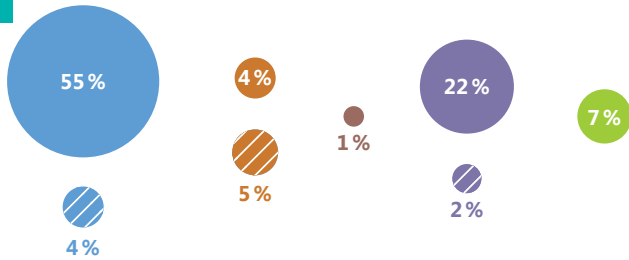
Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 3% des émissions de NOx dont 2% sont issus de la combustion de biomasse.



Gaz à effet de serre GES

-3%

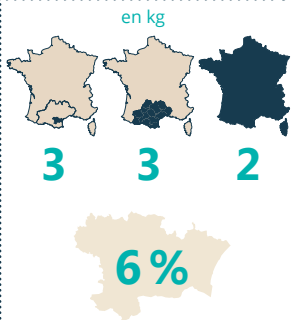
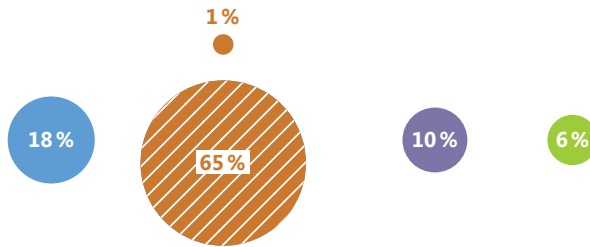
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-7%

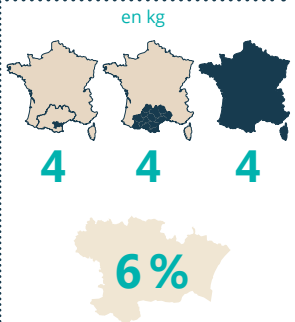
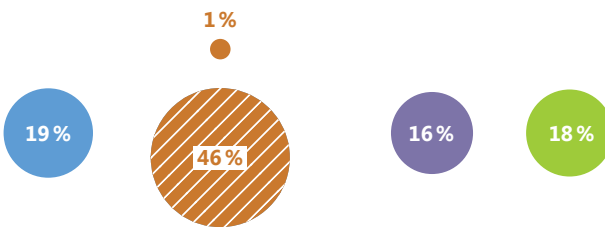
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-4%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Poursuite des démarches de recherche d'un site de mesures à proximité d'un axe routier du centre ville de Narbonne. Ce dispositif nous permettra de renforcer nos connaissances sur les environnements les plus exposés à la pollution de l'air. Il répond aux enjeux de la nouvelle directive européenne et notamment la diminution de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé pour le dioxyde d'azote (NO₂) principalement émis par la circulation.

Déploiement d'un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air en août **suite à l'incendie dans l'Aude.** Les résultats seront présentés début 2026.

AXE 2 air/climat énergie santé

Appui au Grand Narbonne dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Fourniture des indicateurs annuels d'émissions de polluants atmosphériques, réalisation de cartographies à fine échelle et mise à disposition d'un rapport d'expertise ciblant les secteurs à enjeux. Une étude d'opportunité concernant la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) a également été menée.

Accompagnement du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée dans le cadre de l'accompagnement de son PCAET.

AXE 3 impact des activités

Étude sur l'impact de l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A61. L'évaluation du dioxyde d'azote après mise en service a ciblé 50 sites sur les sections Narbonne/Lézignan-Corbières et Port-Lauragais/A66. Les analyses confirment une diminution des concentrations depuis 2014 et ne mettent pas en évidence d'impact significatif de l'élargissement sur la qualité de l'air locale. La cartographie des concentrations, l'évaluation de l'exposition des populations et l'inventaire des émissions ont été finalisés avec la publication du rapport d'expertise en mars 2025.

Renouvellement de la convention de partenariat avec Orano-Malvési pour la période 2025-2027. Le dispositif d'évaluation assure le suivi en continu de l'ammoniac (NH₃) par tubes passifs sur cinq sites, avec des relevés bimensuels. Les résultats de l'année 2025 montrent une situation globalement stable par rapport aux années précédentes. Le rapport annuel est consultable sur le site internet d'Atmo Occitanie.

Suivi des retombées de poussières dans l'environnement de 15 exploitations partenaires (principalement des carrières). La surveillance a été réalisée au moyen de jauges Owen ou de plaquettes de dépôt selon les spécificités des sites.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Déployer une station de mesure à proximité d'un axe routier important du centre ville de Narbonne en lien avec les enjeux d'évaluation de l'exposition de la population aux dépassements des valeurs réglementaires.

AXE 2 air/climat énergie santé

Poursuivre l'accompagnement du Grand Narbonne avec la mise à jour des cartographies, la production des livrables annuels de suivi et le maintien du dispositif d'évaluation sur le territoire de l'agglomération.

Renouveler le partenariat avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée pour la période 2025-2027. Les actions porteront sur la mise à jour des indicateurs d'émissions et la préparation d'un rapport complet sur les secteurs à enjeux pour 2027.

AXE 3 impact des activités

Maintenir la surveillance environnementale autour du site Orano-Malvési par la poursuite des mesures d'ammoniac et la publication des rapports de suivi.

Poursuivre le suivi des retombées de poussières dans l'environnement des 15 exploitations partenaires du département.



Consultez les publications qui concernent l'Aude :



Aveyron

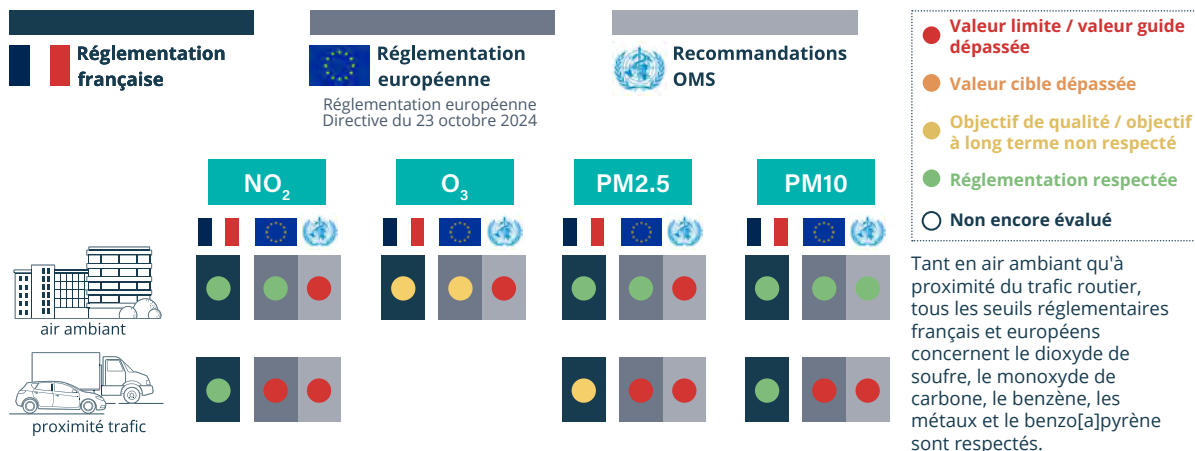
(12)

Dans l'Aveyron, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées. À noter que la totalité des habitants du département est concernée par le non respect de l'objectif de qualité pour l'ozone.

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine prévues dans la nouvelle directive européenne, et à respecter avant 2030, ne le sont pas actuellement dans des environnements de proximité trafic routier.

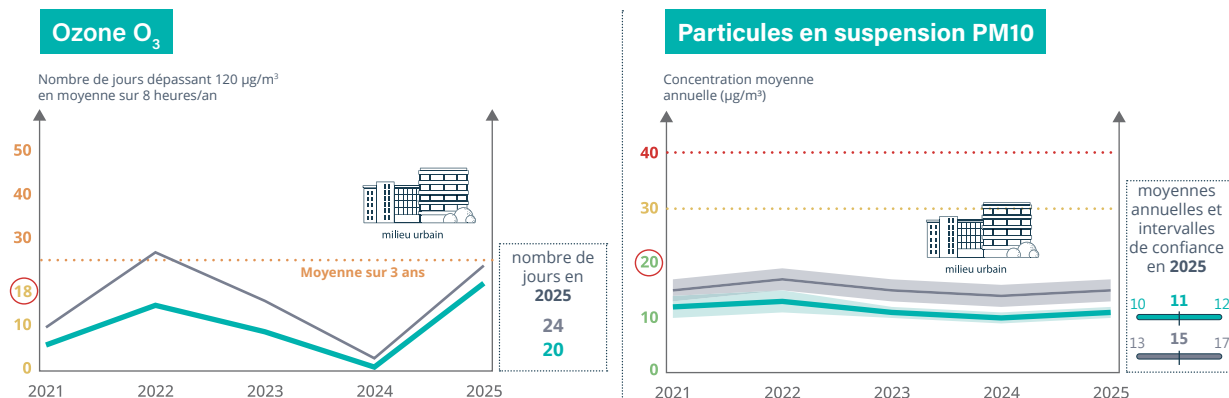
En 2025, la pollution à l'ozone a été plus intense en raison d'un été particulièrement chaud et donc propice à la formation de ce polluant.

Situation réglementaire



Évolution pluriannuelle

Données tendancielles




○ Valeurs à respecter en 2030

Estimation de la population exposée à la pollution chronique


Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


0%

de la population de l'Aveyron exposée à un dépassement de la valeur limite

 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.

Ozone O₃


 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%

de la population de l'Aveyron exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

279 750 personnes

 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population de l'Aveyron exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :


279 750 personnes

Particules fines PM2.5

 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

0%

de la population de l'Aveyron exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an

0%


de la population de l'Aveyron exposée à un dépassement de la valeur limite

Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%

de la population de l'Aveyron exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%

de la population de l'Aveyron exposée à un dépassement de la valeur limite

Les sources de pollution de l'air

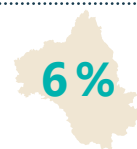
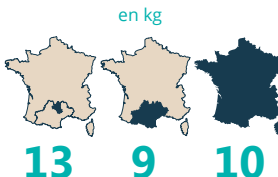
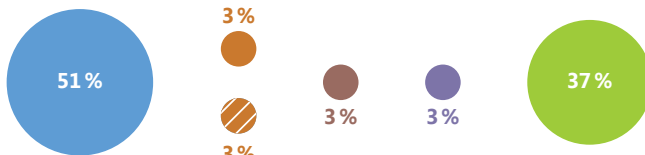


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-4%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

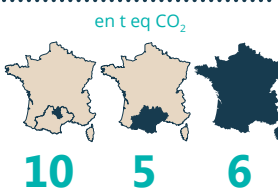
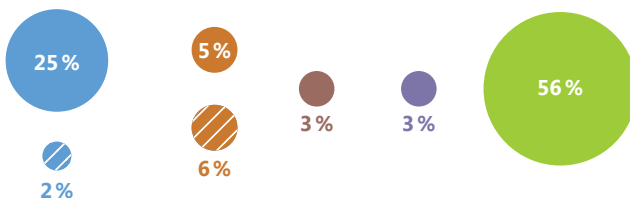


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 6% des émissions de NOx dont 3% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-1%

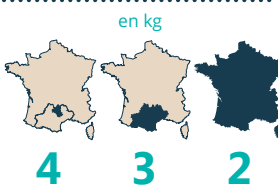
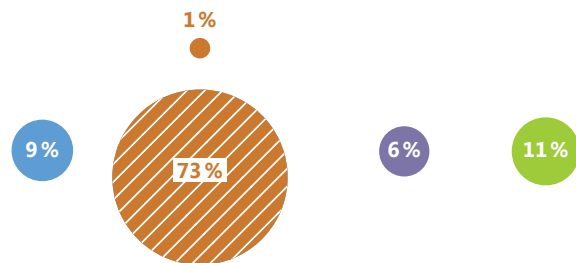
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-6%

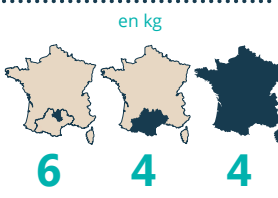
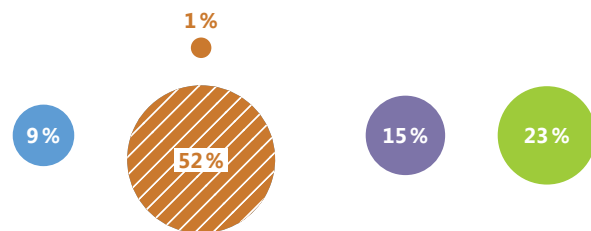
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Accompagnement de Rodez Agglomération dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Actualisation des cartographies à fine échelle pour le dioxyde d'azote, les particules en suspension (PM10) et les particules fines (PM2.5), ainsi que mise à disposition des données d'émissions communales et sectorisées sur la période 2008-2022. Une synthèse territoriale et un rapport d'expertise analysant les secteurs à enjeux complètent ces travaux. Enfin, un accompagnement du montage de dossier AACT'AIR a été réalisé dans la perspective du lancement d'une évaluation d'action mobilité douce fondée sur la location de longue durée de vélo à assistance électrique (VAE).

AXE 3 impact des activités

Suivi des retombées de poussières dans l'environnement des carrières d'Onet-le-Château et de Salles-la-Source (partenaire : CMGO). Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées. L'objectif était de déterminer l'impact des activités d'extraction sur l'environnement et d'évaluer l'efficacité des mesures de limitation des envols de poussières.

Surveillance environnementale autour de la vallée industrielle de Viviez-Decazeville.

L'évaluation porte sur :

- l'impact sur la qualité de l'air du pôle multi-filière Kéréa à Dunet et de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à l'Igüe du Mas en partenariat avec la société Solena Valorisation ;
- l'impact de l'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de Montplaisir à Viviez en partenariat avec SéchÉ Éco Services.

Expertise post accidentelle suite à l'incendie survenu sur le site de l'entreprise SOPAVE (propriété de la SNAM).

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Maintien du dispositif de suivi des polluants NO₂, PM10, PM2.5 et ozone permettant notamment d'évaluer le respect des nouvelles valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

AXE 2 air/climat énergie santé

Rodez Agglomération : Rencontre avec les nouveaux élus du territoire en vue de définir un programme d'action dans le cadre du renouvellement de la convention.

AXE 3 impact des activités

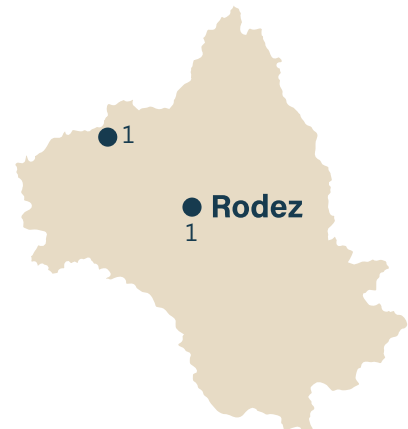
Maintenir le suivi des retombées de poussières autour des carrières de CMGO à Onet-le-Château et Salles-la-Source.

Pérenniser les dispositifs d'évaluation de la qualité de l'air sur les sites de Solena Valorisation et de SéchÉ Éco Services.

Dispositif de mesures dans l'Aveyron

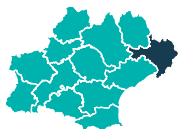
2

STATIONS PERMANENTES



Consultez les publications qui concernent l'Aveyron :





Gard

(30)

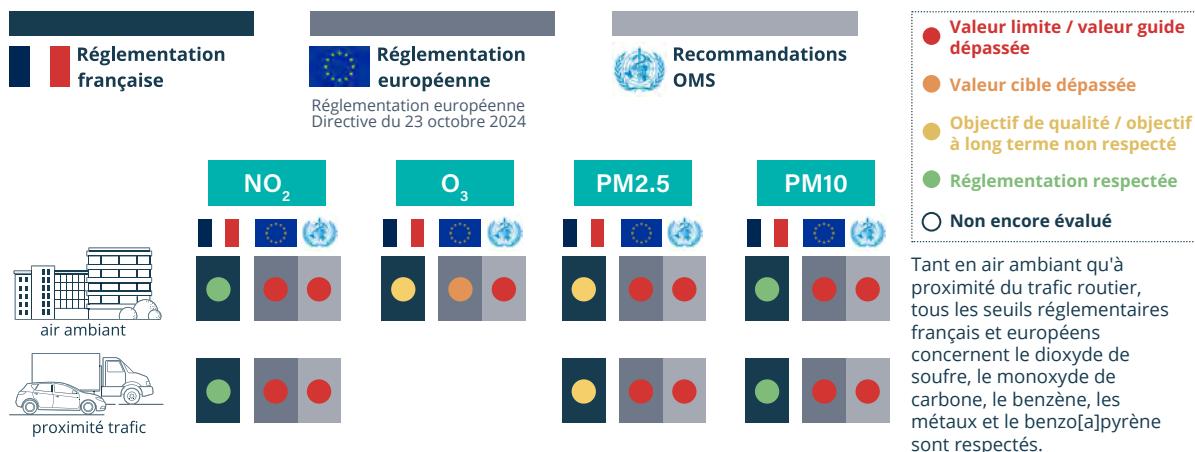
Dans le Gard, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées.

En revanche, le non respect des objectifs de qualité actuels concerne jusqu'à 55 % de la population départementale pour les particules fines (PM2.5) et la totalité pour l'ozone.

Les valeurs limites ou cibles pour la protection de la santé humaine issues de la nouvelle directive européenne, et à respecter avant 2030, ne le sont pas actuellement pour plusieurs polluants : PM10, PM2.5, ozone et NO₂.

En 2025, les concentrations de NO₂ apparaissent en diminution, et celles des particules restent globalement stables. Cependant, la pollution à l'ozone est plus marquée en lien avec un été 2025 chaud et donc davantage propice à la formation de ce polluant.


Situation réglementaire



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

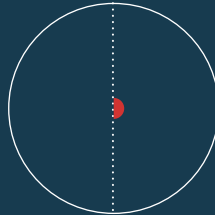
Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine


Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an

0%

de la population du Gard exposée à un dépassement de la valeur limite



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an


<1%

de la population du Gard exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **1 600** et **3 400** personnes

Ozone O₃

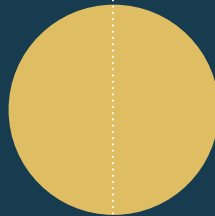
 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an


100%

de la population du Gard exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

764 050 personnes



 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population du Gard exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

764 050 personnes

Particules fines PM2.5

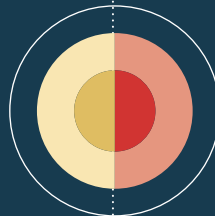
 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an


Entre **15%** et **55%**
(intervalle de confiance)

de la population du Gard exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Entre **117 050** et **417 750** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an


Entre **15%** et **55%**
(intervalle de confiance)

de la population du Gard exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

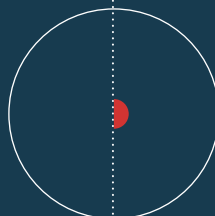
Entre **117 050** et **417 750** personnes


Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%

de la population du Gard exposée à un non-respect de l'objectif de qualité



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Jusqu'à **2%**

de la population du Gard exposée à un dépassement de la valeur limite

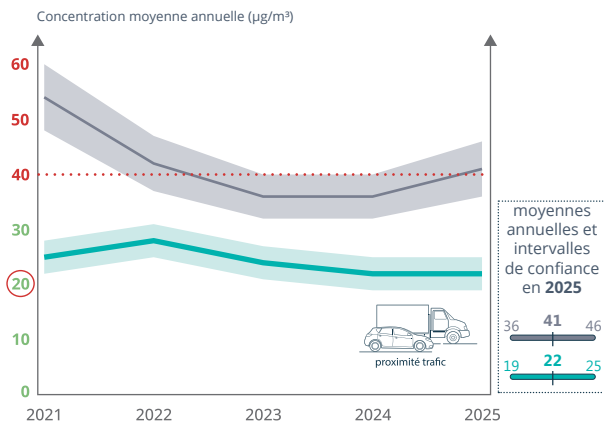
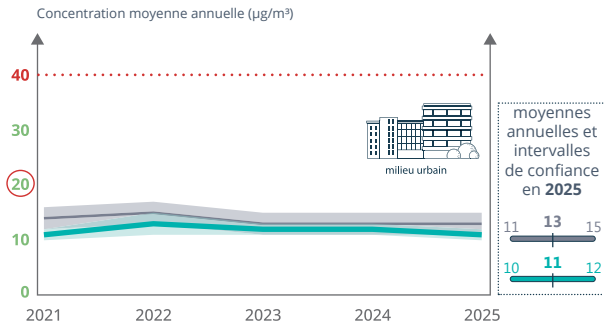
Cela représente :

Entre **600** et **17 000** personnes

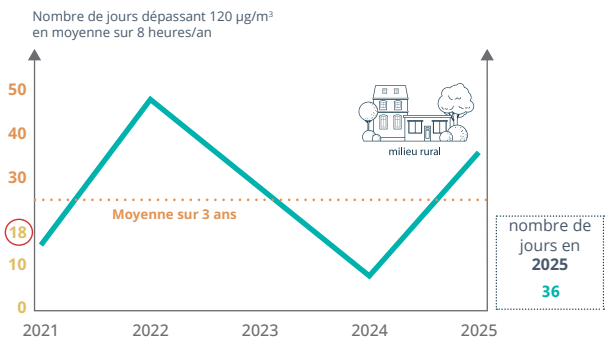
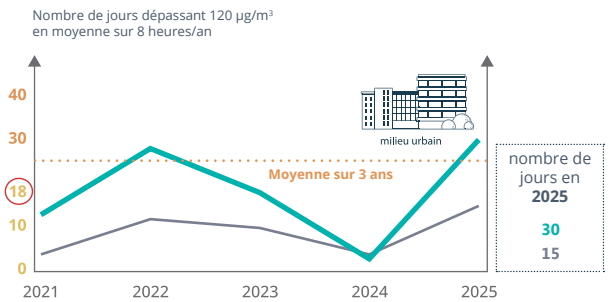
Évolution pluriannuelle

Données tendancielles

Dioxyde d'azote NO₂



Ozone O₃



○ Valeurs à respecter en 2030

Dispositif de mesures dans le Gard

7

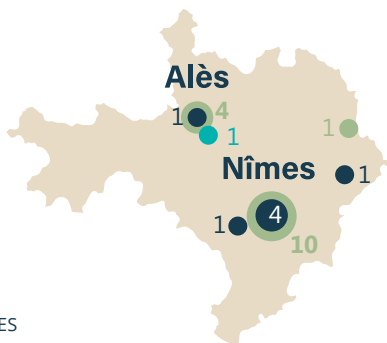
STATIONS PERMANENTES

1

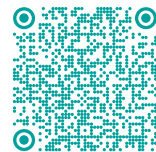
STATION ANNUELLE

15

MESURES COMPLÉMENTAIRES



Consultez les publications qui concernent le Gard :



1303


élèves sensibilisés du CE2 à la 3^e aux enjeux de respirer un air sain depuis 2022



Zoom sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Nîmes


Exposition à la pollution au dioxyde d'azote

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

 Réglementation française



1 personne exposée à un dépassement de la valeur limite

 Réglementation européenne







ENTRE 1 600 ET 3 400 personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

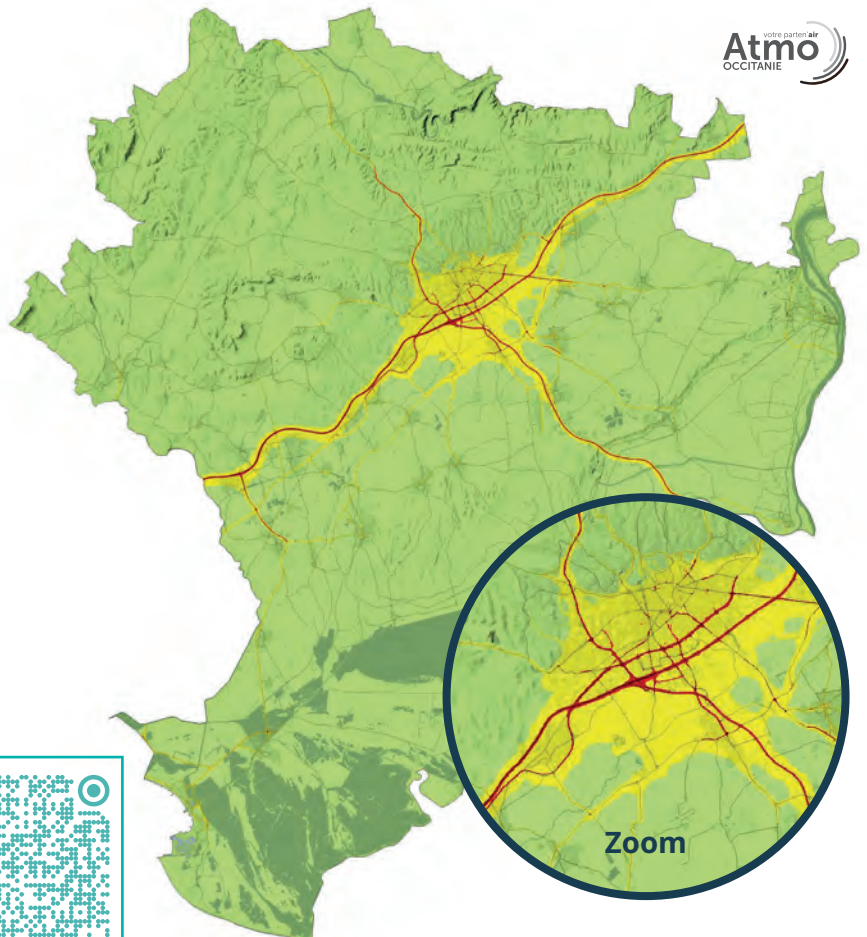
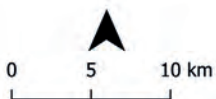
Données prenant en compte un intervalle de confiance

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote

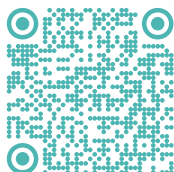
Situation du NO₂ pour la protection de la santé en 2025
(en µg/m³ - moyenne annuelle)



-  < Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Valeur Limite 2030 (20µg/m³)
-  > Valeur Limite (40µg/m³)



Consultez la carte annuelle des concentrations en dioxyde d'azote vis-à-vis de la réglementation française :



Les sources de pollution de l'air



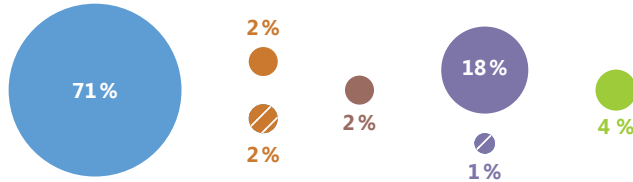
Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région

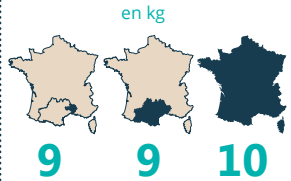
Oxydes d'azote NO_x

-6%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



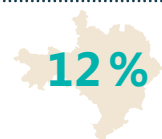
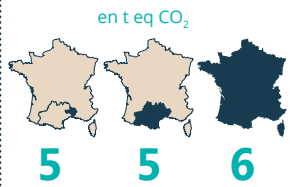
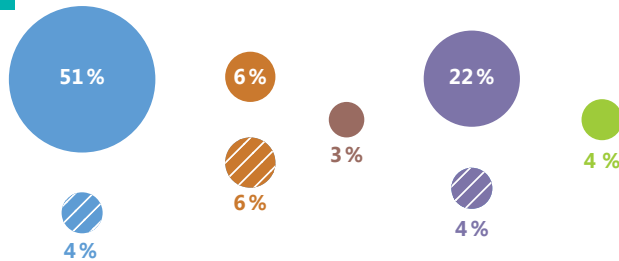
Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 4% des émissions de NOx dont 2% sont issus de la combustion de biomasse.



Gaz à effet de serre GES

-14%

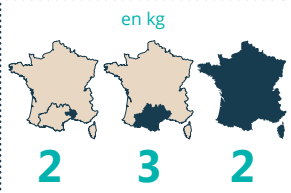
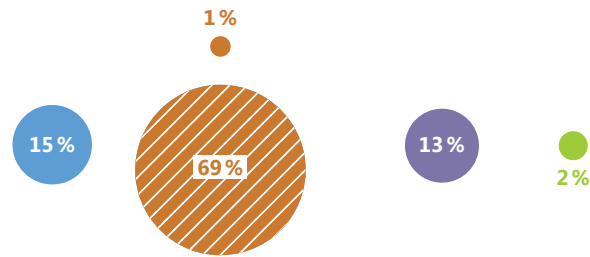
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-5%

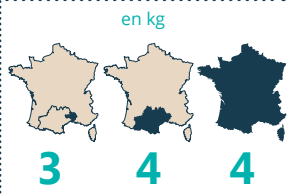
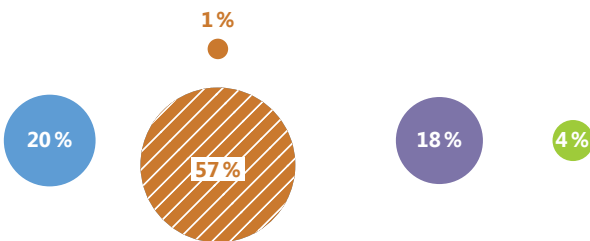
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Déploiement de mesures des particules fines PM2.5 à proximité du trafic routier afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et d'améliorer les connaissances sur les concentrations de ce polluant et l'exposition des populations.

Réorganisation du suivi des environnements de proximité trafic routier à Nîmes. Arrêt de la station réglementaire Nîmes Planas remplacée par la station Nîmes Allende (mesures des polluants NO₂, PM10 et PM2.5).

Mise en place d'un suivi des concentrations de NO₂ à proximité du trafic routier d'Alès. L'objectif est de renforcer les mesures de ce polluant en lien avec les nouveaux seuils réglementaires prévus dans la nouvelle directive européenne.

AXE 3 impact des activités

Surveillance de la qualité de l'air autour de la plateforme industrielle de Salindres. L'observatoire des odeurs a été maintenu avec l'implication des riverains.

Réalisation de mesures complémentaires (oxydes d'azote, dioxyde de soufre, métaux) dans l'air ambiant autour du site de Ferroglobe en complément du suivi permanent de retombées de poussières.

Suivi **des retombées de poussières** autour de 15 exploitations ou carrières.

AXE 2 air/climat énergie santé

Accompagnement de Nîmes Métropole. Ce partenariat inclut notamment le suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), la mise à jour des cartographies à fine échelle des principaux polluants et l'évaluation de l'exposition des populations. Les données d'émissions sectorisées, un rapport d'expertise des secteurs à enjeux et une synthèse territoriale ont également été produits.

Appui apporté à Alès Agglomération. Les travaux ont porté sur la fourniture des cartographies, des indicateurs de l'inventaire des émissions de polluants et d'un rapport d'expertise.

Participation au comité de suivi et à l'évaluation du **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Nîmes** qui a été approuvé en décembre 2025.

Participation à l'Évaluation Quantitative d'Impacts Sanitaires (EQIS) avec l'ARS Occitanie et le CREAL-ORS Occitanie afin de mettre en évidence les liens entre qualité de l'air et santé sur la zone du PPA de Nîmes.

Fourniture de données d'émissions pour le SCOT Sud Gard, Pont du Gard, Terre de Camargue et Pays de Sommières.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Évaluation de l'exposition aux **pesticides** dans l'air dans un environnement viticole et aux **perturbateurs endocriniens et PFAS** en milieu urbain à Alès.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Maintenir les dispositifs d'évaluation et les renforcer, notamment à Alès par des campagnes de mesures du dioxyde d'azote ciblées sur les nouveaux aménagements urbains.

Analyser les niveaux de pollution relevés par les nouvelles stations situées à proximité du trafic routier pour valider leur pertinence à long terme.

AXE 3 impact des activités

Conserver un **observatoire des odeurs** autour des sites industriels de Salindres.

Poursuivre le suivi des retombées de poussières.

AXE 2 air/climat énergie santé

Renouveler les conventions de partenariat avec Nîmes Métropole et Alès Agglomération pour assurer la continuité de l'accompagnement des PCAET, la mise à jour des cartographies et la fourniture des indicateurs d'émissions.

Poursuivre la participation au comité de suivi du PPA de l'aire urbaine de Nîmes : évaluation de la qualité de l'air et suivi des actions.

Finaliser l'étude d'impact sanitaire en collaboration avec l'ARS Occitanie et le CREAL-ORS Occitanie.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuivre les mesures de **pesticides, perturbateurs endocriniens et PFAS** afin d'évaluer la multi-exposition des populations.



Haute-Garonne

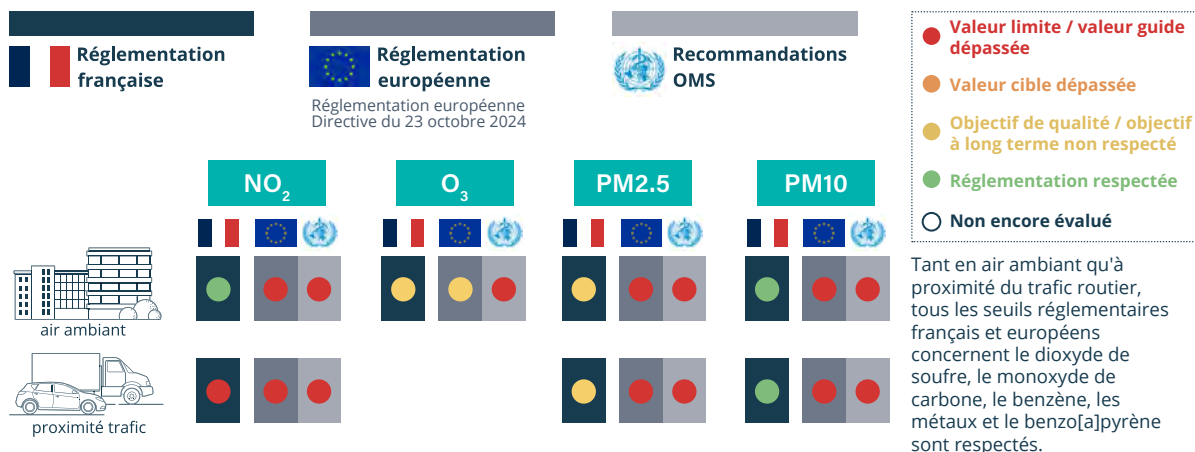
(31)

En Haute-Garonne, la population est toujours exposée à des concentrations ne respectant pas les seuils réglementaires actuels pour la protection de la santé humaine. Ainsi, les cartographies de concentration mettent en évidence que : la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO_2) n'est localement pas respectée à proximité du trafic routier ; jusqu'à 93% des habitants sont impactés par des niveaux de particules fines ($\text{PM}_{2.5}$) ne respectant pas l'objectif de qualité ; l'ensemble des habitants du département est exposé à un non respect de l'objectif de qualité pour l'ozone (O_3).

Les valeurs limites de la nouvelle directive européenne, à respecter d'ici 2030, sont actuellement dépassées pour plusieurs polluants (NO_2 , PM_{10} , $\text{PM}_{2.5}$ et ozone).

En 2025, les concentrations de NO_2 restent globalement stables. A noter que les concentrations d'ozone sont en augmentation en lien avec un été 2025 plus chaud et donc davantage propice à la formation de ce polluant.


Situation réglementaire



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Oxydes d'azote NO_x

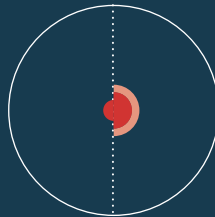
 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


< 1%

de la population de la Haute-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **< 100** et **500** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an


Entre **3%** et **6%**

(intervalle de confiance)
de la population de la Haute-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **41 050** et **82 300** personnes

Ozone O₃

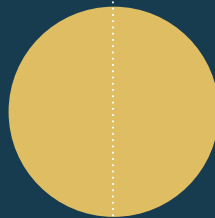
 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an


100%

de la population de la Haute-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

1 456 300 personnes



 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population de la Haute-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

1 456 300 personnes

Particules fines PM2.5

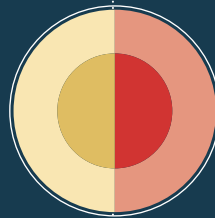
 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an


Entre **30%** et **93%**

(intervalle de confiance)
de la population de la Haute-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Entre **442 450** et **1 347 400** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an


Entre **30%** et **93%**

(intervalle de confiance)
de la population de la Haute-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **442 450** et **1 347 400** personnes

Particules en suspension PM10

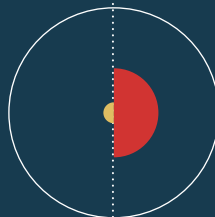
 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an


< 1%

de la population de la Haute-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **100** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Jusqu'à **18%**

de la population de la Haute-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

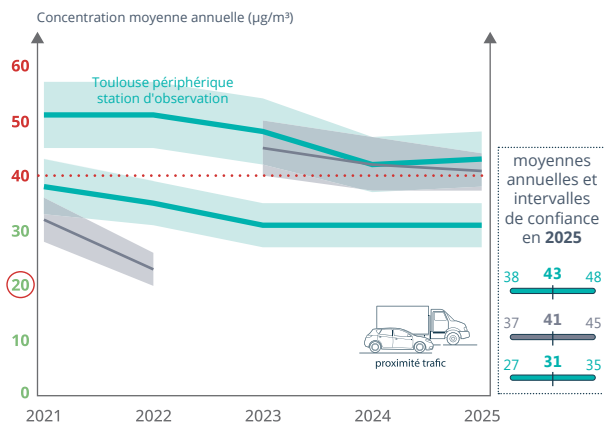
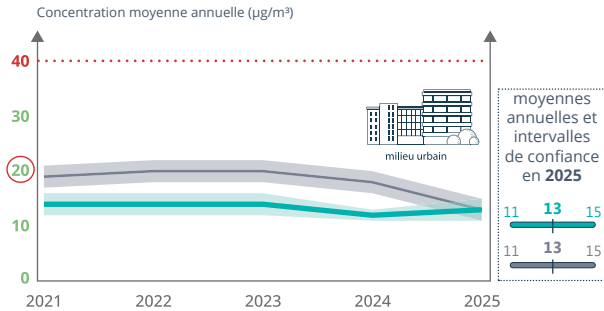
Cela représente :

Entre **13 400** et **265 350** personnes

Évolution pluriannuelle

Données tendancielles

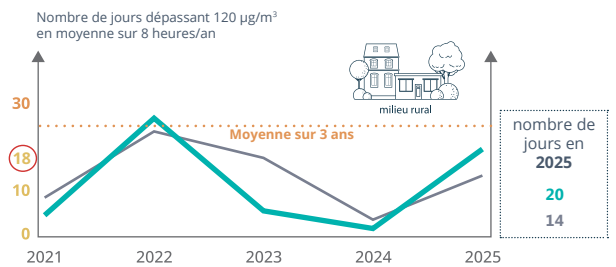
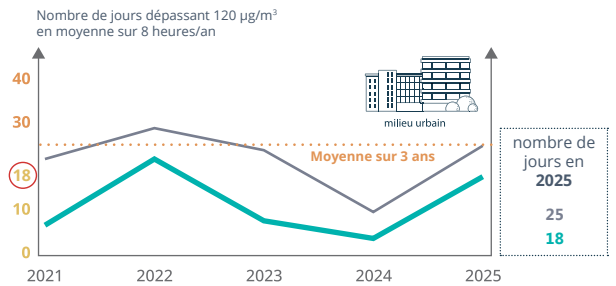
Dioxyde d'azote NO₂



Dans l'Hérault, en raison de l'évolution de leur environnement, l'emplacement des stations à proximité du trafic routier a évolué.

○ Valeurs à respecter en 2030

Ozone O₃



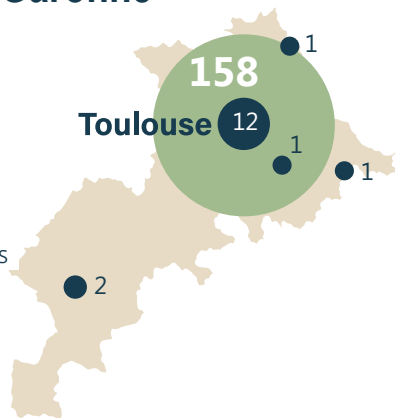
Dispositif de mesures en Haute-Garonne

17

STATIONS PERMANENTES

158

MESURES COMPLÉMENTAIRES



Consultez les publications qui concernent la Haute-Garonne :



3063


élèves sensibilisés du CE2 à la 3^e aux enjeux de respirer un air sain depuis 2022



Zoom sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Toulouse

Exposition à la pollution au dioxyde d'azote


Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

 Réglementation française



JUSQU'À
500

personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

 Réglementation européenne



ENTRE
41 050
ET
82 300





personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

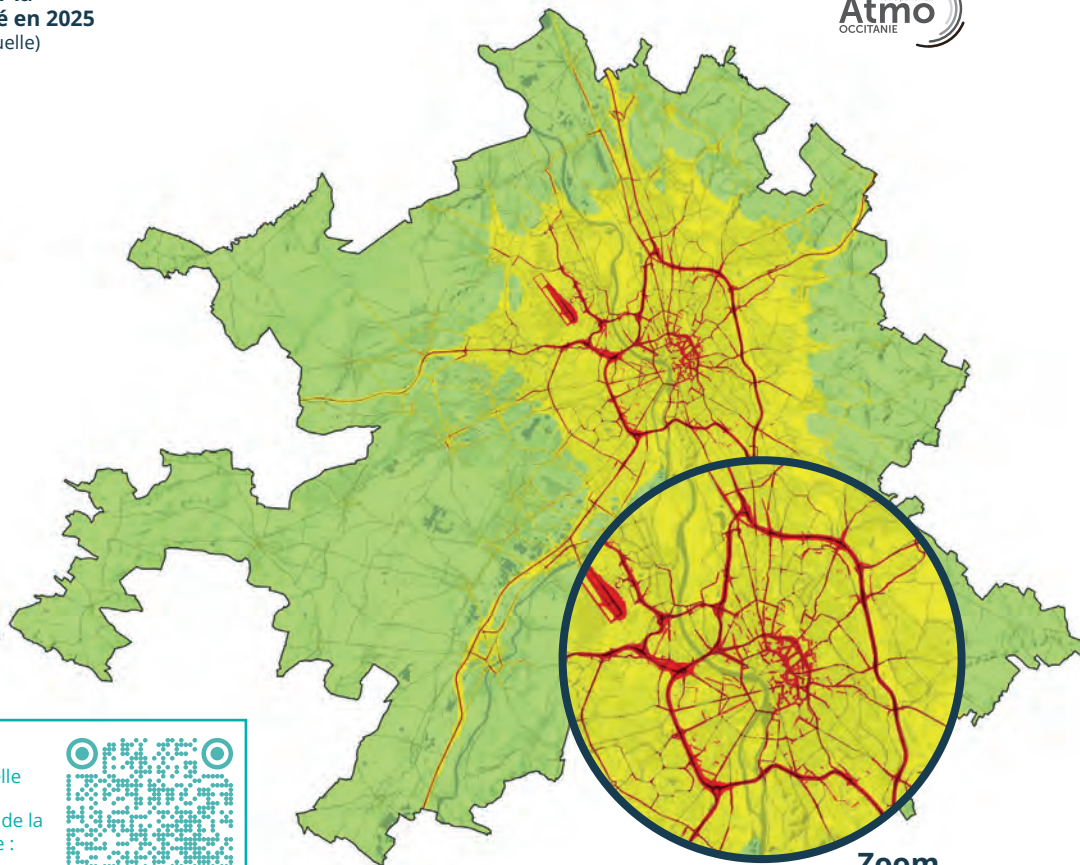
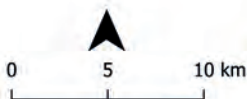
Données prenant en compte un intervalle de confiance

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote

Situation du NO₂ pour la protection de la santé en 2025
(en µg/m³ - moyenne annuelle)



-  < Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Valeur Limite 2030 (20µg/m³)
-  > Valeur Limite (40µg/m³)



Consultez la carte annuelle des concentrations en dioxyde d'azote vis-à-vis de la réglementation française :



Zoom

Les sources de pollution de l'air

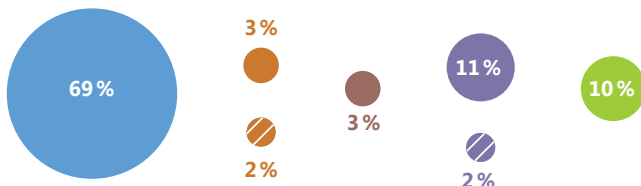


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

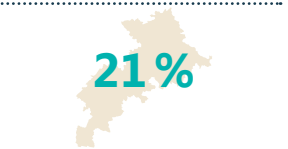
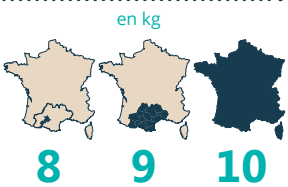
Oxydes d'azote NO_x

-8%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



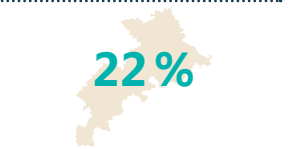
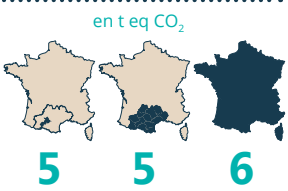
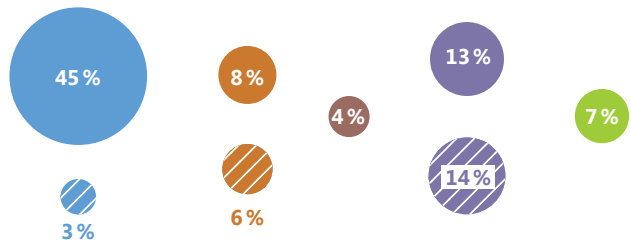
Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 5% des émissions de NOx dont 2% sont issus de la combustion de biomasse.



Gaz à effet de serre GES

-1%

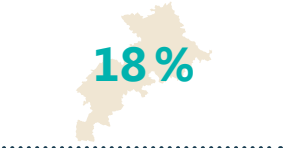
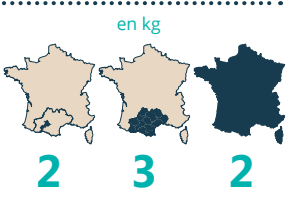
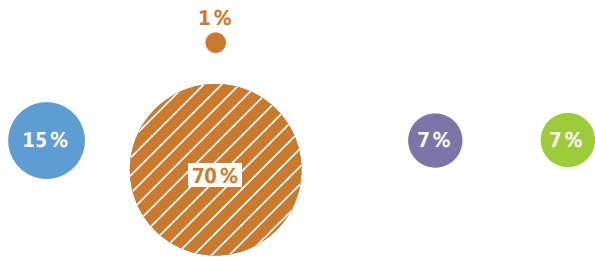
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-7%

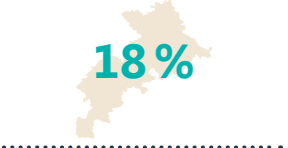
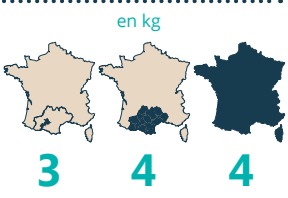
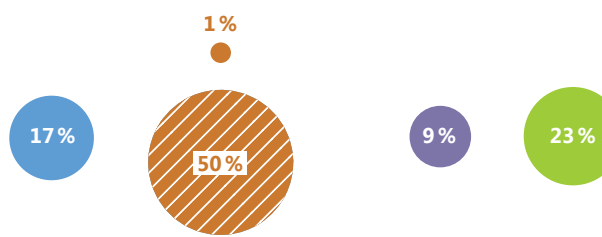
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Renouvellement de la convention avec Toulouse Métropole et évaluation des politiques de mobilité : primes vélo et véhicules plus propres, évolution du parc de véhicules motorisés depuis la mise en œuvre de la ZFE et abaissement de la vitesse à 30 km/h. Un suivi multi-sites du dioxyde d'azote (NO₂), traceur du trafic routier, a été réalisé. L'accompagnement de la Métropole s'est également poursuivi dans le cadre du Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) avec une évaluation de l'impact de différentes aides à la transition écologique et le suivi post-projet de l'île du Ramier.

Appui aux collectivités dans le cadre de leurs PCAET (Sicoval, Muretain Agglo, Grand Ouest Toulousain, SCOT Nord Toulousain) : Mise à disposition des indicateurs Air Climat Énergie (ACE), réalisation d'une étude d'opportunité ZFE (Sicoval), et maintien d'une veille olfactive sur Portet-sur-Garonne.

Participation au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Toulouse.

Analyse de l'état initial autour des Réseaux Express Vélo en partenariat avec le Conseil.

AXE 3 impact des activités

AXE 4 innovation observatoire de demain

Renforcement des connaissances sur l'impact potentiel des chaufferies biomasse. Un programme de suivi a ainsi été déployé incluant les mesures de particules ultrafines et de carbone suie.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Révision du scénario **actions PPA** à l'horizon 2030 notamment en lien avec l'évolution des seuils réglementaires.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Engager plusieurs projets d'évaluation de l'impact de la qualité de l'air sur la santé en partenariat avec le CHU de Toulouse.

Réaliser l'Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire (EQIS) du PPA de Toulouse avec le CREAI-ORS Occitanie et l'ARS Occitanie pour quantifier les bénéfices sanitaires des mesures prévues en 2030.

Renouveler la convention avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et mettre à jour les indicateurs Air Climat Énergie, poursuivre le suivi des pesticides, démarrer l'analyse de la vulnérabilité du territoire et appuyer l'information des citoyens.

Accompagner les territoires dans leurs plans et programmes avec notamment la réalisation du PAQA du Sicoval, le déploiement d'évaluation multi-sites NO₂ pour le SCOT Nord Toulousain et l'appui à Tisséo Collectivités pour l'élaboration du Plan de Mobilités.

AXE 3 impact des activités

Surveillance de la qualité de l'air dans le métro en partenariat avec Tisséo Collectivités.

Suivi de la qualité de l'air dans l'environnement des **Unités de Valorisation Énergétique (UVE)** de Toulouse et Bessières en partenariat avec Décoset avec des mesures complémentaires réalisées au niveau d'un groupe scolaire.

Appui à l'Aéroport Toulouse-Blagnac avec mise à jour du diagnostic de ses émissions et modélisation de l'impact de ses activités.

Poursuite des suivis industriels : Usine de dépollution des eaux usées Ginestous-Garonne (partenariat Asteo), usine de pâte à papier de Saint-Gaudens (partenariat Fibre Excellence) et Fonderie Dechaumont.

Suivi des retombées de poussières autour de 4 exploitations partenaires.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 4 innovation observatoire de demain

Renforcement du super site urbain de Toulouse Mazades avec notamment la mise en place d'un suivi des composés organiques volatils et de la granulométrie des particules ultrafines.

Poursuite du suivi des phytosanitaires, perturbateurs endocriniens et polluants éternels (PFAS) : deux sites étudiés en fond urbain et en environnement de grandes cultures.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuivre l'équipement du super-site urbain et **valoriser** les données produites notamment à la lumière de celles obtenues sur le super site rural.

AXE 3 impact des activités

Renouveler le partenariat avec Tisséo Collectivités, poursuivre la surveillance du métro avec focus sur l'impact de la ventilation et du nettoyage des stations et fournir les indicateurs ACE de son ressort territorial.

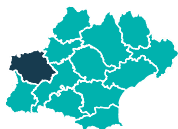
Accompagner l'Aéroport Toulouse-Blagnac sur les enjeux ACE en lien avec ses obligations réglementaires.

Renforcer les suivis dans l'environnement des deux UVE, renouveler la convention avec EVONEO le nouvel exploitant et créer un observatoire public des odeurs autour de l'UVE de Toulouse.

Assurer la continuité des suivis industriels avec notamment le renouvellement des conventions de la Fonderie Dechaumont et la mise en œuvre d'un suivi des odeurs et du H₂S pour le System des Pyrénées.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuivre la surveillance des phytosanitaires, perturbateurs endocriniens et PFAS et analyser les mesures déjà produites pour identifier des possibles multi exposition des populations.



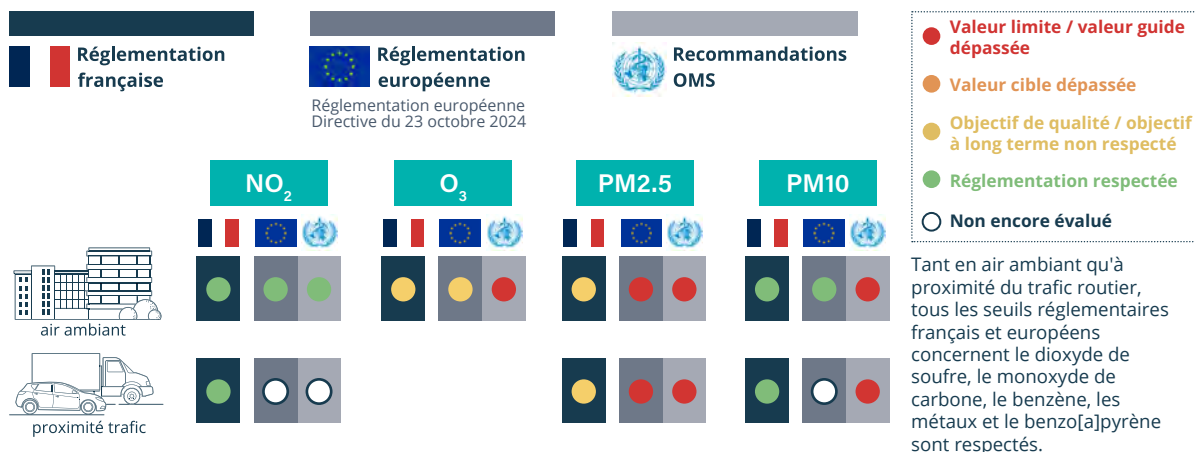
Gers

(32)

Dans le Gers, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées. En revanche, jusqu'à 10 % de la population départementale est concernée par un non respect de l'objectif de qualité pour les particules fines (PM2.5) et la totalité des habitants est concernée par un non respect de l'objectif de qualité pour l'ozone.

Sur le super site rural de Peyrusse-Vieille, les concentrations de PM10, PM2.5 et NO₂ sont parmi les plus faibles observées à l'échelle régionale. À noter que les concentrations d'ozone sont en hausse par rapport à 2024 en lien avec un été 2025 chaud et donc favorable à la formation de ce polluant.

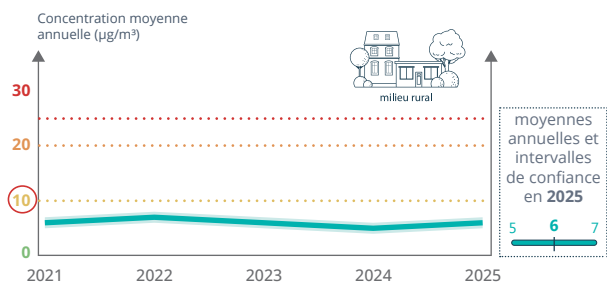
Situation réglementaire



Évolution pluriannuelle

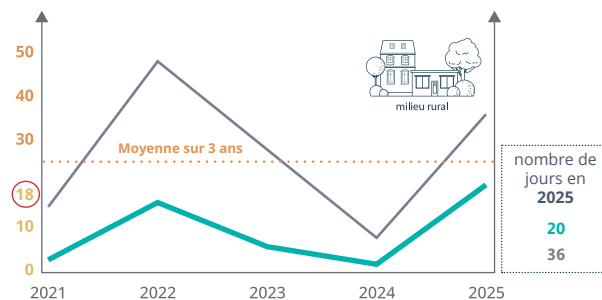
Données tendancielles

Particules fines PM2.5



Ozone O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures/an




○ Valeurs à respecter en 2030

Estimation de la population exposée à la pollution chronique

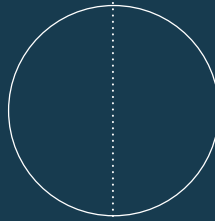
Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine


Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an

0%


de la population du Gers exposée à un dépassement de la valeur limite



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.

Ozone O₃

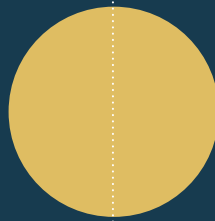
 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an


100%

de la population du Gers exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

192 650 personnes



 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an


100%

de la population du Gers exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

192 650 personnes

Particules fines PM2.5

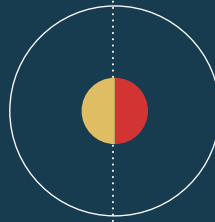
 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Jusqu'à **10%**

de la population du Gers exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **18 550** personnes



 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an


Jusqu'à **10%**

de la population du Gers exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

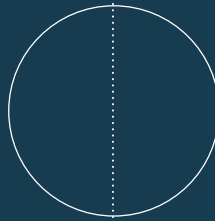
Jusqu'à **18 550** personnes


Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%

de la population du Gers exposée à un non-respect de l'objectif de qualité



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%

de la population du Gers exposée à un dépassement de la valeur limite

Les sources de pollution de l'air



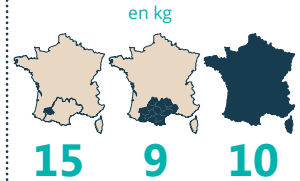
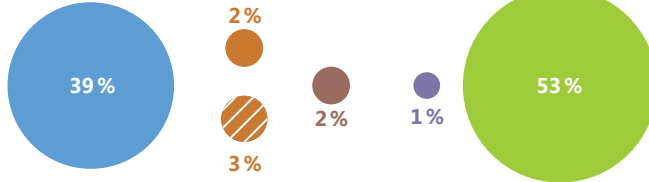
Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

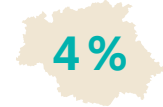
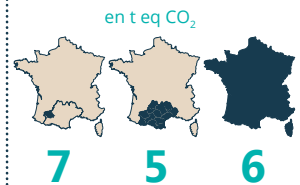
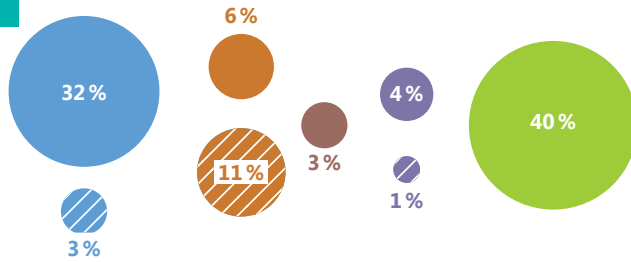


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 5% des émissions de NOx dont 3% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-1%

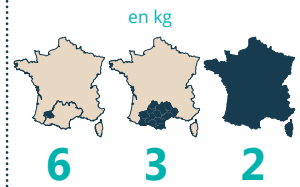
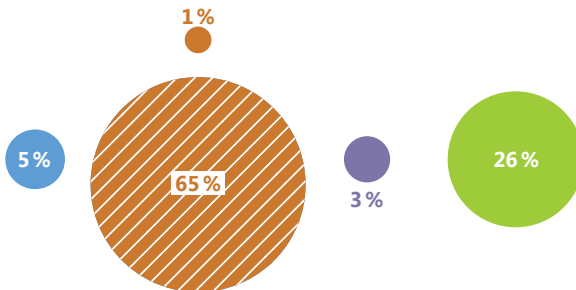
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-5%

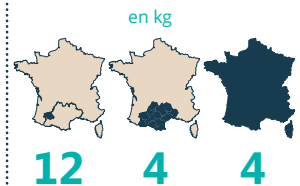
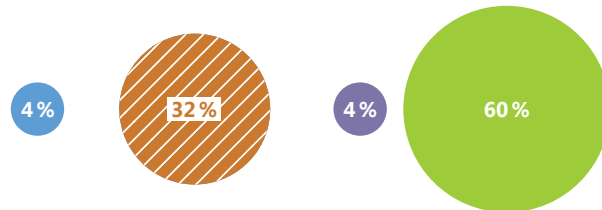
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-4%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Maintien du suivi de l'ozone en environnement rural sur la commune de Gaudonville. Les indicateurs d'exposition à l'ozone pour l'année 2025 sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.

AXE 3 impact des activités

Suivi de la gêne olfactive autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Pavie en partenariat avec TRIGONE. Le dispositif s'appuie sur un réseau de riverains référents dont les signalements confirment une faible occurrence de nuisances sur l'année. L'actualité du site est marquée par l'évolution du système de signalement vers l'outil SignalAir et une intervention en Commission de Suivi de Site (CSS) en octobre 2025.

AXE 1 mission intérêt général AXE 4 innovation observatoire de demain

Renforcement des évaluations menées sur le super-site de Peyrusse-Vieille, station de référence européenne pour le suivi des polluants atmosphériques en milieu rural, avec en particulier l'évaluation et la caractérisation des particules ultrafines (PUF), des composés organiques volatils (COV) et des gaz à effet de serre (CO₂ et CH₄). Les concentrations de PUF apparaissent inférieures à celles constatées en milieu urbain à Toulouse.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Évaluation des pesticides en milieu rural dans le cadre de la stratégie régionale déployée depuis octobre 2022. Le programme de mesure, ciblé sur un environnement de grandes cultures, a permis de quantifier 21 molécules lors de la dernière campagne, principalement l'herbicide Prosulfofocarbe et le fongicide Folpel. Les concentrations enregistrées sont en baisse, suivant la tendance nationale.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Maintenir le dispositif d'évaluation de l'ozone sur le site de Gaudonville afin de suivre l'évolution des indicateurs d'exposition en milieu rural.

AXE 3 impact des activités

Poursuivre le suivi de la gêne olfactive autour du site de Pavie via le déploiement opérationnel du nouvel outil SignalAir. Ce partenariat avec TRIGONE sera renouvelé avec une volonté d'ouverture accrue des signalements des riverains.

AXE 1 mission intérêt général AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuivre l'exploitation du super-site de Peyrusse-Vieille. Les travaux à venir porteront sur l'analyse croisée des niveaux de concentration entre les deux super-sites d'Occitanie et l'installation d'un suivi spécifique de l'ammoniac (NH₃).

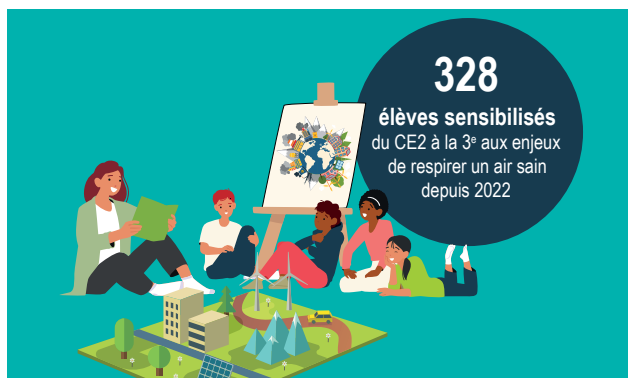
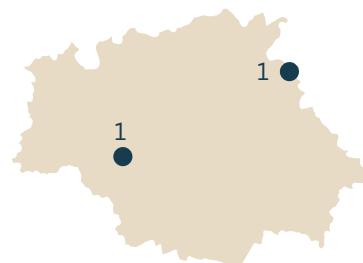
AXE 4 innovation observatoire de demain

Reconduire le programme de surveillance des pesticides en environnement de grandes cultures pour consolider les données pluriannuelles sur l'exposition environnementale.

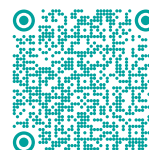
Dispositif de mesures dans le Gers

2

STATIONS PERMANENTES



Consultez les publications qui concernent le Gers :





Hérault

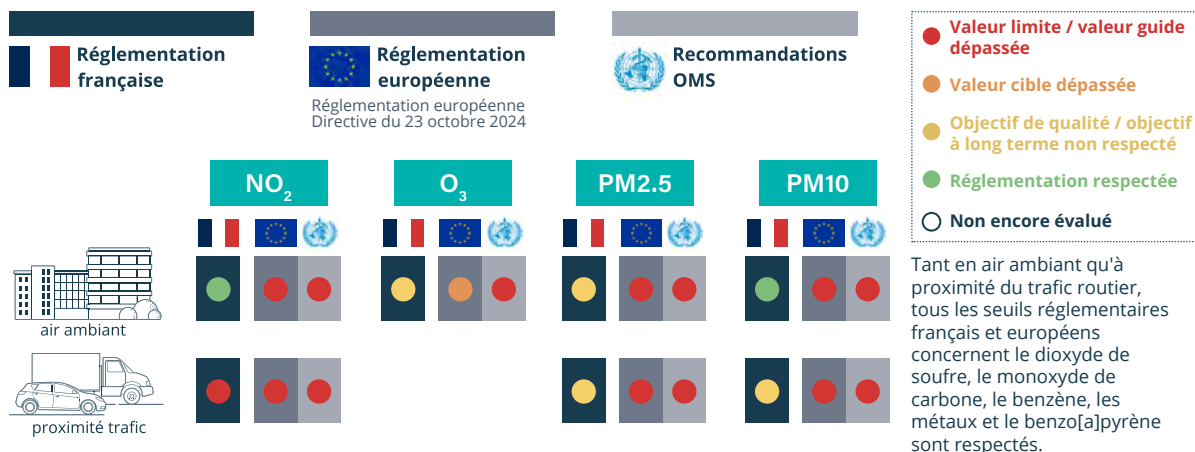
(34)

Dans l'Hérault, comme les années précédentes, le dispositif de mesures et les cartographies de concentration mettent en évidence le non respect de plusieurs seuils réglementaires actuels pour la protection de la santé. Ainsi, la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO_2) est localement dépassée à proximité du trafic routier. Le non respect des objectifs de qualité pour les particules fines ($\text{PM}_{2.5}$) et l'ozone concerne la majorité voire la totalité de la population du département.

Les nouvelles valeurs limites ou cibles pour la protection de la santé humaine, à respecter avant 2030, sont actuellement dépassées pour 4 polluants (PM_{10} , $\text{PM}_{2.5}$, ozone et NO_2).

Lors de l'été 2025, la pollution à l'ozone est en hausse en lien avec un été plus chaud et donc propice à la formation de ce polluant.


Situation réglementaire



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

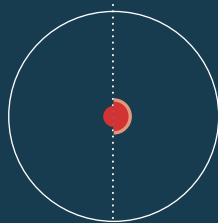
Oxydes d'azote NO_x


 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an

< 1%
de la population de l'Hérault exposée
à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **350** et **850** personnes




 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

Entre **2%** et **3%**
de la population de l'Hérault exposée
à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **21 500** et **37 500**
personnes

Ozone O₃

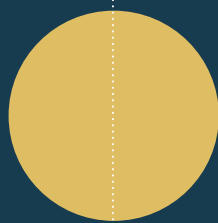
 Réglementation française


Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%
de la population de l'Hérault exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

1 217 350 personnes



 Réglementation européenne

Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%
de la population de l'Hérault exposée
à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

1 217 350 personnes

Particules fines PM2.5

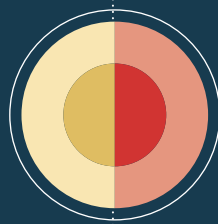
 Réglementation française


Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Entre **24%** et **79%**
(intervalle de confiance)
de la population de l'Hérault exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Entre **287 250** et **967 500**
personnes



 Réglementation européenne


Valeur limite 10 µg/m³/an

Entre **24%** et **79%**
(intervalle de confiance)
de la population de l'Hérault exposée
à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **287 250** et **967 500**
personnes

Particules en suspension PM10

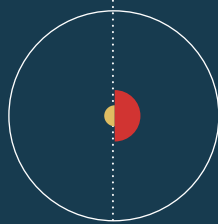
 Réglementation française

Objectif de qualité 30 µg/m³/an

< 1%
de la population de l'Hérault exposée
à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **300** personnes



 Réglementation européenne

Valeur limite 20 µg/m³/an

Jusqu'à **6%**
de la population de l'Hérault exposée
à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **5 800** et **77 650**
personnes

Zoom sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Zone Urbaine de Montpellier

Exposition à la pollution au dioxyde d'azote


Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

 Réglementation française



ENTRE **350**
ET **850**

personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

 Réglementation européenne



ENTRE **21 500**
ET **37 500**





personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

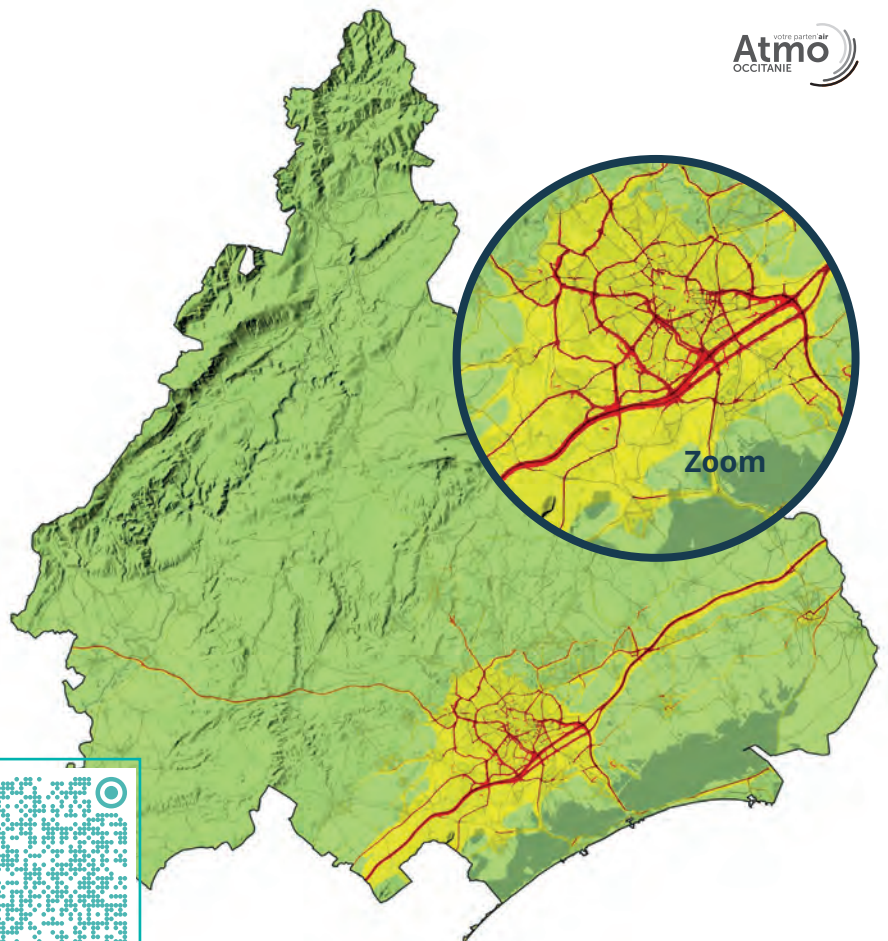
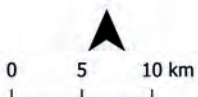
Données prenant en compte un intervalle de confiance

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote

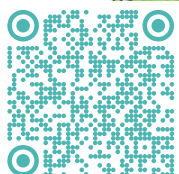
Situation du NO₂ pour la protection de la santé en 2025
(en µg/m³ - moyenne annuelle)



-  < Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Seuil OMS (10µg/m³)
-  > Valeur Limite 2030 (20µg/m³)
-  > Valeur Limite (40µg/m³)



Consultez la carte annuelle des concentrations en dioxyde d'azote vis-à-vis de la réglementation française :



Les sources de pollution de l'air

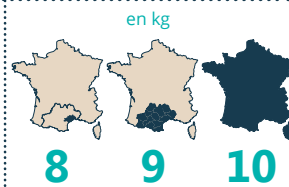
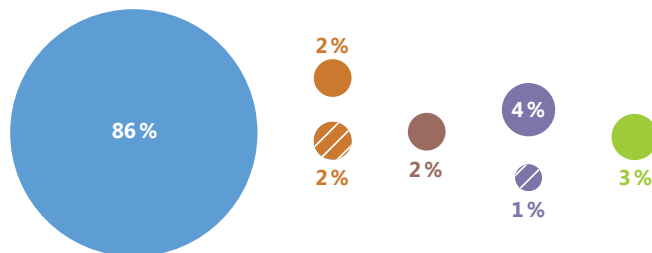


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

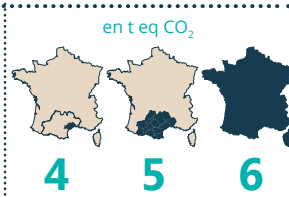
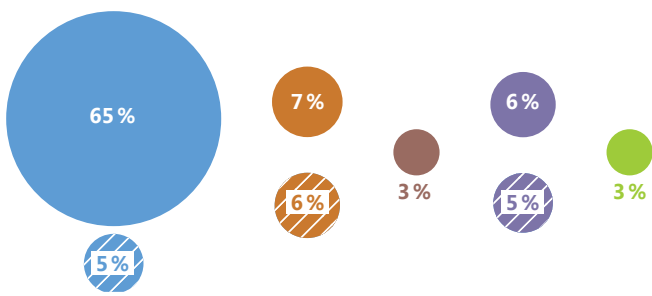


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 4% des émissions de NOx dont 2% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-2%

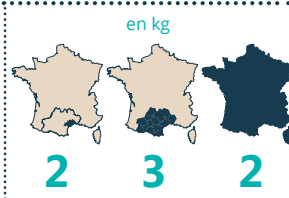
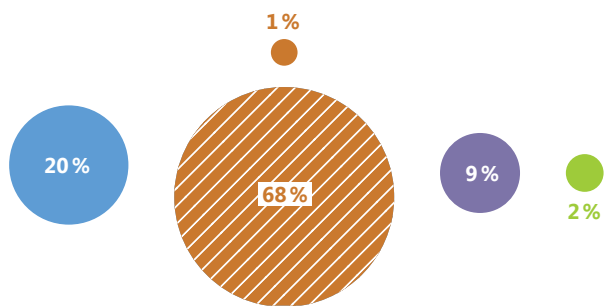
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-4%

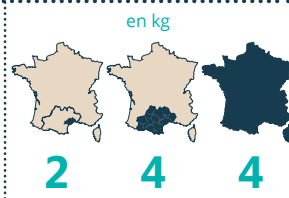
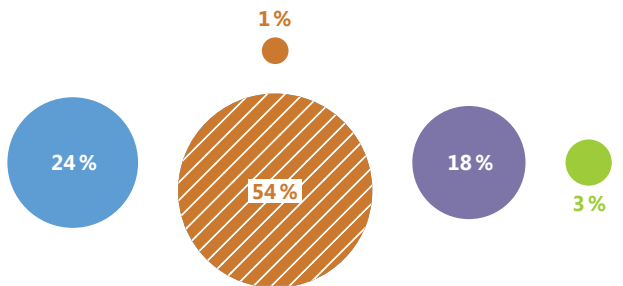
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-2%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Renouvellement de la convention de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole. Mise à disposition du rapport annuel de suivi des indicateurs d'émissions de polluants atmosphériques dont les gaz à effet de serre, mise à jour des cartographies d'exposition aux principaux polluants réglementés et évaluation de l'impact des actions du PCAET (co-voiturage) à sur la qualité de l'air.

Appui pour l'élaboration des fiches actions des acteurs du territoire dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.

Accompagnement des collectivités territoriales dans le pilotage de leurs Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET). Renouvellement des conventions avec Hérault Méditerranée, Pays de l'Or et Pays Cœur d'Hérault. Les travaux menés pour ces territoires, ainsi que pour Sète Agglopolie Méditerranée, Béziers Méditerranée et Grand Pic Saint Loup, ont inclus le suivi des indicateurs d'émissions de polluants ainsi que la réalisation de campagnes de mesures et de cartographies d'exposition de la population.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuite des mesures de **pesticides**, de **perturbateurs endocriniens** et de **PFAS**.

AXE 3 impact des activités

Réalisation d'une campagne de mesures multi-polluants sur l'Aéroport Montpellier Méditerranée, accompagnée d'un inventaire des émissions et d'une cartographie des concentrations.

Poursuite de l'étude sur l'impact des haies arborées sur la qualité de l'air avec les Autoroutes du Sud de la France (ASF) sur les concentrations en dioxyde d'azote et en particules.

Suivi de la qualité de l'air sur Frontignan. Dans l'environnement du site de stockage pétrolier GDH, surveillance des composés organiques volatils (COV). Concernant le chantier de réhabilitation de l'ancienne raffinerie ESSO-MOBIL, animation du réseau de nez, et installation temporaire d'un dispositif d'évaluation des COV qui Voltaire.

Surveillance autour de l'**unité d'incinération de boues et graisses d'épuration des eaux usées** (STEP) de Béziers incluant une veille olfactive.

Suivi de la qualité de l'air autour de l'**UVED de Lunel-Viel** en partenariat avec le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) : réalisation d'une campagne ponctuelle de mesures complétant le dispositif permanent déployé.

Maintien des observatoires de nuisances olfactives autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de St Jean de Libron ainsi qu'entour de l'Etang de Thau.

Suivi des retombées de poussières autour de 21 exploitations, principalement des carrières.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Rechercher un emplacement dans l'aire urbaine de Montpellier pour implanter un nouveau dispositif d'évaluation de la qualité de l'air.

Participer à la campagne nationale pilotée par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air permettant le suivi de la qualité des analyseurs automatiques de particules.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Poursuivre l'accompagnement de Montpellier Méditerranée Métropole via un rapport annuel d'expertise sur les secteurs à enjeux, la mise à jour du réseau d'échantillonnage du dioxyde d'azote, et l'évaluation de l'impact des actions de co-voiturage et de rénovation énergétique.

Finaliser les évaluations prospectives liées au PPA de Montpellier en traduisant les scénarios d'évolution des activités du territoire à l'horizon 2030 et en quantifiant l'évolution des émissions de polluants et de l'impact sur la population.

Pérenniser l'appui aux collectivités (Hérault Méditerranée, Pays de l'Or, Grand Pic Saint Loup, Pays Cœur d'Hérault, Béziers Méditerranée, Sète Agglopolie) en poursuivant l'appui pour l'évaluation des PCAET, les mesures et les cartographies de pollution à fine échelle. Publier le rapport d'une année de mesure en proximité trafic sur le boulevard de Verdun à Sète.

AXE 3 impact des activités

Poursuivre à Frontignan les mesures de COV autour de GDH et jusqu'en juillet 2026 le dispositif d'évaluation de la qualité de l'air autour du chantier de réhabilitation de l'ancienne raffinerie.

Renouveler les conventions de partenariat avec l'Aéroport Montpellier Méditerranée et avec le SMEPE.

Mener à terme l'étude avec les ASF en réalisant une modélisation 3D de la situation finale pour un bilan en 2027.

Maintenir le suivi de la qualité de l'air et des nuisances olfactives (STEP de Béziers, ISDND de Saint-Jean de Libron et Bassin de Thau).

Mettre en place un partenariat avec la régie des eaux de Montpellier pour le suivi de la qualité de l'air dans l'environnement de la future unité de valorisation énergétique des boues de la **station d'épuration MAERA**.

Poursuivre le suivi des retombées de poussières.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Exploiter les mesures de **pesticides**, **perturbateurs endocriniens** et **PFAS** afin d'évaluer la multi-exposition des populations.

L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Mise en place d'un suivi des particules PM10 et PM2.5 dans le Nord du département afin améliorer les connaissances et répondre aux enjeux d'abaissement des seuils réglementaires.

AXE 3 impact des activités

Suivi des retombées de poussières autour des carrières de Crayssac et Bagnac sur Célé.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Maintenir le dispositif de mesures des particules au Nord du département.

AXE 3 impact des activités

Poursuivre la surveillance des retombées de poussières autour de carrières.

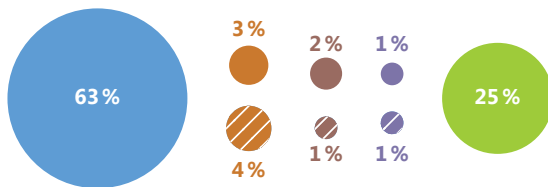
Les sources de pollution de l'air



Oxydes d'azote NO_x

-6%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

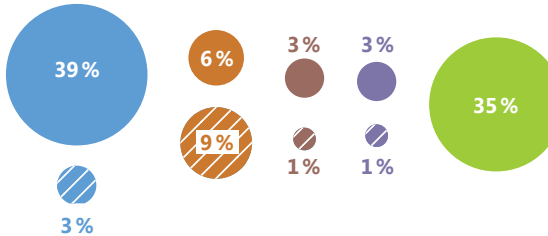


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 7% des émissions de NOx dont 4% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

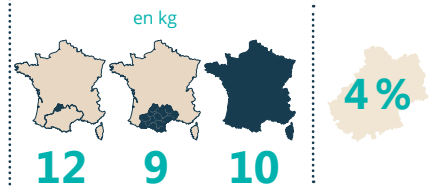
-2%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

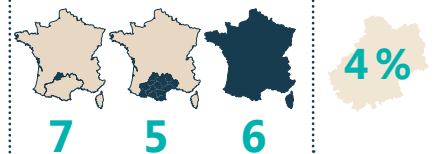


Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région



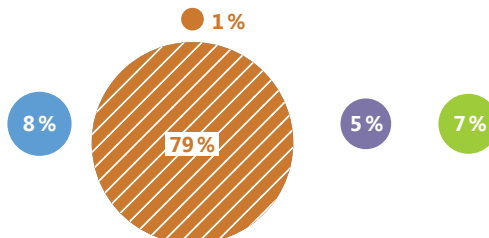
en t eq CO₂



Particules fines PM2.5

-6%

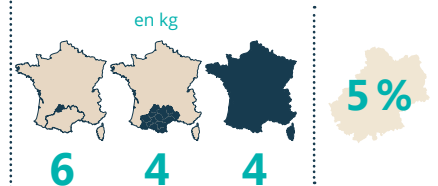
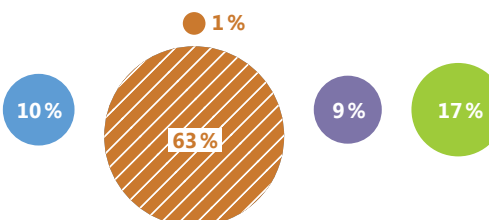
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-6%

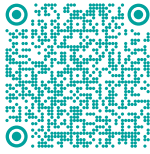
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRS_V9_2008-2023



Lozère (48)

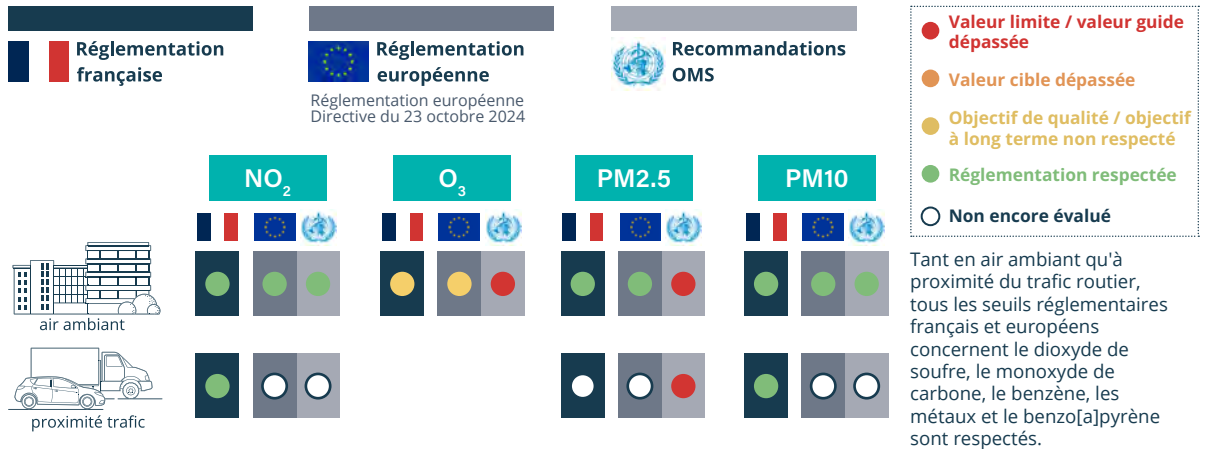


En Lozère, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées.

Concernant l'ozone, polluant très présent en période estivale, tous les habitants du département sont concernés par un non respect de objectif de qualité.

Le dispositif d'évaluation des particules fines (PM2.5) et des particules en suspension (PM10) déployé en 2025 à Mende montre que les concentrations de ces deux polluants sont parmi les plus faibles observées à l'échelle régionale.

Situation réglementaire



Estimation de la population exposée à la pollution chronique Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Ozone O₃

Réglementation française

Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%

de la population de la Lozère exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

76 550 personnes

Réglementation européenne

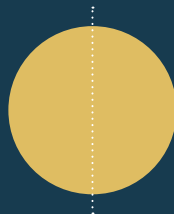
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%

de la population de la Lozère exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

76 550 personnes



Pour les particules en suspension PM10, les particules fines PM2.5 et le dioxyde d'azote NO₂, aucun habitant du département n'est exposé à un dépassement des valeurs limites françaises.

L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Suivi de la qualité de l'air à Mende avec le déploiement d'un dispositif de mesure des particules en suspension (PM10) et des particules fines (PM2.5). Cette action s'inscrit dans une stratégie de couverture régionale visant à répondre aux nouveaux enjeux de la directive européenne, et notamment l'abaissement des seuils réglementaires.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Déplacer le dispositif de mesure temporaire actuellement installé à Mende vers un nouveau site afin de poursuivre l'évaluation régionale.

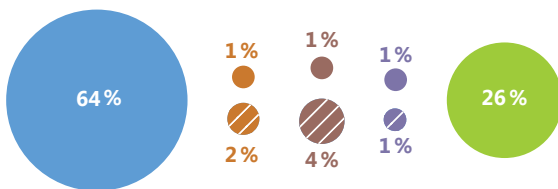
Les sources de pollution de l'air



Oxydes d'azote NO_x

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

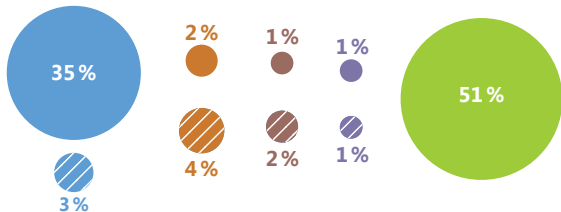


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 3% des émissions de NO_x dont 2% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

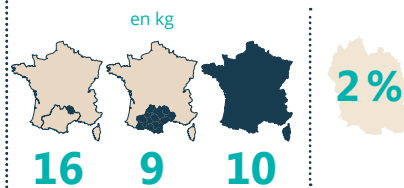
0%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région



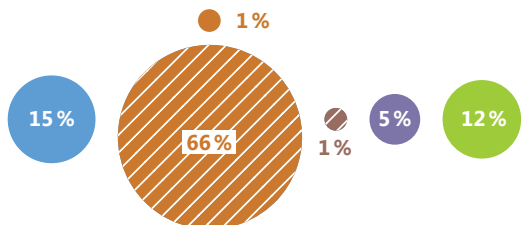
en t eq CO₂



Particules fines PM2.5

-9%

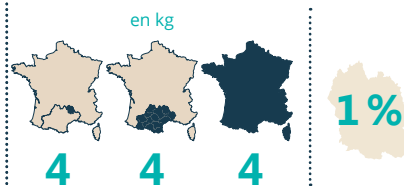
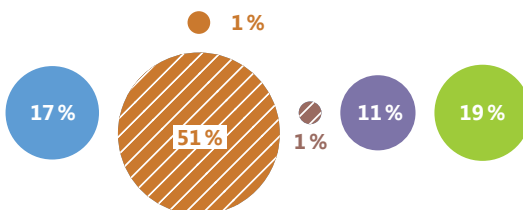
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



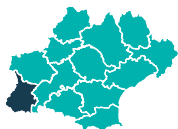
Particules en suspension PM10

-8%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRS_V9_2008-2023



Hauts-Pyrénées (65)

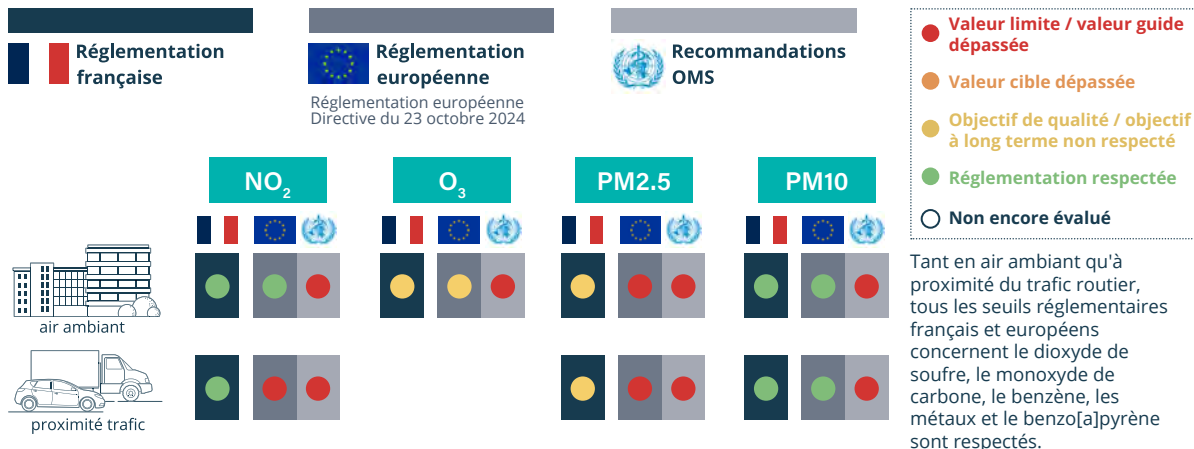
Dans les Hauts-Pyrénées, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées.

Cependant le non respect de l'objectif de qualité concerne jusqu'à 54% de la population départementale pour les particules fines (PM2.5) et la totalité des habitants pour l'ozone.

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine, à respecter avant 2030, ne le sont actuellement pas pour le NO₂ à proximité du trafic routier et les PM2.5.

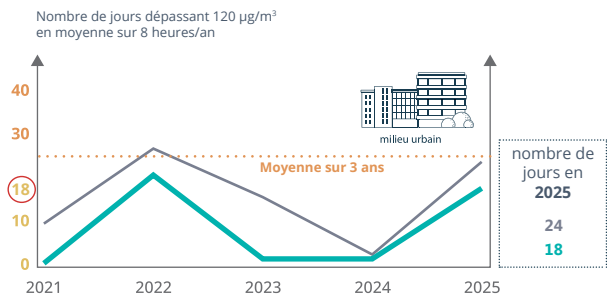
En 2025, la pollution à l'ozone a été plus marquée en raison d'un été chaud et donc favorable à la formation de ce polluant.

Situation réglementaire

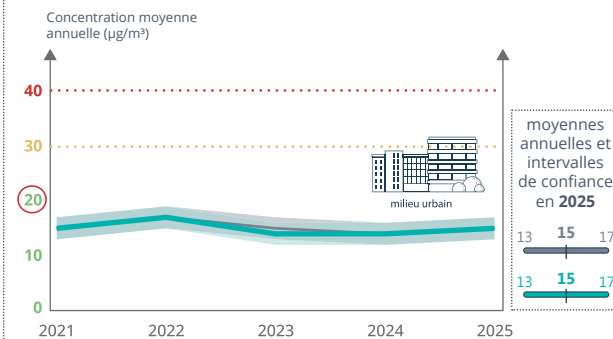


Évolution pluriannuelle Données tendancielles

Ozone O₃



Particules en suspension PM10




○ Valeurs à respecter en 2030

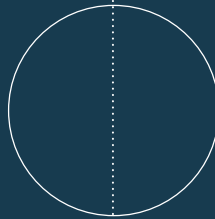
Estimation de la population exposée à la pollution chronique


Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


0%
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un dépassement de la valeur
limite



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

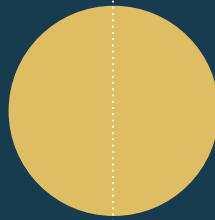
Évaluation de l'exposition de la population
non encore disponible pour l'année 2025.


Ozone O₃

 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un non-respect de l'objectif
de qualité

Cela représente :
231 500 personnes




 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un non-respect de l'objectif à
long terme

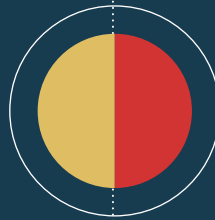
Cela représente :
231 500 personnes


Particules fines PM2.5

 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Jusqu'à **54%**
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un non-respect de l'objectif
de qualité

Cela représente :
Entre **1 900** et **125 150**
personnes




 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an

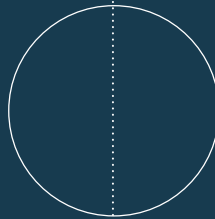
Jusqu'à **54%**
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un dépassement de la valeur
limite


Cela représente :
Entre **1 900** et **125 150**
personnes

Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un non-respect de l'objectif
de qualité



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%
de la population des Hautes-Pyrénées
exposée à un dépassement de la valeur
limite

Les sources de pollution de l'air

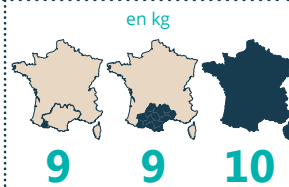
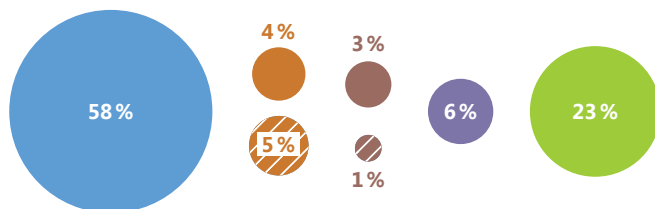


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



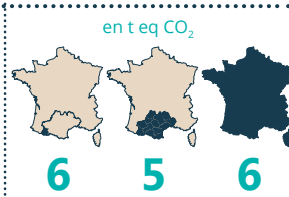
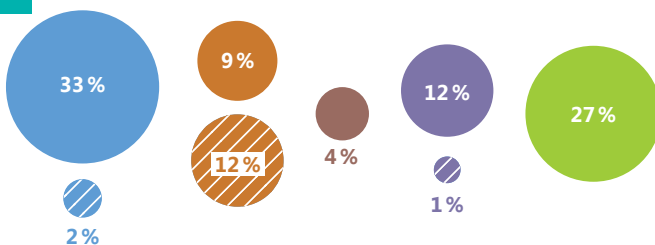
4%

Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 9% des émissions de NO_x dont 5% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-2%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

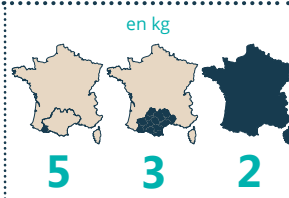
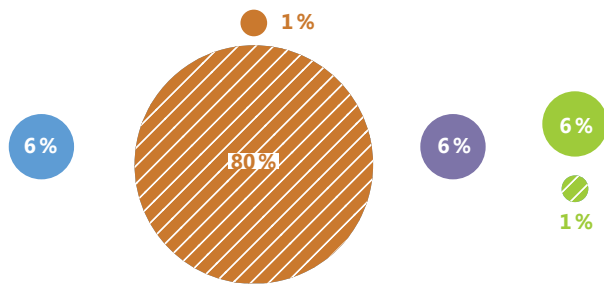


4%

Particules fines PM2.5

-3%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

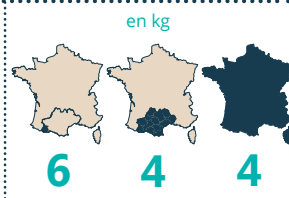
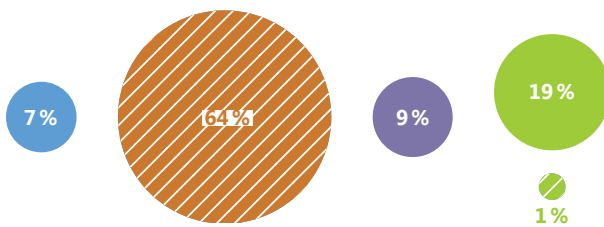


7%

Particules en suspension PM10

-2%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



6%

L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Mesures renforcées du dioxyde d'azote à proximité du trafic routier permettant d'actualiser les connaissances en lien avec l'abaissement des seuils réglementaires et d'améliorer les cartographies d'exposition.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Accompagnement de Tarbes Lourdes Pyrénées dans le suivi de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Mise à disposition des indicateurs d'émissions et de consommation d'énergie, d'un rapport d'expertise analysant les secteurs à enjeux et d'une synthèse de la qualité de l'air. L'appui apporté s'est également traduit par une évaluation de l'aide au renouvellement des dispositifs de chauffage, la mise à jour des cartographies fine échelle de dispersion des polluants, l'évaluation de la population exposée.

AXE 3 impact des activités

Création d'un observatoire de la qualité de l'air dans l'environnement de la zone industrielle de Peyrehitte à Lannemezan. Le dispositif comprend le suivi continu des métaux dans les retombées atmosphériques ainsi que la mise en service d'une station de mesure du dioxyde d'azote, des métaux en air ambiant et des particules (PM10, PM2.5 et particules ultrafines). Deux campagnes complémentaires (benzène, SO₂ et HCl) ont été mises en œuvre pour établir un état des lieux initial de la zone.

Surveillance des nuisances olfactives autour du site de valorisation des déchets de PSI Environnement à Lannemezan via la création d'un observatoire des odeurs et la réalisation de deux campagnes de mesures bihebdomadaires de l'hydrogène sulfuré (H₂S).

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Poursuite des mesures de dioxyde d'azote à proximité du trafic routier. Décision sur le maintien de la station provisoire déployée en 2025.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Poursuivre l'appui apporté à Tarbes-Lourdes Pyrénées pour son PCAET. Actualisation des cartographies, fourniture des indicateurs d'émissions (2008-2023) et livraison du rapport d'expertise pour le suivi du PCAET. Plusieurs actions menées dans le cadre du plan-climat seront évaluées dont le renouvellement de l'étude Prime Air Bois, l'opportunité d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) et l'analyse de l'impact du renouvellement de la flotte de bus sur les émissions locales.

AXE 3 impact des activités

Maintenir l'observatoire de la qualité de l'air de la zone de Peyrehitte en poursuivant les mesures en continu des métaux, du NO₂ et des particules. De nouvelles campagnes de mesures (métaux en air ambiant, benzène, SO₂ et HCl) seront menées sur la communauté de communes du Plateau de Lannemezan afin d'évaluer l'impact de la mise en route d'une chaufferie CSR. Le rapport final de l'état des lieux initial de la zone sera publié durant l'année.

Continuer la surveillance olfactive autour du site de PSI Environnement, avec la livraison des bilans trimestriels et d'un rapport annuel sur l'observatoire des odeurs.

AXE 5 information sensibilisation concertation

Reconduire des ateliers de sensibilisation dans les écoles primaires et les collèges du département.

Dispositif de mesures dans les Hautes-Pyrénées

3

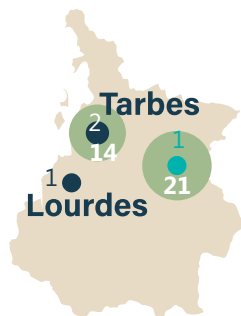
STATIONS PERMANENTES

1

STATION ANNUELLE

35

MESURES COMPLÉMENTAIRES



Consultez les publications qui concernent les Hautes-Pyrénées:



522
élèves sensibilisés du CE2 à la 3^e aux enjeux de respirer un air sain depuis 2022



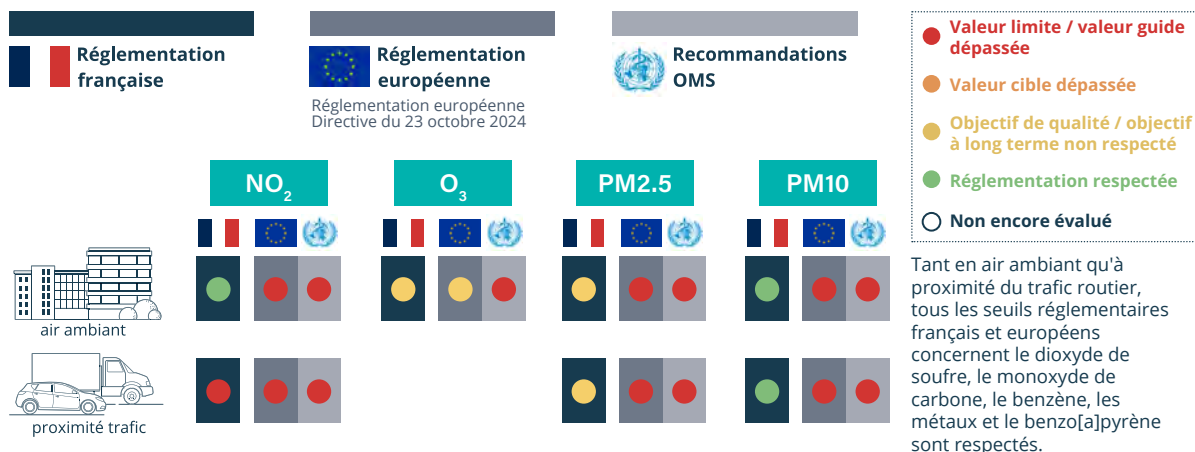
Pyrénées-Orientales (66)

Dans les Pyrénées-Orientales, la population reste exposée à des dépassements des seuils réglementaires pour la protection de la santé humaine. Ainsi, la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) n'est pas respectée localement à proximité du trafic routier. Concernant les particules fines (PM2.5), jusqu'à 2/3 de la population est impactée par un non respect de l'objectif de qualité. Pour l'ozone, tous les habitants sont concernés par un non respect de l'objectif de qualité.

Les nouvelles valeurs limites ou cibles à respecter avant 2030 ne le sont pas actuellement pour 3 polluants (PM10, PM2.5 et NO₂)

En 2025, les concentrations de NO₂ ont augmenté à proximité du trafic routier. Les concentrations d'ozone sont aussi en hausse en lien avec un été 2025 plus chaud, ce qui a favorisé la formation de ce polluant.


Situation réglementaire



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Oxydes d'azote NO_x

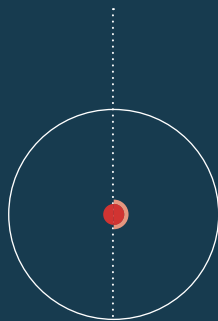
 Réglementation française


Valeur limite 40 µg/m³/an

< 1%
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **< 100** et **300** personnes



 Réglementation européenne


Valeur limite 20 µg/m³/an

Entre **1%** et **2%**
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **6 800** et **12 250** personnes

Ozone O₃

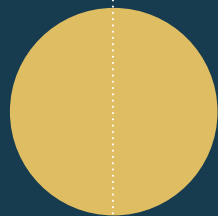
 Réglementation française


Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

493 000 personnes



 Réglementation européenne

Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

493 000 personnes

Particules fines PM2.5

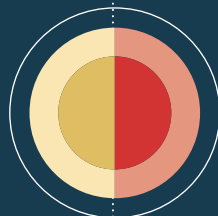
 Réglementation française


Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Entre **29%** et **66%**
(intervalle de confiance)
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Entre **142 050** et **323 050** personnes



 Réglementation européenne

Valeur limite 10 µg/m³/an

Entre **29%** et **66%**
(intervalle de confiance)
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Entre **142 050** et **323 050** personnes

Particules en suspension PM10

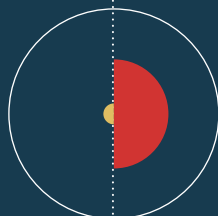
 Réglementation française

Objectif de qualité 30 µg/m³/an

< 1%
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **100** personnes



 Réglementation européenne

Valeur limite 20 µg/m³/an

Jusqu'à **27%**
de la population des Pyrénées-Orientales exposée à un dépassement de la valeur limite

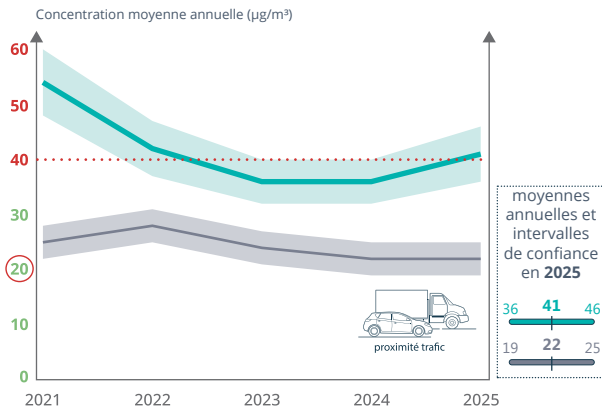
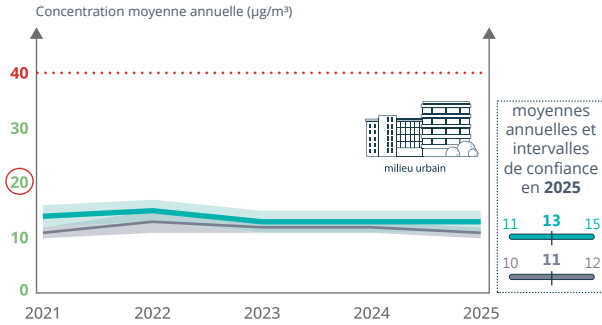
Cela représente :

Entre **4 150** et **134 000** personnes

Évolution pluriannuelle

Données tendancielles

Dioxyde d'azote NO₂



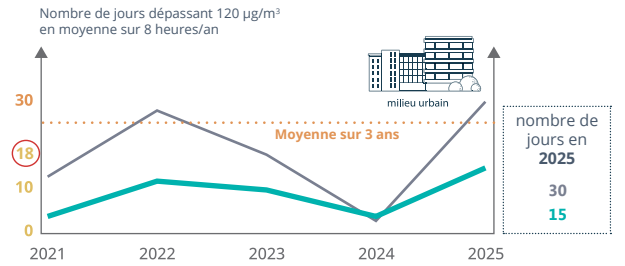
○ Valeurs à respecter en 2030

— Pyrénées-Orientales

— Gard

■ intervalles de confiance

Ozone O₃



Dispositif de mesures dans les Pyrénées-Orientales

5

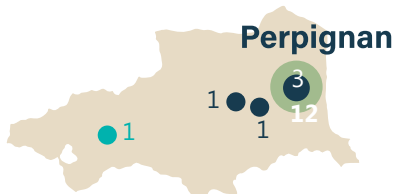
STATIONS PERMANENTES

1

STATION ANNUELLE

12

MESURES COMPLÉMENTAIRES



Consultez les publications qui concernent les Pyrénées-Orientales :



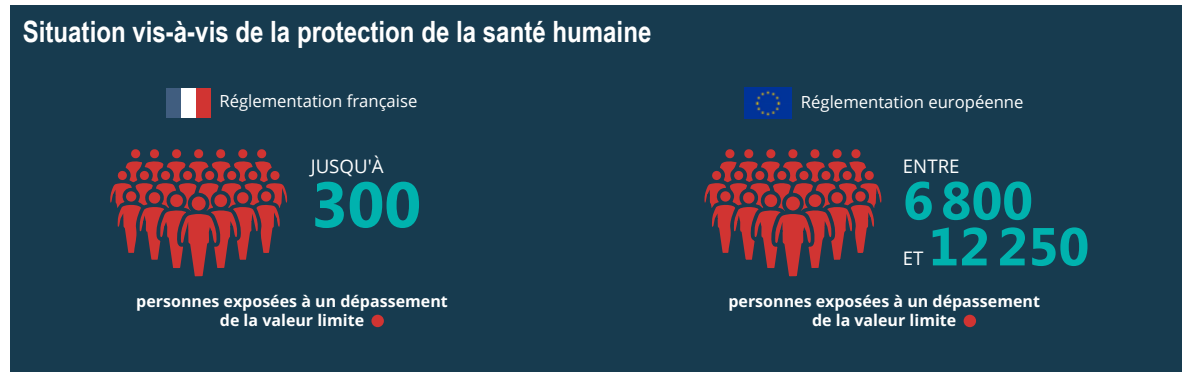
714

élèves sensibilisés du CE2 à la 3^e aux enjeux de respirer un air sain depuis 2022



Zoom sur sur Perpignan Méditerranée Métropole

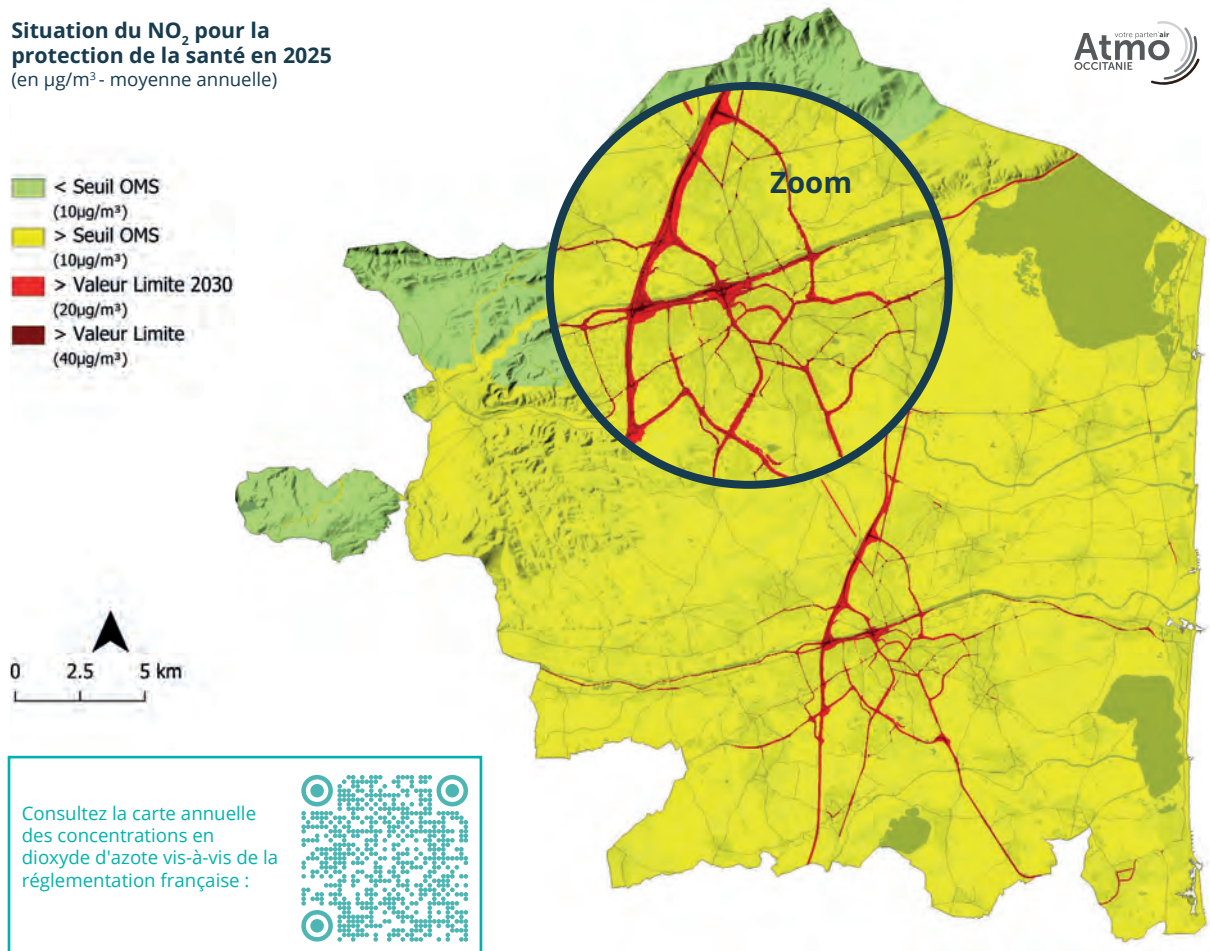
Exposition à la pollution au dioxyde d'azote



Données prenant en compte un intervalle de confiance

Cartographie annuelle des concentrations en dioxyde d'azote

Situation du NO₂ pour la protection de la santé en 2025
(en µg/m³ - moyenne annuelle)



Les sources de pollution de l'air



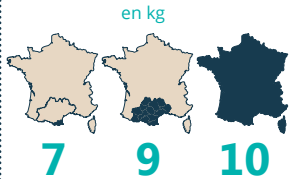
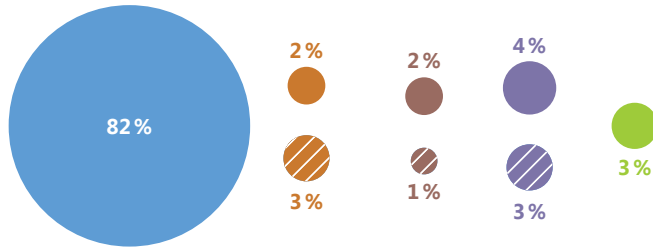
Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-3%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

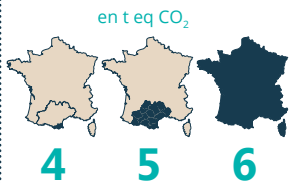
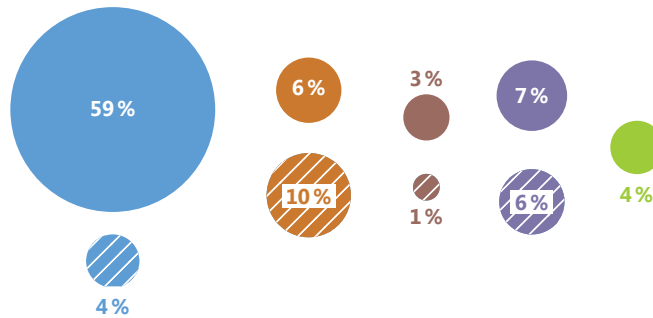


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 5% des émissions de NOx dont 3% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

0%

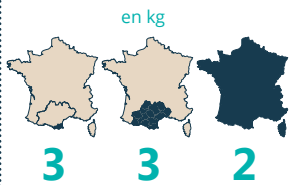
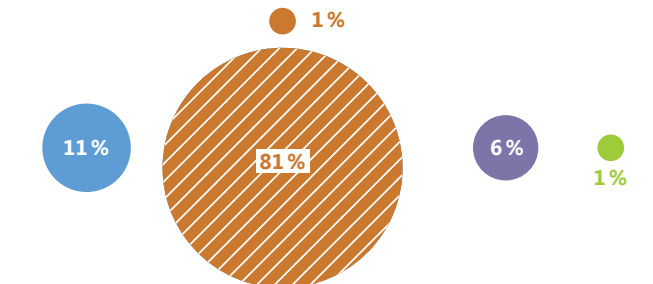
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-2%

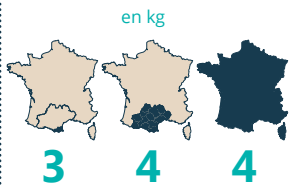
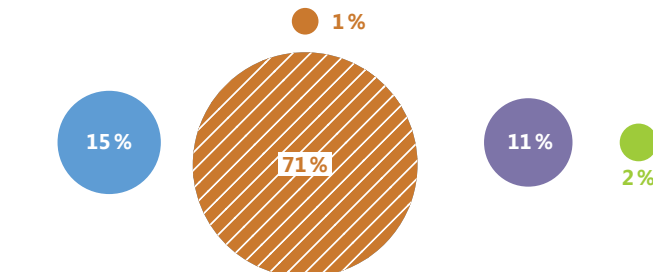
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-1%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Déploiement de mesures des **particules fines PM2.5 à proximité du trafic routier** afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et d'améliorer les connaissances sur les concentrations de ce polluant et l'exposition des populations.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Accompagnement de Perpignan Méditerranée Métropole dans la mise en œuvre de ses plans et programmes. Ce partenariat a permis notamment la mise à jour des données d'émission, la production d'un rapport d'expertise sur les secteurs à enjeux et la réalisation d'une synthèse territoriale. Une étude de préfiguration d'une zone à faibles émissions (ZFE-m) avec évaluation de trois scénarios a également été livrée.

Appui technique à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Perpignan. Évaluation des émissions sur plusieurs territoires pressentis, permettant aux services de l'État de définir le périmètre définitif incluant l'agglomération de Perpignan et trois communes limitrophes.

AXE 3 impact des activités

Surveillance environnementale autour de l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce. En partenariat avec CYDEL, le programme de mesure a permis de poursuivre le suivi des métaux et des dioxines-furanes dans les retombées atmosphériques à proximité du site.

Suivi des retombées de poussières autour de 16 exploitations industrielles, principalement des carrières.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Évaluation des pesticides en milieu de polyculture. Ce suivi a été maintenu afin de caractériser l'exposition aux produits phytosanitaires dans un environnement agricole diversifié.

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Entamer les démarches de **pérennisation du dispositif de mesure implanté à Bolquère au sein du parc Naturel régional des Pyrénées Catalanes.** En raison de la localisation géographique et son altitude élevée, cette station constitue un site d'intérêt pour la détection précoce des épisodes de pollution aux particules en suspension associés au transport de sables désertiques sahariens.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Lancer une évaluation multi-sites du dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire de Perpignan Méditerranée. Ce programme visera à affiner la connaissance des niveaux de concentration, à analyser les tendances sur dix ans et à valider les cartographies de dispersion.

Poursuivre la participation technique au PPA de Perpignan. Les travaux porteront sur la réalisation du diagnostic initial de la qualité de l'air sur la zone, et l'évaluation de l'impact des actions prévues par rapport à un scénario tendanciel sans actions.

Finaliser l'Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire (EQIS). Menée en collaboration avec l'ARS Occitanie et le CREAI-ORS Occitanie, cette étude évaluera les bénéfices pour la santé de l'amélioration de la qualité de l'air sur la dernière décennie.

Accompagner la préfiguration d'un Fonds Air Bois, dont l'objectif est de favoriser le renouvellement des appareils de chauffage performants par une participation aux instances de pilotage.

AXE 3 impact des activités

Maintenir le dispositif de surveillance autour de l'UTVE de Calce.

Conserver les suivis de retombées de poussières autour des exploitations partenaires.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuivre le programme d'évaluation des pesticides.



Tarn

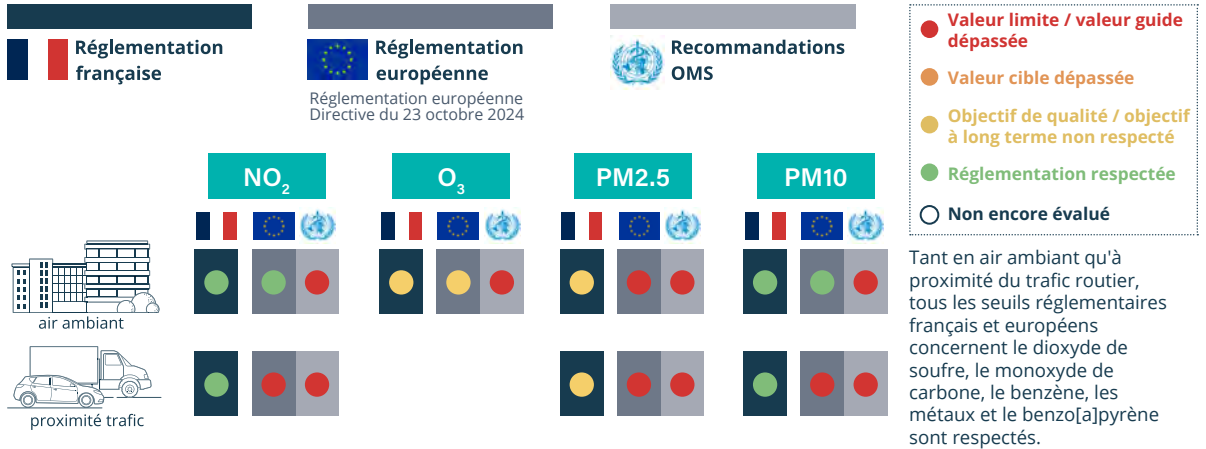
(81)

Dans le Tarn, les valeurs limites actuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées. En revanche, pour les particules fines (PM2.5), plus de la moitié de la population départementale est concernée par un non respect de l'objectif de qualité qui deviendra une valeur limite dès 2030.

Concernant l'ozone, l'ensemble de la population est impactée par un non respect de l'objectif de qualité. Actuellement, les nouvelles valeurs limites pour la protection de la santé humaine à respecter avant 2030 ne le sont pas pour plusieurs polluants (NO₂, PM10 et PM2.5), en particulier à proximité du trafic routier.

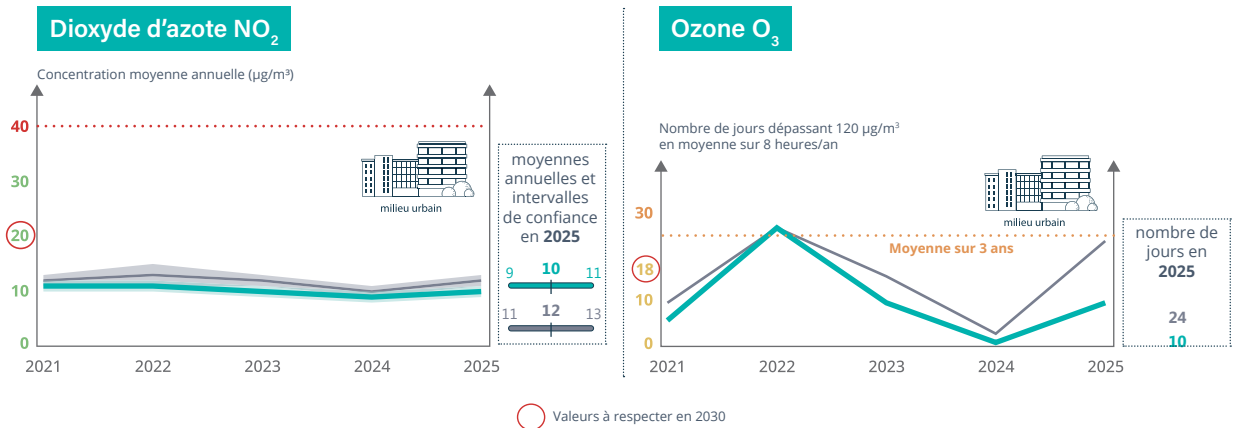
En 2025, la pollution à l'ozone a été plus intense qu'en 2024 en lien avec un été plus chaud et donc davantage favorable à la formation de ce polluant.

Situation réglementaire



Évolution pluriannuelle


Données tendancielles



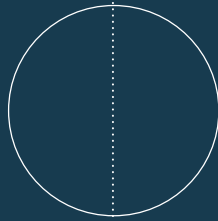
Estimation de la population exposée à la pollution chronique


Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

Oxydes d'azote NO_x

 Réglementation française
Valeur limite 40 µg/m³/an


0%
de la population du Tarn exposée à un dépassement de la valeur limite



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

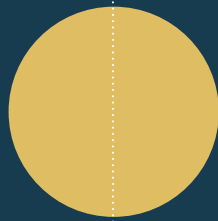
Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.


Ozone O₃

 Réglementation française
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%
de la population du Tarn exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :
396 200 personnes




 Réglementation européenne
Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%
de la population du Tarn exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :
396 200 personnes

Particules fines PM2.5

 Réglementation française
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Jusqu'à **58%**
de la population du Tarn exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :
Jusqu'à **229 700** personnes




 Réglementation européenne
Valeur limite 10 µg/m³/an

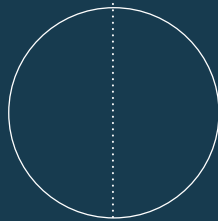
Jusqu'à **58%**
de la population du Tarn exposée à un dépassement de la valeur limite


Cela représente :
Jusqu'à **229 700** personnes

Particules en suspension PM10

 Réglementation française
Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%
de la population du Tarn exposée à un non-respect de l'objectif de qualité



 Réglementation européenne
Valeur limite 20 µg/m³/an

0%
de la population du Tarn exposée à un dépassement de la valeur limite

Les sources de pollution de l'air



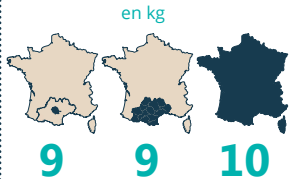
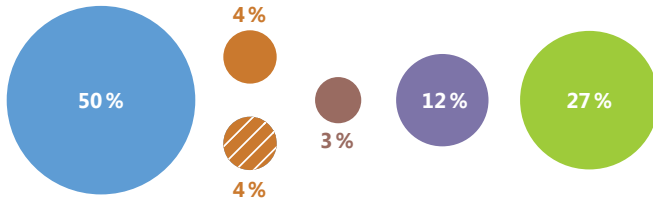
Émissions par habitant dans le département / en région / en France

Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

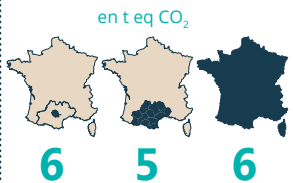
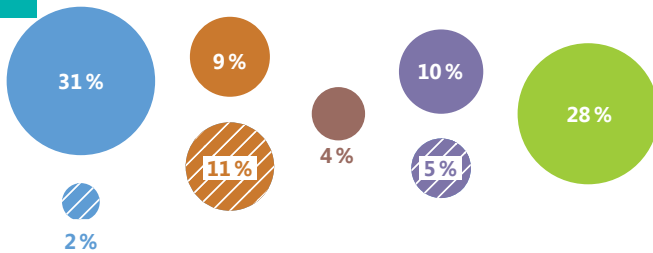


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 8 % des émissions de NO_x dont 4 % sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-3%

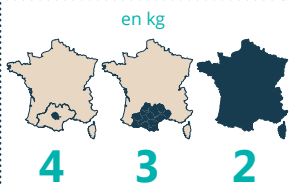
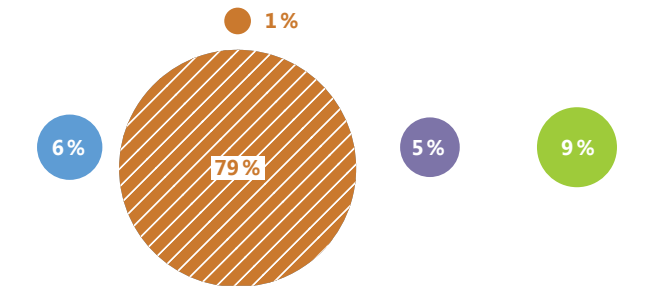
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-5%

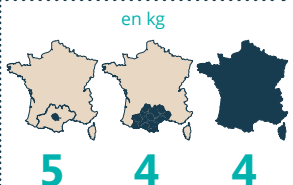
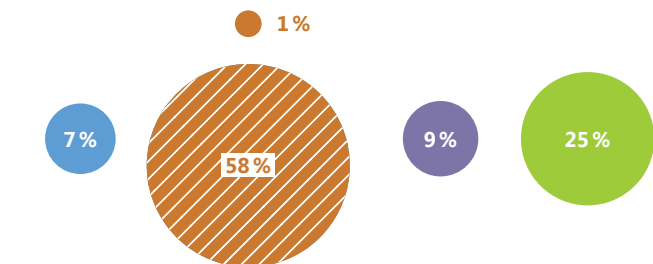
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-5%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 2 air/climat énergie santé

Accompagnement de l'Albigeois dans l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air. Le partenariat a permis la réalisation des premières cartographies de dispersion des principaux polluants réglementés à l'échelle de l'agglomération, la fourniture des indicateurs d'émissions communales et sectorisées sur la période 2008-2022, la mise à disposition d'un rapport d'expertise analysant les secteurs à enjeux ainsi que d'une synthèse territoriale.

Appui à Castres-Mazamet pour le suivi de la qualité de l'air. Les cartographies de dispersion des polluants ont été mises à jour et complétées par la fourniture des indicateurs d'émissions (2008-2022) et d'un rapport d'expertise. Des mesures hivernales du benzo[a]pyrène ont été réalisées à Labruguière pour évaluer l'impact du chauffage au bois, prolongeant les suivis initiés les années précédentes. De plus, le recueil des données de comptages routiers a permis d'affiner la connaissance de l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air.

Partenariat avec Tarn-Agout avec présentation aux élus du bilan annuel de la qualité de l'air. La collectivité a bénéficié de la mise à disposition des données d'émissions actualisées et d'une synthèse territoriale.

Présentation au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn du bilan départemental de la qualité de l'air 2024.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Évaluation des concentrations de pesticides dans l'air ambiant à Gaillac. Ce dispositif d'évaluation, situé en environnement urbain, permet de suivre l'exposition aux produits phytosanitaires dans une zone influencée par les grandes cultures et la viticulture.



Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Faire évoluer la station de mesure Delmas à Albi avec l'ajout du suivi des particules fines (PM2.5) afin de mieux répondre aux enjeux des seuils de la directive européenne.

AXE 1 mission intérêt général

AXE 2 air/climat énergie santé

Déployer une évaluation multi-sites du dioxyde d'azote (NO₂) sur l'Albigeois. Cette campagne, prévue sur une cinquantaine de sites, sera utile pour valider les cartographies de dispersion. Deux séries d'un mois (été 2026 et hiver 2026-2027) sont prévues. En lien avec le suivi de l'impact du trafic routier, les enjeux liés aux comptages routiers seront présentés à la collectivité.

AXE 2 air/climat énergie santé

Renouveler le partenariat avec Castres-Mazamet pour poursuivre l'accompagnement de la collectivité. Les apports des comptages routiers et les évolutions à apporter aux points de mesures seront présentés à l'agglomération. Un rapport triennal sur les mesures de benzo[a]pyrène sera livré pour clore ce cycle d'évaluation.

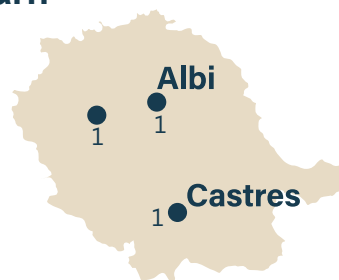
Poursuivre la collaboration avec Tarn-Agout en actualisant les indicateurs attendus pour le suivi du PCAET.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Conserver un dispositif d'évaluation des pesticides à Gaillac afin d'assurer un suivi pluriannuel des substances en milieu urbain et agricole.

Dispositif de mesures dans le Tarn

3
STATIONS
PERMANENTES



Consultez les publications qui concernent le Tarn :





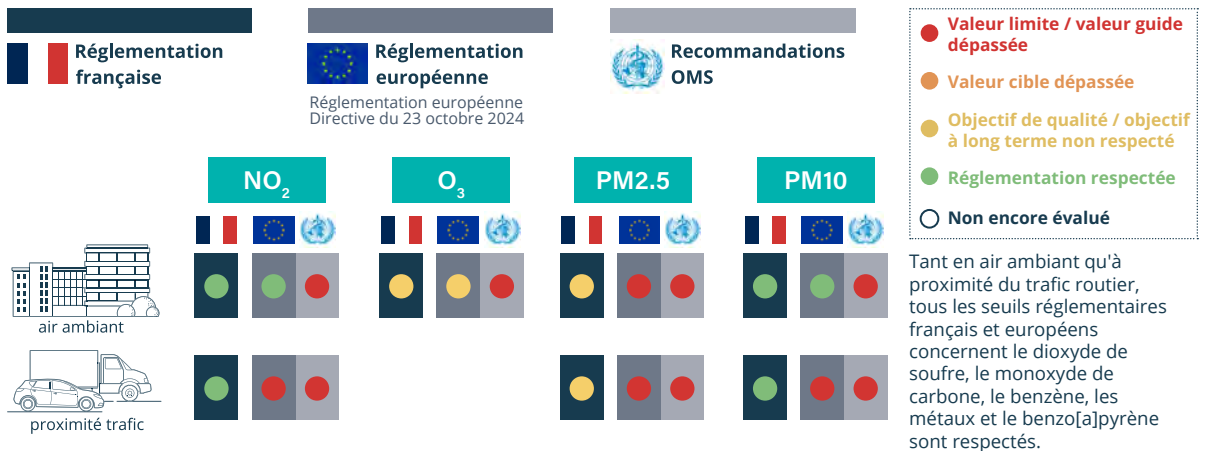
Tarn-et-Garonne (82)

Dans le Tarn-et-Garonne, les seuils réglementaires en vigueur pour la protection de la santé humaine sont respectés pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules en suspension (PM10). En revanche, pour les particules fines (PM2.5), jusqu'à 85% de la population départementale est concernée par un non respect de l'objectif de qualité (qui sera une valeur limite en 2030). Pour l'ozone, toute la population est impactée par le non respect de l'objectif de qualité.

Les concentrations actuelles de plusieurs polluants (NO₂, PM10 et PM2.5), notamment dans les environnements de proximité trafic routier, sont supérieures aux futures valeurs limites pour la protection de la santé humaine à respecter avant 2030.

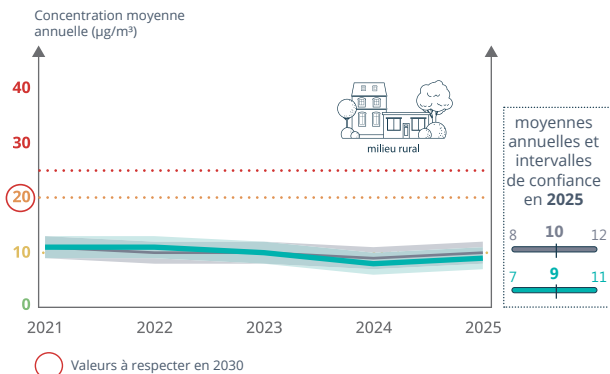
Comme sur le reste de la région, les concentrations d'ozone sont plus élevées en 2025 en lien avec un été davantage propice à la formation de ce polluant.

Situation réglementaire



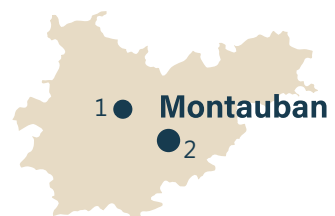
Évolution pluriannuelle Données tendancielles

Particules fines PM2.5



Dispositif de mesures dans le Tarn-et-Garonne

3 STATIONS PERMANENTES



Estimation de la population exposée à la pollution chronique

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

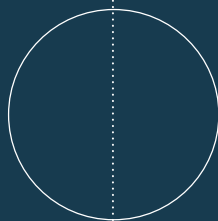
Oxydes d'azote NO_x


 Réglementation française

Valeur limite 40 µg/m³/an

0%

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite




 Réglementation européenne

Valeur limite 20 µg/m³/an

Évaluation de l'exposition de la population non encore disponible pour l'année 2025.

Ozone O₃

 Réglementation française

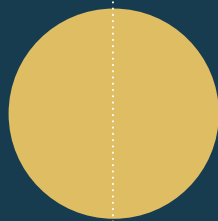
Objectif de qualité 120 µg/m³ sur 8 h au moins 1 jour/an

100%

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

264 950 personnes



 Réglementation européenne

Objectif à long terme 100 µg/m³ sur 8 h au moins 3 jours/an

100%

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif à long terme

Cela représente :

264 950 personnes

Particules fines PM2.5

 Réglementation française

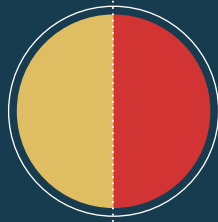
Objectif de qualité 10 µg/m³/an

Jusqu'à **85%**

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité

Cela représente :

Jusqu'à **224 800** personnes



 Réglementation européenne

Valeur limite 10 µg/m³/an

Jusqu'à **85%**

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

Cela représente :

Jusqu'à **224 800** personnes

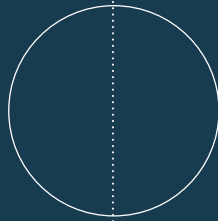
Particules en suspension PM10

 Réglementation française

Objectif de qualité 30 µg/m³/an

0%

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un non-respect de l'objectif de qualité



 Réglementation européenne

Valeur limite 20 µg/m³/an

0%

de la population du Tarn-et-Garonne exposée à un dépassement de la valeur limite

Les sources de pollution de l'air

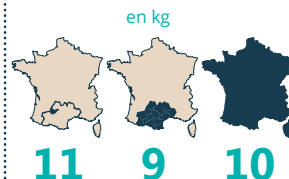
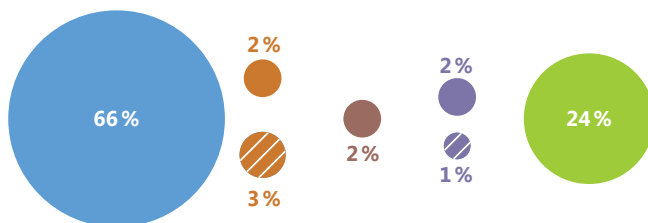


Émissions par habitant dans le département / en région / en France
Part du département dans les émissions de la région

Oxydes d'azote NO_x

-8%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

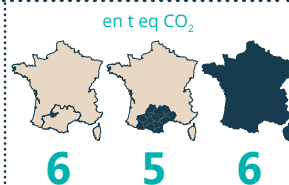
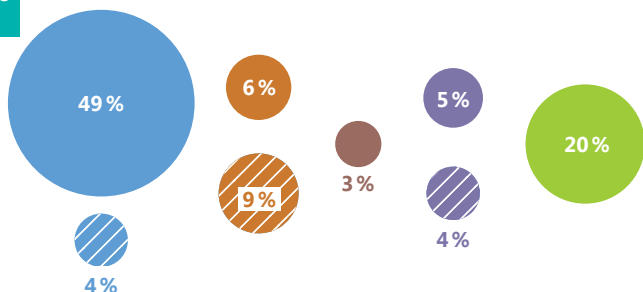


Aide à la lecture : le secteur résidentiel représente 5% des émissions de NOx dont 3% sont issus de la combustion de biomasse.

Gaz à effet de serre GES

-2%

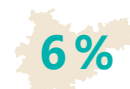
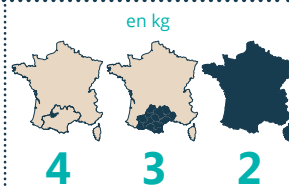
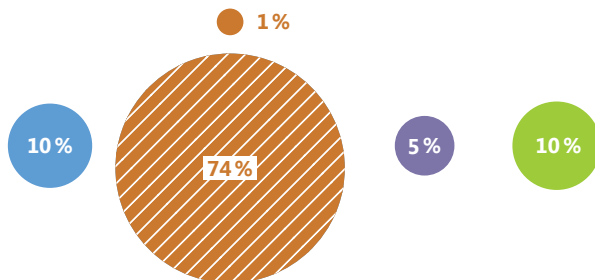
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules fines PM2.5

-4%

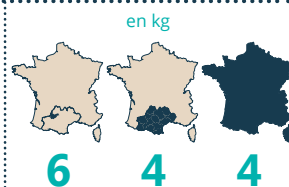
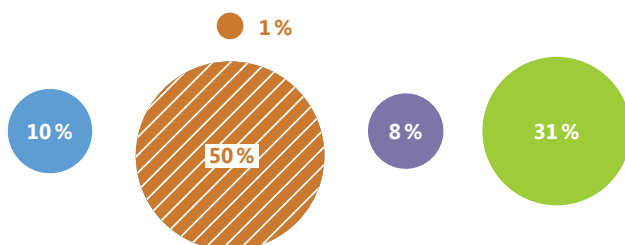
EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Particules en suspension PM10

-4%

EN 2023 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



L'actu de l'année

AXE 1 mission intérêt général

Mesures du NO₂ à proximité du trafic routier à Montauban. La station déployée s'inscrit dans l'objectif de renforcer les mesures de ce polluant à l'échelle régionale et vise à évaluer les niveaux de pollution les plus élevés auxquels est exposée la population. Cela permet de répondre aux enjeux d'amélioration des connaissances en lien avec l'abaissement des seuils prévu dans la nouvelle directive européenne.

AXE 2 air/climat énergie santé

Renouvellement du partenariat avec le Grand Montauban afin d'accompagner l'agglomération sur le suivi de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et pour une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur son territoire. Cette collaboration a permis la mise à jour des cartographies de dispersion des principaux polluants réglementés ainsi que la mise à disposition des données d'émissions communales et sectorisées sur la période 2008-2022. Les travaux ont abouti à la livraison d'un rapport complet sur l'état des lieux des émissions polluantes, assorti d'une analyse des secteurs à enjeux et d'une synthèse territoriale actualisée.

Mise à disposition du bilan annuel de la qualité de l'air 2024 aux services de l'État et des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST 82).

AXE 4 innovation observatoire de demain

Poursuite de l'évaluation des concentrations de pesticides dans l'air dans un environnement agricole de type polycultures (arboriculture et grandes cultures).

Perspectives 2026

AXE 1 mission intérêt général

Mettre en œuvre une évaluation multi-sites du dioxyde d'azote (NO₂) sur l'ensemble de l'agglomération de Montauban. Ce programme de mesure, déployé sur une quarantaine de sites visera à valider les cartographies de dispersion. Deux campagnes d'un mois sont programmées, la première durant l'été 2026 et la seconde au cours de l'hiver 2026-2027.

Livrer un rapport d'analyse relatif à la **première année complète de mesures de la station de proximité trafic installée** à Montauban.

AXE 2 air/climat énergie santé

Poursuivre l'accompagnement du Grand Montauban dans le cadre de son PCAET. Mise à jour des cartographies de pollution et des données d'émission, du rapport d'expertise et de la synthèse.

Présenter au Grand Montauban une note spécifique soulignant l'**importance des comptages routiers** dans la fiabilité des inventaires d'émissions et des modélisations.

AXE 4 innovation observatoire de demain

Maintenir le suivi des pesticides.

Consultez les publications qui concernent le Tarn-et-Garonne :



Résultats par station et par polluant

Réglementation respectée ● Valeur cible dépassée ●
 Objectif de qualité non respecté ● Valeur limite française actuelle dépassée ●
 Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire □

		Particules PM10			Particules PM2.5	Dioxyde d'azote		
		Moyenne annuelle	Max journalier	Nb jour > 50 µg/m³	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Nb heure > 200 µg/m³	Max horaire
Aveyron (12)								
URBAIN	Rodez-Camonil	11	65	1	7	10	0	79
INDUSTRIE	Viviez							
Gard (30)								
RURAL	Saze							
URBAIN	La Calmette							
URBAIN	Nîmes-Sud (Gauzy)	14	49	0	8	11	0	65
TRAFIC	Nîmes-Planas	17*	45*	0*		22*	0*	110*
TRAFIC	Nîmes-Allende					26*	0*	96*
Haute-Garonne (31)								
RURAL	Bélesta-en-Lauragais							
RURAL	Montgiscard					6*	0*	56*
URBAIN	Toulouse-Berthelot	14	73	3	9	12	0	86
URBAIN	Toulouse-Jacquier	15	80	6	10	12	0	79
URBAIN	Toulouse-Mazades	14	83	4	9	13	0	78
TRAFIC	Toulouse-Arcole	21	93	8	9	30	0	165
TRAFIC	Toulouse-Périphérique**				13	43	0	166
TRAFIC	Toulouse-Port de L'Embouchure	21	71	8	12	31	0	134
TRAFIC	Toulouse-Route d'Albi	17	84	7	10	27	0	128
INDUSTRIE	Bessières-Econotre	13	63	1				
INDUSTRIE	Blagnac Aéroport Piste**	14	70	4	9	13	0	95
INDUSTRIE	Blagnac Aéroport Trafic	14	63	1		15	0	119
INDUSTRIE	Saint-Gaudens Daurat							
INDUSTRIE	Saint-Gaudens Miramont							
INDUSTRIE	Toulouse-Setmi Chapitre	16	76	3				
INDUSTRIE	Toulouse-Setmi Eisenhower	17	81	3				
Gers (32)								
RURAL	Peyrusse-Vieille	10	94	1	6	1	0	18
RURAL	Gaudonville							
Hérault (34)								
URBAIN	Agathois-Piscénois					7	0	43
URBAIN	Biterrois-Narbonnais							
URBAIN	Montpellier-Chaptal					13	0	82
URBAIN	Montpellier-Nord							
URBAIN	Montpellier-Prés d'Arènes	17	59	1	10	11	0	87
URBAIN	Montpellier-Sud							
TRAFIC	Montpellier-Liberté	26	62	8	12	41	0	162
TRAFIC	Montpellier-Antigone					36	0	138
INDUSTRIE	Lunel-Viel	13	50	0	8	6	0	53
Hautes-Pyrénées (65)								
URBAIN	Lourdes-Lapacca	13	75	2	8	9	0	73
URBAIN	Tarbes-Dupuy	15	95	2	10	12	0	70
Pyrénées-Orientales (66)								
URBAIN	Perpignan-Centre	15	120	2	8	13	0	84
URBAIN	Saint-Estève							
TRAFIC	Perpignan-Pyrénées	22	101	1	10	41	0	143
Tarn (81)								
URBAIN	Albi-Delmas	14	99	2		10	0	72
URBAIN	Castres-Travet	13	91	3	9	5	0	44
Tarn-et-Garonne (82)								
URBAIN	Montauban-Ramierou	14	75	2	9	12	0	80

Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote : les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation.
 Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo[a]pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg/m³.h

Résultats par station et par polluant

Réglementation respectée ● Valeur cible dépassée ●
 Objectif de qualité non respecté ● Valeur limite française actuelle dépassée ●
 Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire -

Ozone							Dioxyde de soufre		Benzène	Benz[a]pyrène	Plomb	Arsenic	Cadmium	Nickel
Moyenne annuelle	AOT40 estimé	AOT40 estimé moyenne 5 ans	Max. moy. 8 h	Nb jour moy. 8 h > 120 µg/m³	Nb jour moy. 8 h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Max horaire	Moyenne annuelle	Max horaire	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Aveyron (12)														
63	13684	10556	137	20	10	145					0,00221	0,47	0,47	0,50
Gard (30)														
63	25737	19889	169	36	24	193								
53	15014	14334	155	17	12	186								
62	20469	15306	184	30	17	221								
Haute-Garonne (31)														
68	15229	10852	162	15	7	189								
65	15652	11993	151	20	9	179								
60	15722	11839	158	18	10	192								
56	17610	12049	158	18	10	187								
61	15947	-	159	17	17	197				0,09	0,00214	0,27	0,06	0,63
									1,18					
											0,00142	0,30	0,06	0,37
							0	67						
							2	12						
											0,00165	0,27	0,06	0,58
											0,00158	0,26	0,06	0,57
Gers (32)														
68	11699	7059	146	17	6	152				0,018	0,00116	0,21	0,03	0,35
68	14010	9661	156	20	11	163								
Hérault (34)														
74	21381	12671	160	24	14	166								
68	17481	14467	161	14	12	168								
66	19900	17635	161	24	18	172								
60	17253	8936	160	19	8	173								
64	21780	17274	164	25	19	171								
											0,00176	0,37	0,11	1,06
Hautes-Pyrénées (65)														
57	11917	9195	147	15	6	160								
53	13594	9920	158	18	7	185				0,33				
Pyrénées-Orientales (66)														
62	14060	10607	149	10	7	163								
68	17588	13069	152	15	9	162					0,00217	0,23	0,04	0,66
Tarn (81)														
56	11318	11580	142	10	7	155								
Tarn-et-Garonne (82)														
52	10079	7379	144	12	5	155								

* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85% de l'année
 ** Station d'observation

Mesures temporaires longue durée

Réglementation respectée ● Valeur cible dépassée ●
 Objectif de qualité non respecté ● Valeur limite française actuelle dépassée ●
 Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire □

		Particules PM10			Particules PM2.5	Dioxyde d'azote		
		Moyenne sur la période	Max journalier	Nb jour > 50 µg/m³	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période	Nb heure > 200 µg/m³	Max horaire
Ariège (09)								
URBAIN	Saint-Girons	13	210	2	7			
Gard (30)								
URBAIN	Alès-Vauban					8	0	50
TRAFIC	Alès-Gare					16	0	105
Hérault (34)								
TRAFIC	Sète-Verdun					21	0	129
INDUSTRIE	Sète-Quai d'Alger	16	50	0	9	13	0	127
Lot (46)								
URBAIN	Biars-sur-Cère	12	51	1	8			
Lozère (48)								
URBAIN	Mende	7	29	0	5			
Hautes-Pyrénées (65)								
INDUSTRIE	Lannemezan	9	99	1	6	5	0	32
TRAFIC	Tarbes Debussy					18	0	98
Pyrénées-Orientales (66)								
RURAL	Bolquère	9	134	3	5			
Tarn-et-Garonne (82)								
TRAFIC	Montauban-Unal					20	0	125

Mesures temporaires courte durée

Aude (11)								
URBAIN	Carcassonne	27	36	0	15			
Gard (30)								
INDUSTRIE	Ardoise	11	26	0	6	6	0	64
Haute-Garonne (31)								
INDUSTRIE	Toulouse-Bastide	13	40	0	8	11	0	80
INDUSTRIE	Toulouse-Cosmonaute	15	79	3	8	16	0	83
INDUSTRIE	Toulouse-Espagnac	17	56	1	12	22	0	78
INDUSTRIE	Toulouse-Verne	16	61	3	11	18	0	80
INDUSTRIE	Saubens							
INDUSTRIE	Muret							
Hérault (34)								
URBAIN	Saint-Aunès	14	41	0	8	15	0	83
INDUSTRIE	Lansargues	13	37	0	7	7	0	41
INDUSTRIE	Frontignan							
Tarn (81)								
PÉRIURBAIN	Labruguière							

Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote : les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation.
 Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo[a]pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg/m³.h

Mesures temporaires longue durée

Réglementation respectée ● Valeur cible dépassée ●
 Objectif de qualité non respecté ● Valeur limite française actuelle dépassée ●
 Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire -

Ozone							Dioxyde de soufre		Benzène	Benzo[a]pyrène	Plo mb	Arsenic	Cadmium	Nickel
Moyenne sur la période	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max. Moy. 8 h	Nb Jour Moy. 8 h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8 h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Max horaire	Moyenne sur la période	Max horaire	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période	Moyenne sur la période
Ariège (09)														
50	6956	5639	140	6	4	147								
Gard (30)														
Hérault (34)														
Lot (46)														
Lozère (48)														
Hautes-Pyrénées (65)														
Pyrénées-Orientales (66)														
Tarn-et-Garonne (82)														

Mesures temporaires courte durée

Aude (11)														
Gard (30)														
										0,00174	0,43	0,08	0,64	
Haute-Garonne (31)														
										0,10				
										0,00319	0,33	0,08	0,64	
										0,00285	0,32	0,08	0,62	
										0,00147	0,23	0,02	0,40	
										0,00737	0,60	0,20	2,51	
Hérault (34)														
										0,00194	0,39	0,08	0,73	
										0,00216	0,37	0,08	0,58	
Tarn (81)														
										0,24				

* Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année

** Station d'observation

Retombées de poussières : 97 exploitations suivies à l'échelle régionale

Les exploitations telles que les carrières, gravières, cimenteries, incinérateurs, centrales à béton peuvent générer des émissions de poussières sédimentables. En 2025, Atmo Occitanie a réalisé un suivi des retombées de poussières sèches (plaquettes de dépôts) ou totales (jauges) dans l'environnement de 97 exploitations.

Suivi à l'aide de jauges

Des mesures des retombées de poussières totales par jauges selon la norme NFX 43 014 sont réalisées sur 390 points de mesures répartis dans l'environnement de 74 exploitations dont 47 carrières.

Valeur réglementaire

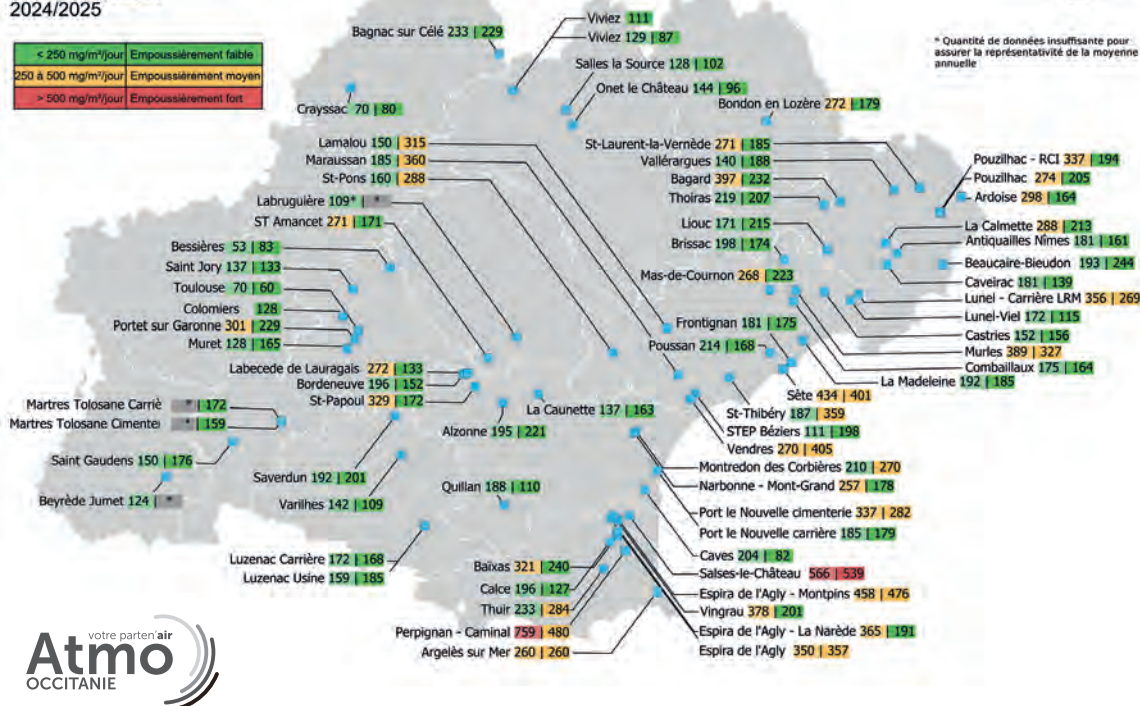
Pour les carrières, l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière. Sur les 83 jauges de ce type, aucune ne présentait en 2025 un dépassement de ce seuil. Cependant, les niveaux de retombées dans l'environnement de certains sites peuvent être modérés voire élevés.

Entre 2024 et 2025, en moyenne sur la région, les niveaux de retombées de poussières sont restés globalement stables ce qui n'empêche pas localement des évolutions significatives à la hausse ou à la baisse autour de certains sites.

La carte présente, pour chaque site surveillé, les moyennes annuelles 2024 et 2025 des retombées totales déterminées à partir des points de mesures répartis dans l'environnement du site.

Mesures des retombées atmosphériques totales par jauges 2024/2025

< 250 mg/m ² /jour	Empoussièrement faible
250 à 500 mg/m ² /jour	Empoussièrement moyen
> 500 mg/m ² /jour	Empoussièrement fort



Unité : quantité de poussières déposée par unité de surface et de temps (mg/m²/jour)

Suivi à l'aide de plaquettes de dépôts

Des mesures par plaquettes de dépôts selon la norme NF X 43 007 sont réalisées sur 121 points de mesures répartis dans l'environnement de 23 exploitations.

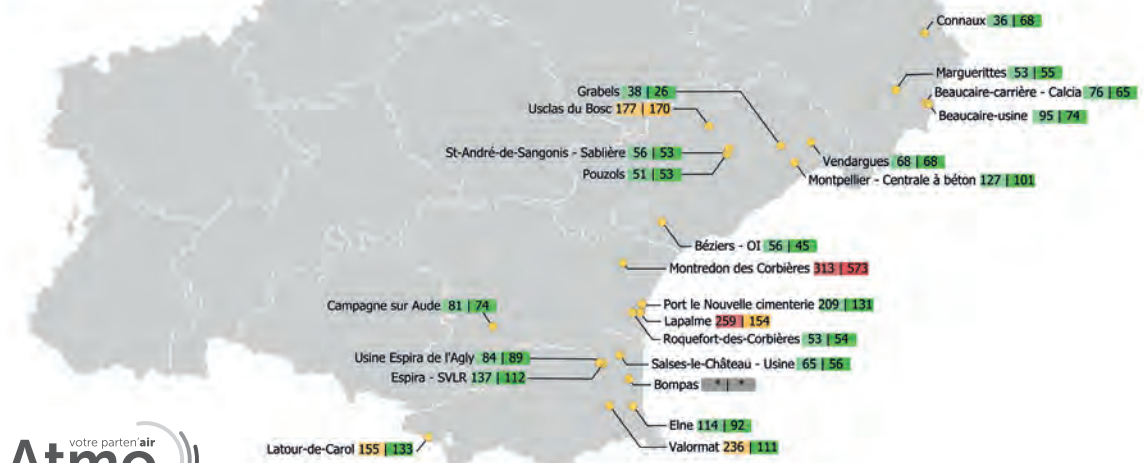
En 2025, comme les années précédentes, l'empoussièrément est faible dans l'environnement de la majorité des sites surveillés. Il est moyen autour de 2 sites et fort autour d'un site.

La carte présente, pour chaque site surveillé, les moyennes annuelles 2024 et 2025 pour les retombées sèches déterminées à partir des points de mesures répartis dans l'environnement du site.

Mesures des retombées atmosphériques sèches par plaquettes de dépôts 2024 / 2025

≤ 150 mg/m ² /jour	Empoussièrément faible
150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément moyen
> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément fort

* Quantité de données insuffisante pour assurer la représentativité de la moyenne annuelle



Unité : quantité de poussières déposée par unité de surface et de temps (mg/m²/jour)

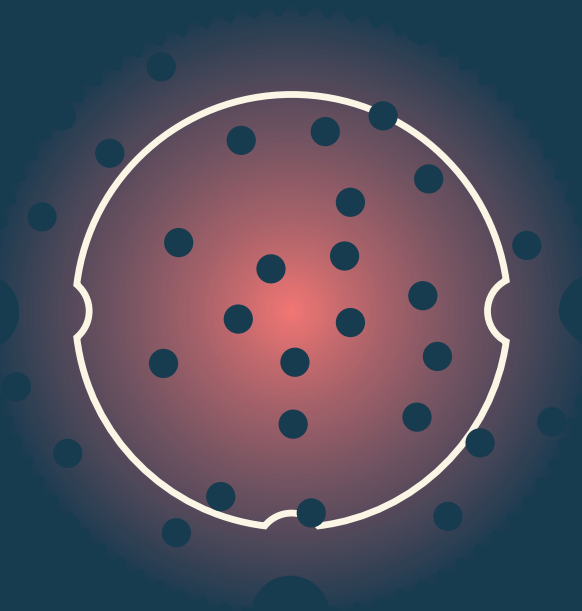
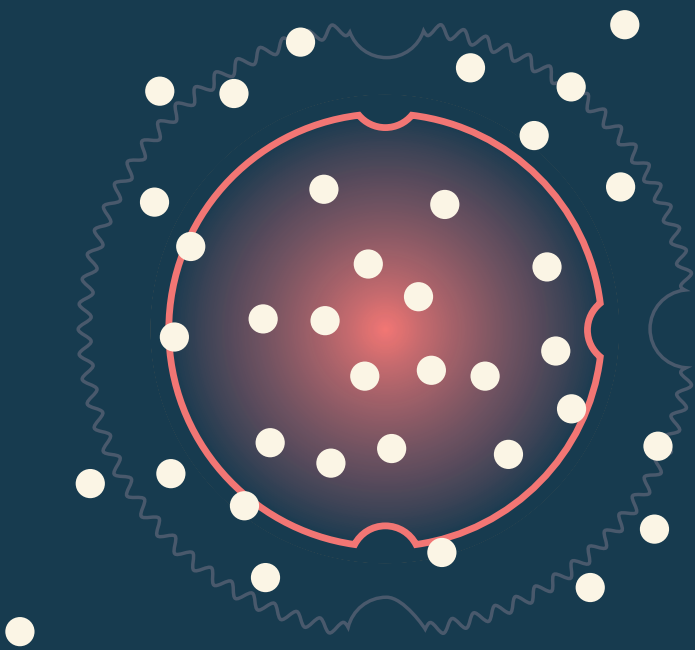
Deux méthodes pour mesurer les retombées de poussières



Les plaquettes de dépôts sont des plaquettes métalliques enduites d'un fixateur. Ce type de dispositif permet de récupérer par gravité les retombées atmosphériques sèches : matières particulaires transportées par l'air.



Les jauges sont constituées d'un récipient de collecte et d'un entonnoir. Ce dispositif permet de collecter les retombées atmosphériques totales qui se composent des retombées sèches et des retombées contenues dans les eaux pluviales.



04.

L'association
en 2025

Formation et interventions publiques sur la qualité de l'air

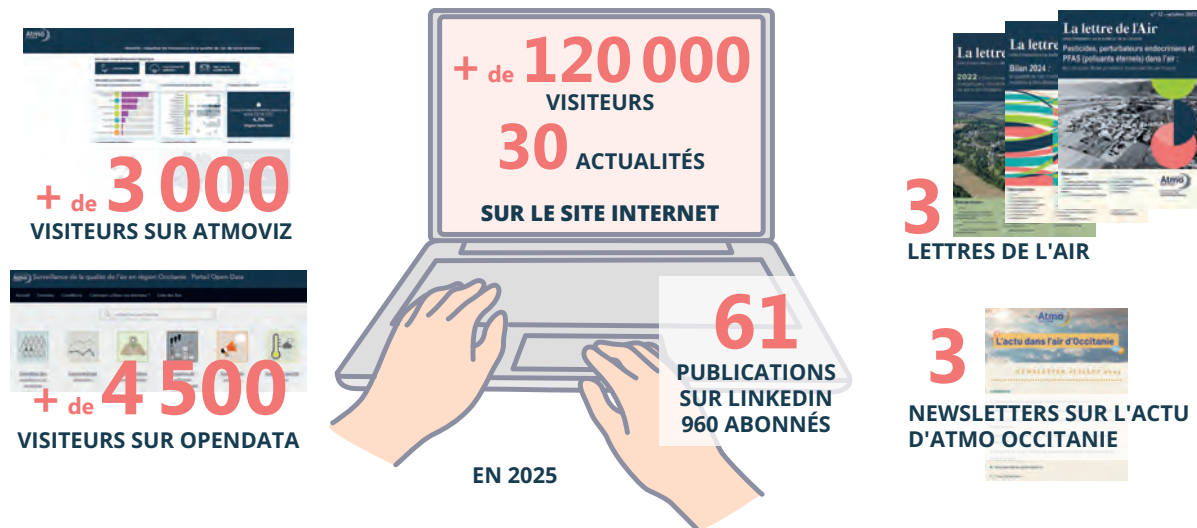
En 2025, plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées à la qualité de l'air en Occitanie lors de nombreux événements.

Atmo Occitanie est notamment intervenu auprès du CEREMA, de la Région Occitanie et du réseau Science(s) en Occitanie, de l'ADEME, de FNE Occitanie, du réseau Graine Occitanie, du CHU de Toulouse, de la Ville de La Grande Motte et de l'Université de Montpellier pour présenter les enjeux sanitaire et climatiques de la pollution de l'air, la prévision de la qualité de l'air et la prévision pollinique ou encore former des professionnels de santé.



Diffusion des connaissances sur la qualité de l'air

En 2025, Atmo Occitanie a renforcé la diffusion de ses informations grâce à une actualité accrue sur notre site internet, notre portail Open Data et notre plateforme de visualisation AtmoViz. Nous avons également développé notre visibilité sur LinkedIn, avec des publications destinées notamment à encourager la participation à l'Observatoire des floraisons dans la cadre de l'amélioration des prévisions polliniques. Par ailleurs, nos newsletters et nos Lettres de l'air ont contribué à valoriser les actions de surveillance de la qualité de l'air menées en collaboration avec nos partenaires.



Actions médiatiques

8

CONFÉRENCES,
COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

125

RETOMBÉES PRESSE

De nombreux sujets ont été valorisés via les relais médiatiques :

- Qualité de l'air dans les Hautes-Pyrénées : d'où proviennent les particules présentes dans l'air ?
- Une prévision quotidienne pour limiter le risque allergique des pollens en Occitanie
- Atmo Occitanie se dote de deux « super-sites » pour renforcer la surveillance des polluants atmosphériques en Occitanie
- Qualité de l'air en Occitanie en 2024 : l'amélioration se poursuit et les connaissances sanitaires évoluent
- Incendie dans l'Aude : dispositif de surveillance déployé par Atmo Occitanie
- Evaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de la zone industrielle de Lannemezan
- Pesticides, perturbateurs endocriniens et PFAS dans l'air : les premiers résultats d'une étude inédite en France
- Mieux respirer – Lever le pied

Sensibiliser les scolaires aux enjeux de respirer un air sain

En 2025, l'action de sensibilisation des scolaires s'est poursuivie auprès des élèves de collèges et primaires de la région Occitanie. Plus de 6 000 élèves du CE2 à la 3^e ont bénéficié d'ateliers sur la thématique « qualité de l'air et impact santé ».

2 457

ÉLÈVES DE LA 6^e
À LA 3^e

3 948

ÉLÈVES DU CE2
AU CM2

130

ÉTABLISSEMENTS
CONCERNÉS

Cette action de sensibilisation auprès des scolaires suscite depuis plusieurs années un réel enthousiasme de la part des enseignants comme des élèves. Grâce à des activités de groupe et à des échanges en classe entière, les élèves du primaire et du collège découvrent de manière concrète les enjeux d'un air de qualité pour préserver leur santé et protéger l'environnement.

Cette démarche est menée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie ainsi qu'avec les rectorats de Montpellier et Toulouse.



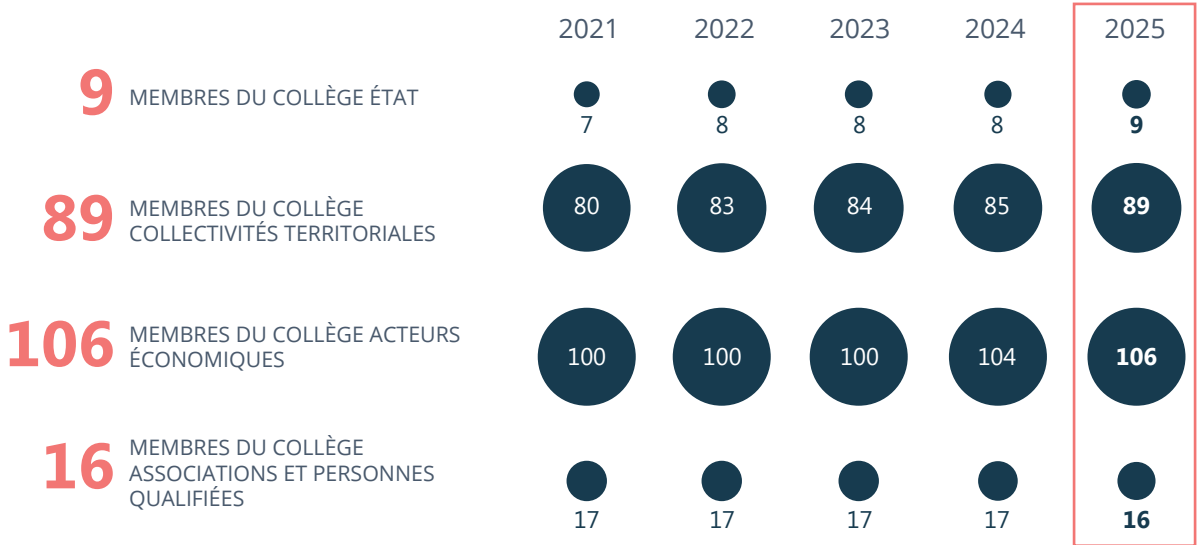
Pour vous inscrire ou avoir plus d'informations, contactez-nous :
sensibilisation-air@atmo-occitanie.org

Ateliers
gratuits

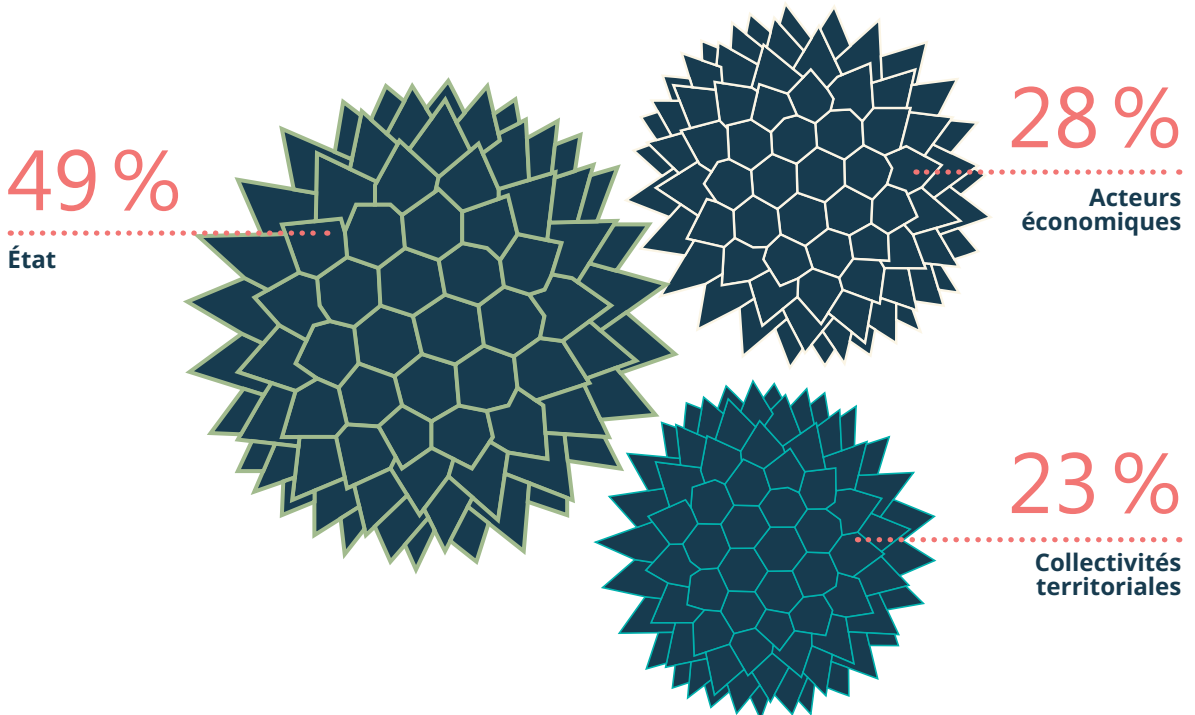
Financement ARS
Occitanie et Atmo
Occitanie



En 2025, **220** adhérents à Atmo Occitanie



Des financements multipartites, gage d'indépendance de l'observatoire



Évolution de l'organisation

L'organisation d'Atmo Occitanie mise en place en 2017 a été réinterrogée afin de l'adapter à l'évolution et aux nouveaux enjeux de notre structure :

- Les directions adjointes se sont structurées en 3 pôles chacune :
 - Géomatique, inventaire des émissions ainsi que études et partenariats pour la direction adjointe études et prospectives
 - Production Est, production Ouest et support pour la direction adjointe Mesures et Innovation

Cette évolution permet un rapprochement entre managers et collaborateurs. Des recrutements de managers ont été effectués, ouvrant des opportunités d'évolution professionnelle en interne.

- Le pôle SI se renforce actuellement afin notamment de prendre en compte les nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle et répondre aux besoins d'évolution d'Atmo Occitanie
- La Direction Administrative et Financière a été créée et nos outils de gestion RH et financiers sont en cours de sécurisation
- Des alternants sont régulièrement recrutés permettant de créer un vivier de compétences autour d'Atmo Occitanie.



Atmo Occitanie a passé avec succès en septembre 2025 l'audit du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité l'Air. Ces audits permettent de vérifier la mise en œuvre des dispositions réglementaires et du référentiel technique national s'appliquant à Atmo Occitanie.

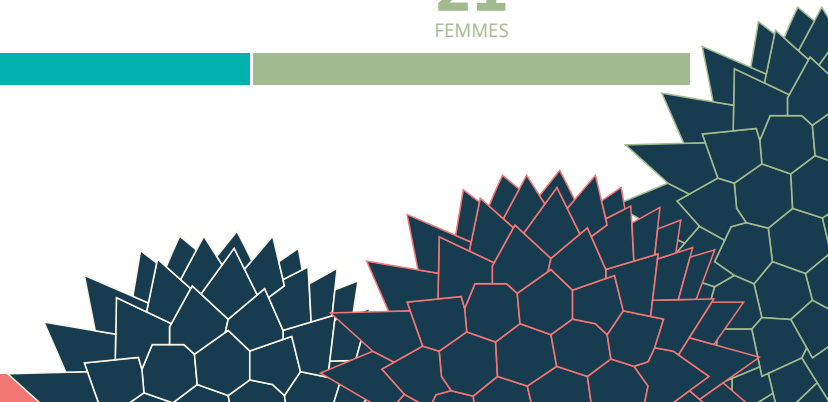
Répartition de l'équipe salariée en 2025

35

HOMMES

21

FEMMES



Perspectives 2026-2027

AXE 1 MISSION intérêt général

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air et contribuer aux stratégies nationales et européennes

Évaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional

- Mener une **réflexion sur le modèle économique** d'Atmo Occitanie afin de garantir le financement du dispositif régional d'évaluation de la qualité de l'air exigé au niveau réglementaire.
- Évaluer l'impact de la **nouvelle Directive Européenne** sur les besoins en investissement et en fonctionnement pour les trois prochaines années.
- Valoriser les **résultats de mesures de particules ultrafines** et poursuivre le déploiement de cette surveillance.
- Poursuivre la valorisation des **mesures de caractérisations et spéciations particulaires**.
- **Produire le rapport d'évaluation de la prévision de la qualité de l'air** en Occitanie prévue par la réglementation.
- **Optimiser** le fonctionnement de la plateforme de modélisation régionale.
- **Poursuivre la réflexion** sur l'organisation du **recrutement/formation/parcours professionnel**.
- Produire une **Modélisation Régionale Haute Définition**.
- Mettre en place une **stratégie de communication interne**.
- Adapter Atmo Occitanie aux **nouveaux besoins et améliorer le modèle économique et énergétique** : rénovation du bâtiment de Montpellier.
- Centraliser les indicateurs produits et mettre en place une **plateforme commune de bancarisation**, d'accès et de visualisation de ces indicateurs.

Assurer une couverture optimale du territoire régional en déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques

- **ZAG Toulouse** : analyser le territoire dans l'optique de réorganiser le dispositif de suivi en fond urbain et éventuellement déplacer la station de proximité trafic route d'Albi.
- Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air dans l'environnement du **Port de Sète-Sud de France**.

- **Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur les agglomérations de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse.**

- Poursuivre le partenariat avec la communauté d'agglomération de **Castres-Mazamet** et renforcer le partenariat avec la communauté d'agglomération du **Grand Albigeois**.

- **Poursuivre l'évaluation des environnements de proximité trafic routier dans la Zone Régionale : poursuite des mesures** à Montauban, Alès, Sète, Tarbes et mise en place de mesures à Narbonne. Exploitation des mesures réalisées et recherche éventuelle de nouveaux sites. Objectif : pérennisation de trois stations.

- **Cartographier la pollution de l'air à l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Alès** : estimer les concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identifier les zones à enjeux et évaluer l'exposition des populations.

- **Poursuivre** l'évaluation de la qualité de l'air sur l'agglomération de **Montauban**.

- Évaluer la qualité de l'air à l'échelle des communautés d'agglomération **Pays de l'Or et Hérault Méditerranée** et sur les agglomérations de **Montauban et Rodez**.

- Maintenir la station installée en décembre 2020 à Bolquère dans les Pyrénées-Orientales : l'une des 1^{ères} stations de France métropolitaines à détecter les épisodes de pollution PM10 dus à l'apport de masses d'air chargées en **particules désertiques**.

- **Assurer un suivi permanent par échantillonneurs passifs** pour compléter les connaissances sur la répartition des concentrations de dioxyde d'azote dans les grandes villes de la région : historique, mesures dans des endroits où l'installation d'une station n'est pas possible, amélioration des modélisations, recherche de site trafic...

- **Poursuivre l'équipement des 2 « super-sites »** présents en Occitanie : « super-site » urbain de Toulouse Mazades et « super-site » rural de Peyrusse-Vieille. En 2026, premières exploitations des données des appareils installés en 2025 (NH₃, granulométrie des particules ultrafines, précurseurs d'ozone...).

- **Poursuivre les mesures de PM2.5 initiées en 2025 dans les départements non couverts auparavant** afin d'améliorer les connaissances et répondre aux enjeux d'abaissement des seuils réglementaires de la nouvelle directive et de prévision des épisodes de pollution.

- Participer au suivi d'équivalence des **analyseurs automatiques** de mesures de particules.

AXE 2 AIR/CLIMAT énergie santé

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air-Climat-Energie-Santé

Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes

- Contribuer à l'évaluation et au suivi des **Plans de Protection de l'atmosphère (PPA)** des aires urbaines de **Montpellier et Toulouse** dans le cadre de leurs révisions (en cours) en intégrant le Plan national Bois.

- Contribuer à l'évaluation et au suivi du Plan de **Protection de l'atmosphère (PPA)** de la Zone Urbaine de **Nîmes**.

- Contribuer aux réflexions sur le projet de **Plan de Protection de l'atmosphère (PPA)** de l'agglomération de **Perpignan**.

- Accompagner les principales collectivités du territoire sur le **suivi de leur PCAET**.

- **Développer les partenariats** avec les collectivités mettant en place des **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)** pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.

Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air-Climat-Energie-Santé

- **Évaluer le bénéfice sanitaire des actions en faveur de la qualité de l'air** : poursuivre le partenariat avec l'ORS pour proposer un service d'accompagnement des collectivités en vue d'évaluer l'impact sanitaire de l'amélioration constatée et projetée de la qualité de l'air sur les territoires.

- **Mettre en place une cartographie fine** à l'échelle régionale pour répondre aux enjeux de la nouvelle Directive européenne.

- Contribuer à l'animation des réflexions et aux échanges **nationaux Air et Santé**.

- Poursuivre le partenariat avec la **principauté d'Andorre** en termes d'appui sur l'évaluation de la qualité de l'air sur ce territoire.

Animer un observatoire partenarial Air-Climat-Energie-Santé

- Mettre à jour l'**inventaire d'émissions régional** spatialisé pour l'année 2024. Mener une réflexion sur une mise à jour provisoire sur certains secteurs à enjeux : trafic et résidentiel.

- Poursuivre les **échanges nationaux** sur le développement de la plateforme mutualisée de calcul des inventaires régionaux spatialisés « PRISME ».

Perspectives 2026-2027

AXE 3 IMPACT des activités

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement

- Maintenir les partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité des **incinérateurs EVONEO Toulouse et Bessières, de la STEP de Toulouse Ginestous, de la société Fonderie Dechaumont, de Fibre Excellence Saint-Gaudens, de l'incinérateur de CALCE, de FERROGLOBE, d'ORANO, de Séché Echo Services, de l'UVED de Lunel-Viel** en partenariat avec le **syndicat mixte entre Pic et Etang**.

- Poursuivre les partenariats dans l'environnement des **exploitations émettrices de poussières sédimentables**.
- Terminer le programme d'action sur l'**ancien site EXXON** à Frontignan afin de mieux connaître l'impact potentiel des activités de réhabilitation menées par la société ESSO.
- Poursuivre l'évaluation en **partenariat avec DECOSET** pour améliorer les connaissances sur la qualité de l'air dans l'environnement des incinérateurs de Toulouse et Bessières.
- Poursuivre l'évaluation de la qualité dans l'environnement de la **ZI de Peyrehitte à Lannemezan**.
- Mettre en place le partenariat avec **MAERA Régie des Eaux 3M** pour le suivi de l'impact des activités à proximité de la STEP de Montpellier.
- Mettre en place un partenariat permettant le suivi de l'impact des activités de la **future chaufferie CSR à Montpellier** exploitée par la Société URBASER.

Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports

- Poursuivre les partenariats avec les plateformes **aéroportuaires de Montpellier Méditerranée et de Toulouse Blagnac**.
- Poursuivre le partenariat avec **Port de Sète-Sud de France**.
- Évaluer l'influence des aménagements acoustiques mis en place sur un tronçon de l'**autoroute A9**.
- Évaluer la qualité de l'air dans les infrastructures du **métro de l'agglomération toulousaine en partenariat avec TISSEO**.
- Mettre en place un dispositif d'**évaluation de la politique biomasse de Toulouse Métropole**.

AXE 4 INNOVATION observatoire de demain

Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation

Améliorer nos connaissances sur l'exposition aux polluants réglementés et non réglementés des individus dans leurs activités quotidiennes (pollens, phytosanitaires...)

- Poursuivre les partenariats sur les **observatoires des odeurs** : autour de la station d'épuration de Béziers, du Bassin de Thau, du site de gestion des déchets de Pavie (Gers) et sur la zone industrielle de Salindres (Gard).
- **Déployer des campagnes de mesures des phytosanitaires** en partenariat avec la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, le Conseil départemental de Haute-Garonne, l'Agence Régionale de Santé et le Ministère en charge de l'Écologie.
- Poursuivre le suivi des concentrations de **perturbateurs endocriniens** dans l'air et des **PFAS** dans les retombées atmosphériques sur 5 sites de la région.

- Maintenir une prévision des pollens en Occitanie et déployer une stratégie de mesures.
- **Adapter les outils de gestion financière** à l'évolution d'Atmo Occitanie afin d'optimiser la prise de décision, améliorer la transparence et garantir une utilisation plus efficace des ressources : mise en place d'un SI RH, fluidification des flux entre logiciels techniques et de gestion.
- **Accompagner managers et collaborateurs** aux évolutions de l'organisation et à la montée en compétence sur les nouveaux outils.

AXE 5 INFORMATION sensibilisation concertation

Informers, sensibiliser, concerter

Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air

- Mettre à jour le site Internet pour diffuser de nouveaux types d'indicateurs : prévisions pollens, prévision horaires IQA, cartographie impact population...
- Mettre à disposition des **synthèses territoriales** pour l'ensemble des territoires partenaires.
- Maintenir et renforcer notre stratégie de **mise à disposition de données** au travers de notre **OpenData**.
- Poursuivre le développement de la **plateforme de data visualisation "ATMOVIZ"**.
- Sécuriser et anticiper les besoins sur le **Système Informatique et l'Intelligence Artificielle**.
- Adapter les **moyens et outils informatiques internes** pour permettre de répondre le plus efficacement possible à la demande croissante de production, de gestion et de diffusion des données.
- Produire et diffuser le **Bilan Régional de la qualité de l'air**.
- Produire et diffuser les **cartographies d'exposition des populations en 3D** sur les métropoles de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.
- Participer aux **13 Coderst** pour présenter les bilans de la qualité de l'air départementaux. Adresser les informations disponibles dans le cadre des "porté à connaissance".
- Développer des **actions d'information thématiques** sous forme de webinaire en direction des adhérents d'Atmo Occitanie.
- **Bancariser des données** de suivi de la qualité de l'air issu des dispositifs de prélèvement.
- Développer un **outil transverse** permettant de **bancaiser, de rassembler et de visualiser** l'ensemble des **indicateurs** d'Atmo Occitanie utilisable par l'ensemble des collaborateurs.
- **Former les nouveaux élus** aux enjeux Air et Santé.
- Valoriser les actions phares d'Atmo Occitanie auprès des **médias**.
- **Produire et valoriser les synthèses** des Rencontres Internationales Air et Santé 2024.
- **Poursuivre la sensibilisation des élèves** de primaire et de collège.

ILS SONT ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE

État

ADEME

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

BRGM

CHU TOULOUSE

NOUVEAU

DIRSO

DRAAF OCCITANIE

DREAL

MÉTÉO FRANCE

PREFECTURE OCCITANIE / SGAR

Activités économiques

AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE

AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC

AIRBUS OPÉRATIONS SAS

ARKEMA FRANCE

ASF

ASTEO

ATOSCA

AUDE AGRÉGATS

AXENS

BASF

BIOCAMA INDUSTRIE

BIOS DEVELOPPEMENT

NOUVEAU

CALCAIRES DU BITERROIS

CALCAIRES DU GARD

CAMINAL

CARRIÈRE CALCAIRES CORBIERES

CARRIÈRE TERRISSE

CAZAL - SOCIAL

CBS BÉTONS MÉDITERRANÉE

CEMEX BETON SUD-OUEST

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE OCCITANIE

COLAS FRANCE

DALKIA

DOMITIA GRANULATS

EDF

ENGIE COFELY (CONSTELLATIONS)

ENROBES TOULOUSE

EVOLIA - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

EVONEO - Site de Bessieres

EVONEO - Site de Toulouse

Fédération Nationale des Transports Routiers Occitanie

FERROPEM

FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS

FONDERIES DECHAUMONT

France CHIMIE MÉDITERRANÉE

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE CEMENTS

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS

HEXIS S.A.S

HIRSCH ISOLATION

IMERYS FUSED MINERALS BEYREDE SAS

IMERYS TALC LUZENAC FRANCE

INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST

IRIS

JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS

KNAUF INSULATION

KNAUF SUD-OUEST

LA PROVENÇALE S.A.

LAFARGE CEMENTS MARTRES

LAFARGE CEMENTS PORT LA NOUVELLE

LAFARGE GRANULATS

LANGUEDOC GRANULATS

LAVOYE & FILS - CARRIÈRE CAP ROUMANY

LES CALCAIRES RÉGIONAUX

LEYGUE HENRI SARL

LRM - LANGUEDOC ROUSSILLON

MATÉRIAUX

MATÉRIAUX GRAND SUD - ROCHES BLEUES

MATÉRIAUX GRAND SUD - SC 113

MOU'VE

NEXSTONE (CMSE) - Carrière de Brissac

NEXSTONE (CMSE) - Carrière de Lamalou

NEXSTONE (CMSE) - Carrière de St Pons

NEXSTONE (CMSE) - Carrière de Thuir (Ste Colombe)

NEXTSTONE MIDI PYRÉNÉES

NORTH ATLANTIC ÉNERGIES

OCTAV - INCINÉRATEUR DE LUNEL VIEL

OMYA SAS

ORANO CHIMIE-ENRICHISSEMENT

OWENS CORNING FIBERGLAS - FIBRE DE VERRE

PAPREC ÉNERGIES 66

PATEBEX - CARRIER

PHYTEIS OCCITANIE

PORT DE SÈTE SUD DE FRANCE

PSI ENVIRONNEMENT

QAIR FRANCE

RHODIA OPÉRATION

NOUVEAU

ROBERT CARRIÈRES ET INDUSTRIES

SABLIÈRE DE LA SALANQUE

SABLIÈRES DU LITTORAL

SABLIÈRES MALET

SAIPOL

SANOFI AVENTIS

SAS TDA

SCORI

SECAM

SECHE ECO SERVICES

SERM

SETOM - TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES SÈTE

SIKA FRANCE SAS

SIRAP

SNAM - SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AFFINAGE DES MÉTAUX

SOCIÉTÉ DE GESTION DE DÉPÔT D'HYDROCARBURES

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE CANALISATION

SOLAG - AGRÉGATS

SOLENA VALORISATION

SOLEV - VERRERIE MARTEL

NOUVEAU

SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST - UNITÉ DE MÉTHANISATION

SUEZ RV ÉNERGIE - INCINÉRATEUR MONTAUBAN

SVLR

TARNAISE DES PANNEAUX

TERREAL

TIMAC AGRO

UDM (Union des Distilleries de la Méditerranée)

UNICEM OCCITANIE

VÉOLIA EAU - SALINDRES

VERALLIA

VM BUILDING SOLUTIONS SAS

Collectivités territoriales

ALES AGGLOMÉRATION	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS	SICOVAL
CARCASSONNE AGGLO	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SALANQUE MEDITERRANEE	SYDED DU LOT
COMMUNAUTÉ AGGLO NÎMES MÉTROPOLE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT	SYND. DEP DE TRANSPORT, TRAIT. ET VALO. DES ORDURES MENAG. ET DÉCHETS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN AGOUT	SYNDICAT MIXTE DECOSET
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DES CONFLUENCES NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE	SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GARD RHODANIEN	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE	SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND AVIGNON	GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION	SYSTEM DES PYRÉNÉES NOUVEAU
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HERAULT-MEDITERRANEE	GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE	TISSÉO COLLECTIVITÉS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE L'OR	GRAND FIGEAC TERRE D'AVENIR	TOULOUSE MÉTROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES	LE GRAND MONTAUBAN	TRIGONE - SYNDICAT MIXTE DU GERS EAU, DECHETS, ASSAINISSEMENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYÈRE	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	VILLE D'AUCH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RHONY-VISTRE-VIDOURLLE	PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANÉE	VILLE DE BALMA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE BELLEVUE	PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY	VILLE DE BLAGNAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN	PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES	VILLE DE COLOMIERS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIÈRES	PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES	VILLE DE CRUVIERS-LASCOURS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	PERPIGNAN MEDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE	VILLE DE CUGNAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT LOUP	PETR COMMINGES PYRÉNÉES	VILLE DE LABECEDE-LAURAGAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE	PETR DU MIDI QUERCY	VILLE DE LAMALOU LES BAINS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	PETR GRAND QUERCY	VILLE DE LANNEMEZAN NOUVEAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL	PETR PAYS DU VAL D'ADOUR	VILLE DE LESCOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE LANNEMEZAN NOUVEAU	PETR PAYS SUD TOULOUSAIN	VILLE DE LESPIGNAN
	PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE	VILLE DE L'UNION
	RÉGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	VILLE DE MARTEL
	RÉGION OCCITANIE - PYRÉNÉES NOUVEAU	VILLE DE MILLAU
	RODEZ AGGLOMÉRATION	VILLE DE MONTBLANC
	SÈTE AGGLOPOLE MÉDITERRANÉE	VILLE DE NÎMES
		VILLE DE PORTET-SUR-GARONNE
		VILLE DE SAINT-CYPRIEN
		VILLE DE SOMMIÈRES
		VILLE DE TARBES
		VILLE DE TOULOUSE
		VILLE DE VENDRES
		VILLE DE VENTENAC EN MINERVOIS

Associations et personnes qualifiées

ALAIN RIVIÈRE	BRUNO MAGIMEL	TOUTUT-PICARD ELISABETH
ASSOCIATION MAI POUMONS	MICHEL RAYNAL	UFC TOULOUSE
CCNAAT	BERNARD DUCHENE	URCPIE - UNION RÉGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP	JEAN-PAUL DALIES	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT OP	OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTE-CREAI-ORS OCCITANIE	
LES AMIS DE LA TERRE	PROFESSEUR ALAIN DIDIER	
MADAME RÉGINE LANGE		

ATMOVIZ, Data Visualisation dédiée à la valorisation



Visualiser les indicateurs
de la qualité de l'air de votre
territoire



Un observatoire, deux agences en région

Agence de Montpellier
(siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org
contact@atmo-occitanie.org

 **N°Cristal** 09 69 36 89 53

APPEL NON SURTAXE

Document co-financé par
la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée



Document produit avec le soutien
du Ministère de la Transition
écologique.

Tirage : 500 ex.
N° ISSN : 2608-3647
Dépôt légal : juin 2026
Publication non rediffusée en cas
de données invalidées.

Directrice de publication

Emilie Dalix,
présidente d'Atmo Occitanie

Contenu rédactionnel

Atmo Occitanie

Conception-réalisation

Marlène Dorgny

Imprimé en France par Lecha
Imprimerie, sur du papier certifié
PEFC

Avertissement

Les émissions de polluants, les cartographies et l'évaluation de la population exposée en 2025 recourent à des estimations portant sur l'activité humaine et la localisation des populations sur le territoire.

Afin de faciliter la compréhension des situations locales, nous comparons la concentration maximale mesurée sur un territoire à celle **représentative d'environnements similaires** pouvant regrouper plusieurs autres territoires. Pour illustrer les évolutions pluriannuelles, nous retenons sur la zone concernée la valeur maximale annuelle mesurée sur les stations qui satisfont aux critères de validité des données. La méthode de présentation des concentrations mesurées a évolué cette année : affichage des concentrations annuelles maximales contre moyenne des concentrations annuelles les années précédentes lorsque plusieurs stations étaient présentes. Par conséquent, les valeurs affichées dans ce bilan peuvent différer des bilans précédents.

Les **quantités d'émissions de polluants** sont actualisées chaque année à l'aide des données les plus récentes disponibles ce qui peut entraîner une évolution de certaines quantités d'émissions précédemment diffusées.

Dans le cadre de l'abaissement des seuils définis dans la nouvelle directive européenne, et afin de tenir compte de la sensibilité de nos méthodologies actuelles à évaluer les situations pour la protection de la santé à des concentrations nettement plus faibles, Atmo Occitanie communique désormais les indicateurs relatifs aux concentrations moyennes, aux personnes et surfaces exposées, en intégrant un **intervalle de confiance**. Celui-ci est compris entre 10 % et 20 % selon les polluants.

Polluants concernés

PM10	Particules en suspension inférieures à 10 micromètres
PM2.5	Particules fines inférieures à 2,5 micromètres
NO_x	Oxy NO₂ azote Dioxyde d'azote
O₃	Ozone
CO	Monoxyde de carbone
SO₂	Dioxyde de soufre
C₆H₆	Benzène
B[a]P	Benzo[a]pyrène
Mx	Métaux = Pb : Plomb, As : Arsenic, Cd : Cadmium, Ni : Nickel

Type d'environnement



En environnement extérieur non exposé à des sources directes de pollution



Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation routière importante

Secteurs concernés



transport

Trafic routier, maritime, aérien, ferroviaire ; tous types de déplacements confondus (individuels, professionnels...)



résidentiel

Activités et chauffage dans les bâtiments, utilisation de solvants, peintures, produits pharmaceutiques



tertiaire

Activités et chauffage dans les bâtiments tertiaires



industrie

Activités dans l'industrie, procédés industriels divers, chauffage urbain, traitements des déchets...



agriculture

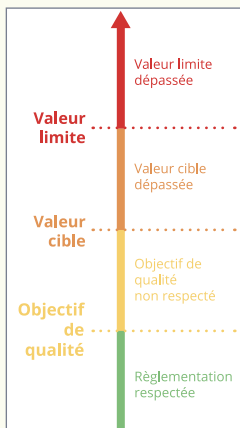
Activités dans les bâtiments agricoles et les serres, engins agricoles, cultures, élevages, apport d'engrais, gestion des déjections...



biomasse

Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. Elles peuvent concerner plusieurs secteurs

Valeurs réglementaires françaises



Valeur limite : niveau à ne pas dépasser pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible : niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée

Programme régional de surveillance de la qualité de l'air

AXE 1 mission intérêt général

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air et contribuer aux stratégies nationales et européennes

AXE 2 air/climat énergie santé

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air-Climat-Énergie-Santé

AXE 3 impact des activités

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air














































AXE 4 innovation observatoire de demain

Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation




AXE 5 information sensibilisation concertation

Informier, sensibiliser, concerter

Exposition chronique à la pollution de l'air

Polluant	Période	 Valeurs réglementaires actuelles	 Réglementation européenne à respecter avant 2030
PM10 Particules en suspension inférieures à 10 micromètres	Moyenne annuelle	 40 µg/m ³  30 µg/m ³	 20 µg/m ³
	Moyenne journalière	 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par année civile	 45 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile
PM2.5 Particules fines inférieures à 2,5 micromètres	Moyenne annuelle	 25 µg/m ³  20 µg/m ³  10 µg/m ³	 10 µg/m ³
	Moyenne journalière	-	 25 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile
NO₂ Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle	 40 µg/m ³	 20 µg/m ³
	Moyenne horaire	 200 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile	 200 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
	Moyenne journalière	-	 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile
O₃ Ozone	Moyenne 8 heures	 120 µg/m ³ ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne sur 3 ans  120 µg/m ³	 120 µg/m ³ ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile en moyenne sur 3 ans  100 µg/m ³ ne pas dépasser plus de 3 jours par an
	AOT 40 ⁽¹⁾	 18 000 µg/m ³ .h en moyenne sur 5 ans  6 000 µg/m ³ .h	 18 000 µg/m ³ .h en moyenne sur 5 ans  6 000 µg/m ³ .h
CO Monoxyde de carbone	Moyenne 8 heures	 10 µg/m ³	 10 µg/m ³
	Moyenne journalière	-	 4 mg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile
SO₂ Dioxyde de soufre	Moyenne annuelle	-	 20 µg/m ³
	Moyenne journalière	 125 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par année civile	 50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 18 jours par année civile
	Moyenne horaire	 350 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile	 350 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
C₆H₆ Benzène	Moyenne annuelle	 5 µg/m ³	 3,4 µg/m ³
B[a]P Benzo[a]pyrène	Moyenne annuelle	 1 ng/m ³	 1 ng/m ³
M é t a u x	Pb Plomb	Moyenne annuelle  0,5 µg/m ³	 0,5 µg/m ³
	As Arsenic	Moyenne annuelle  6 ng/m ³	 6 ng/m ³
	Cd Cadmium	Moyenne annuelle  5 ng/m ³	 5 ng/m ³
	Ni Nickel	Moyenne annuelle  20 ng/m ³	 20 ng/m ³

µg/m³ = microgramme par mètre cube - ng/m³ = nanogramme par mètre cube - mg/m³ = milligramme par mètre cube - ⁽¹⁾ L'AOT40 est un indicateur de protection de la végétation

-  **Valeur limite** : niveau à ne pas dépasser pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
-  **Valeur cible** : niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
-  **Objectif de qualité / objectif à long terme** : niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Il existe aussi des seuils appelés « niveaux critiques pour la protection de la végétation et des écosystèmes naturels » pour les NO_x (30 µg/m³ en moyenne annuelle) et le SO₂ (20 µg/m³ en moyenne annuelle et l'hiver)